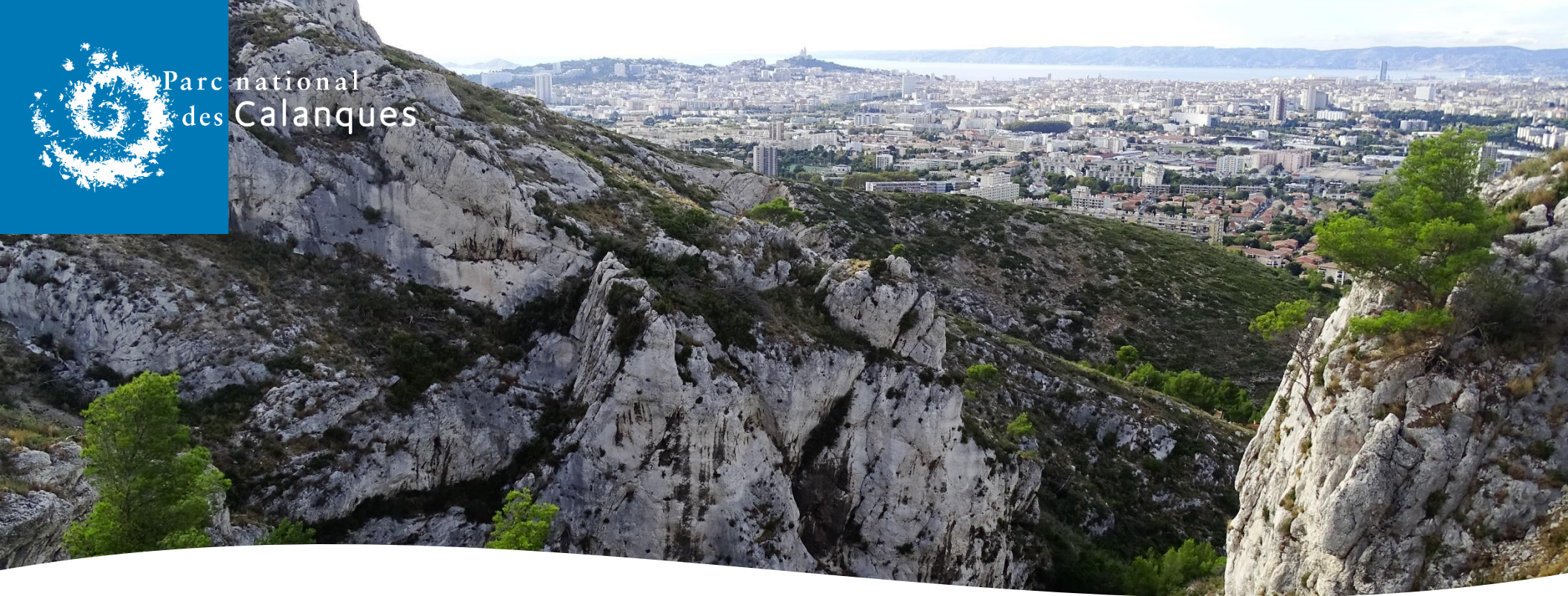




Parc national
des Calanques



RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PARC NATIONAL DES CALANQUES

Année 2016



1 / Les temps forts de l'année 2016 p 3

- 1.1 Dates clés
- 1.2 Focus sur quelques temps forts
- 1.3 Le Parc national poursuit l'élaboration de son premier programme d'actions pluriannuel

2 / La charte en action..... p 9

- 2.1 Produire et diffuser les connaissances
- 2.2 Gérer, protéger et valoriser les milieux naturels
- 2.3 Aménagements et gestion
- 2.4 Gestion des usages et des activités
- 2.5 Accueil, sensibilisation et éducation à l'environnement
- 2.6 Culture et citoyenneté
- 2.7 Le Parc national, acteur de cohésion
- 2.8 Prévention des risques
- 2.9 Police de l'environnement
- 2.10 Lutte contre les pollutions

3 / Communication et relations presse p 54

- 3.1 Communication événementielle
- 3.2 Communication numérique et digitale
- 3.3 Publications et goodies
- 3.4 Relations presse
- 3.5 Communication interne
- 3.6 Bilan des actions phares en chiffres

4 / Les partenariats..... p 59

- 4.1 Les partenariats avec les acteurs du territoire
- 4.2 Le travail en réseau

5 / La vie de l'établissement p 63

- 5.1 L'établissement achève son installation et poursuit sa construction
- 5.2 L'organigramme
- 5.3 Le Conseil d'administration
- 5.4 Le Conseil scientifique
- 5.5 Le Conseil économique, social et culturel
- 5.6 Les grandes lignes du budget 2016

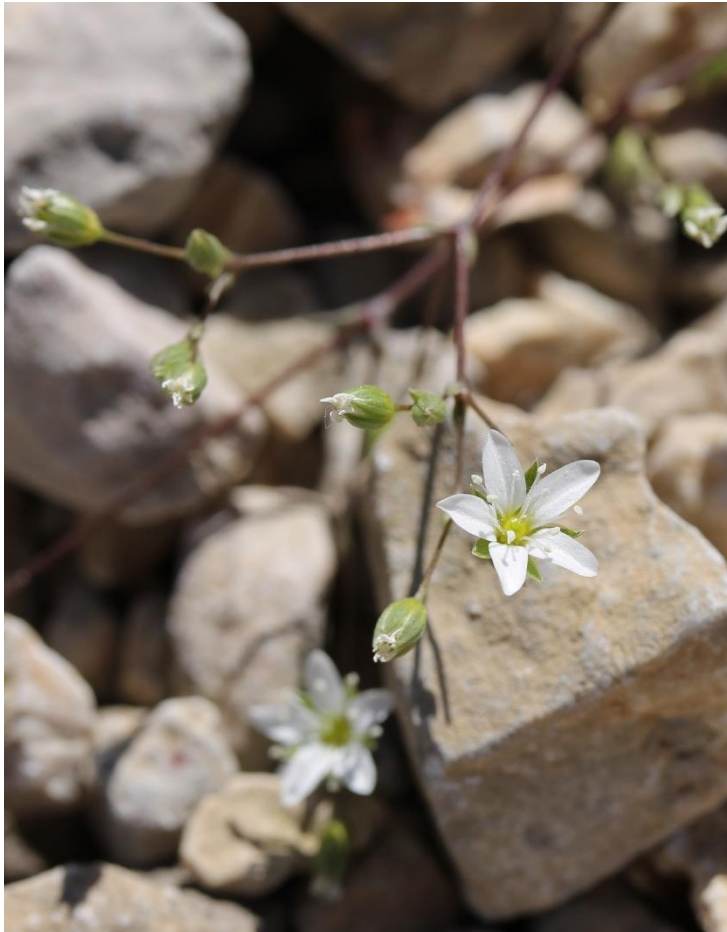
6 / Annexes p 72



1 / Les temps forts de l'année 2016

Après une phase d'installation et de construction progressive entre 2013 et 2015, le Parc national des Calanques a marqué l'année 2016 de nombreuses actions concrètes sur le terrain.

Il a connu des temps forts – des événements festifs, des animations... – qui ont jalonné son calendrier en 2016.



Sabline de Provence © Hugo Caron

1.1 Quelques dates clés 2016

- 31 mars** : installation du Comité de Surveillance et d'Information sur les Rejets en Mer (CSIRM)
- 21 mai** : fête de la nature avec le théâtre du Centaure : quand culture rime avec nature
- 22 mai** : inauguration de la balade sonore de la fontaine de Voire
- 28 mai** : opération « Calanques propres »
- 24 juin** : la commission pêche reprend ses travaux
- Juillet** : mise en sécurité des fours à chaux de la Panouse
- 8 juillet** : le conseil d'administration du Parc national des Calanques approuve le Plan de paysage du Parc national
- 12 juillet** : signature par le Préfet, la Métropole et le Parc national de la Convention sur l'égalité des chances
- Septembre** : 141 avenue du Prado : une nouvelle adresse pour le siège, une nouvelle installation informatique et enfin une salle de réunion !
- 3 septembre** : 1^{re} Fête du Parc national au Mugel (La Ciotat)
- 5 septembre** : incendie de Luminy à la plaine de la Gineste : 390 hectares de forêt dévastés
- 23 et 24 septembre** : 13^e édition de l'opération « Des espèces qui comptent » (sciences participatives)
- Octobre** : lancement du nouveau site internet du Parc national
- 27 octobre** : colloque « International Conference on Ecological Sciences » à Marseille, soutenu par le Parc national des Calanques
- 2 décembre** : le conseil d'administration propose une réglementation sur la pêche de loisir, sur la base du travail concerté avec les fédérations et clubs d'utilisateurs de la mer
- 6 décembre** : 1^{er} atelier Paysage sur les franges de cœur de Parc national

1.2 Focus sur quelques temps forts

Première Fête du Parc national organisée à La Ciotat

Le 3 septembre 2016, le Parc national des Calanques a organisé sa première Fête au parc du Mugel, à La Ciotat. Animations, ateliers, sorties nature, spectacles, expositions et conférences-débats : la programmation, éclectique et entièrement gratuite, était haute en couleurs. Ce succès est le fruit d'une collaboration menée avec une trentaine de partenaires institutionnels et

associatifs, dont la Ville de La Ciotat, le Conseil départemental 13 et le CPIE-Atelier bleu. Il reflète aussi l'engouement d'un public venu en grand nombre : environ 2 000 personnes se sont déplacées pour découvrir, écouter, s'exprimer, s'informer, s'amuser et faire la fête.



Conférence-débat diffusée en direct sur Radio grenouille



Atelier de découverte pour le jeune public

Spectacle de découverte pour les enfants sur les patrimoines du Parc national et la fragilité de la nature



Groupe de musique avec des instruments en matériaux recyclés



Restauration du sémaphore de Callelongue

Construit dans les années 1860 par Louis Jacob sous Napoléon III, dans le cadre de la grande campagne étatique de développement du télégraphe électrique, le sémaphore de Callelongue joue le double rôle de bureau télégraphique et de poste de guet.

Grâce à sa situation stratégique, dominant la calanque de Callelongue, avec une vue dégagée sur l'archipel de Riou et sur le cap Croisette, l'édifice permet de surveiller les incendies ou l'arrivée d'éventuels envahisseurs. Il est l'œil vigilant ouvert sur la mer ! En 1939, la batterie de semonce du sémaphore est armée de deux canons. Cela n'empêche pas pour autant la prise de l'édifice par les troupes allemandes, durant la Seconde guerre mondiale, qui en font un poste de surveillance.

Un site à l'abandon présentant d'importants risques de sécurité

La grande guerre est loin maintenant. Nous sommes le 24 novembre 1997 et un décret supprime la servitude défensive du poste militaire du sémaphore. Quelques années plus tard, le 11 avril 2005, un nouveau décret déclassé le site du domaine public. Le sémaphore se retrouve dès lors à l'abandon et livré à la merci du temps, des incendies et des incivilités.

Sans dispositif sécurisant ses accès, il est pris d'assaut par des squatteurs et ses murs sont tagués. Les constructions extérieures érigées dans les années 1930 en béton armé s'abiment, faute d'entretien, présentant ainsi des risques importants pour la sécurité du public.

Au terme d'une longue réflexion sur le devenir du sémaphore, c'est finalement au bénéfice du Parc national que revient la mise à disposition de cet édifice emblématique du territoire, et donc sa rénovation.

Une succession de travaux de nettoyage et de mise en sécurité

Vu l'état délabré du sémaphore, d'importants travaux de nettoyage avec l'association d'insertion Evolio, puis de mise en sécurité sont entrepris depuis le printemps 2016. Ces travaux, financés par le Parc national des Calanques et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, s'inscrivent dans une opération de requalification paysagère, menée par le Parc national, en partenariat avec le Conseil départemental 13 et la Mairie de secteur de Marseille des 6^e et 8^e arrondissements. Les interventions sur le bâtiment se poursuivront en 2017 par des travaux de restauration des façades et de petit aménagement, permettant au sémaphore de retrouver ses couleurs d'antan.



Construction de gradins



Pose de portes et grilles



Restauration de l'escalier intérieur

Gestion des terrains du Conservatoire du littoral

Avec la nouvelle prise en charge des sites de Chalabran, Port-Miou et Sainte-Frétouse en 2016, **le Parc national des Calanques assure la gestion ou la cogestion (avec les communes) de l'ensemble des terrains du Conservatoire en cœur de Parc national, couvrant 1 380 ha, soit 16 % de la surface du cœur terrestre.**

Il gère des sites aux enjeux fortement différents :

- Des sites à fort enjeu de conservation : île de Riou et muraille de Chine, potentiellement voués à devenir des « réserves intégrales » en application de la charte du Parc national des Calanques ;
- Des sites cumulant des enjeux de préservation du patrimoine avec une forte vocation d'accueil : Frioul, Port-Miou et, dans une moindre mesure,

Sainte-Frétouse.

La prise en charge de cette gestion s'est accompagnée d'un engagement fort du Parc national, tant sur le plan humain (plus de 6 ETP, sans compter les écogardes) que financier.

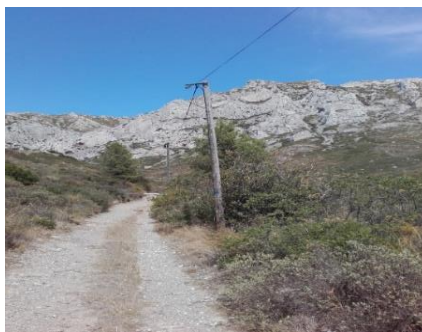
Outre la surveillance, l'animation et le suivi scientifique, l'action du Parc national s'est principalement centrée sur la mise en sécurité et les travaux d'urgence, nécessaires dans les différents espaces présentant des risques en matière d'accueil du public, en 2016.

Des travaux de renaturation sur le vallon de la Louve

Parmi les chantiers conduits sur les terrains du Conservatoire du littoral, la démolition de la maison « Khoury », inoccupée depuis 2013, est particulièrement à signaler. Le bâti a été déposé et évacué par camion, puis le site minutieusement nettoyé. La dépose d'anciennes lignes téléphoniques a suivi cette démolition. Le but ? Renforcer la naturalité de ce vallon sauvage exceptionnel.



Démolition de la maison Khoury (avant/ après)



Dépose de la ligne téléphonique, vallon de la Louve (muraille de Chine)



Mise en sécurité de la villa Speany, sur le site de Sainte Frétouse



Coupes d'arbres menaçants sur le vallon de Chalabran, suite au feu du 5 septembre 2016



Reconstruction de murets sur la presqu'île de Port-Miou

Incendie du 5 septembre 2016 : 390 hectares de forêt dévastés

Par l'implication exemplaire des forces d'intervention et de secours, la zone incendiée a été circonscrite à 390 hectares entre Luminy et la plaine de la Gineste, épargnant ainsi les grands sites patrimoniaux de biodiversité, de paysages littoraux, de culture et d'accueil du public du Parc national des Calanques. L'engagement massif des moyens au sol et des moyens aériens déployés reflète la remarquable montée en puissance des dispositifs de lutte et l'excellente coordination du Bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM) et du Service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône (SDIS 13), appuyés par leurs partenaires : l'Office national des forêts, les services de la préfecture, des collectivités territoriales de Marseille et Cassis et du département des Bouches-du-Rhône, la Police nationale, la Gendarmerie, les polices municipales et le Parc national des Calanques. La présence notoire des gardes-moniteurs et des écogardes du Parc national, en cette journée classée à haut risque d'incendie (journée noire), a notamment permis la fermeture efficace des massifs dès le matin, avant l'incendie.



Incendie du 5 septembre 2016, Marseille © Parc national des Calanques

Quelles mesures ont été mises en œuvre suite à cet incendie ?

Un feu d'une telle ampleur traumatise le paysage, mais durant une période relativement courte. De fait, on perçoit déjà une reconquête végétale des espaces. L'abattage des arbres incendiés (sauf s'il s'agit d'assurer la sécurité) et le reboisement massif par plantation ne sont donc pas envisagés en cœur de Parc national. La voie privilégiée, la plus sûre, la plus écologique et la plus économique en milieu méditerranéen est d'accompagner les dynamiques naturelles, tout en veillant localement aux enjeux de sécurité des publics. Dans ce contexte, la zone brûlée est provisoirement interdite d'accès au public.

Une opération de nettoyage des déchets a par ailleurs été programmée pour permettre au site de retrouver sa valeur écologique et paysagère. Une campagne d'information et de sensibilisation sur les risques d'incendie, les impacts et la reconstitution des paysages a parallèlement été mise en œuvre en direction de tous les publics.

Enfin, les mesures en termes de prévention devront être renforcées sur les espaces de contact ville-nature. Le Parc national mobilisera les acteurs concernés en ce sens.

1.3 Le Parc national poursuit l'élaboration de son 1^{er} programme d'actions pluriannuel

Des actions opérationnelles menées en lien avec les partenaires du Parc national

Le travail de co-construction du premier programme d'actions pluriannuel, initié fin 2015, s'est poursuivi en 2016. Il a permis, *via* une confrontation avec les stratégies et les programmations des villes, de mieux identifier les synergies d'actions et de clarifier le contour des projets prioritaires communs pour le territoire.

La démarche se poursuivra en 2017 par un élargissement de la réflexion à l'ensemble des collectivités (métropole, département, région) et aux services de l'Etat.

C'est un travail de synthèse de cette démarche qui permettra d'aboutir, en 2017, à un projet partagé, clair et mobilisateur pour les équipes du Parc national, ses partenaires et le public.



Ville de Cassis



Ville de La Ciotat



Ville de Marseille



2 / La charte en action

2.1 Produire et diffuser les connaissances

Co-construction de la 1^{ère} stratégie scientifique

Le Parc national a choisi d'élaborer sa stratégie scientifique de manière co-construite, en mobilisant dès 2015 l'intelligence collective avec l'aide d'une animation externe spécialisée dans le domaine. La coordination de ce travail a été réalisée par la cellule opérationnelle pilotée par le Parc national, et pour laquelle, dès l'origine du projet, 3 membres du Conseil scientifique (CS) se sont proposés pour travailler à ses côtés.

Les membres du Conseil scientifique ont été particulièrement mobilisés cette 2^e année, lors d'une séance plénière au **Muséum d'histoire naturelle de Marseille en juin**, avec la participation des membres de l'équipe du Parc national qui avaient déjà contribué au CS du 2 juillet 2015. Cette session visait à travailler sur la rédaction du document martyr avec un premier temps sur l'ensemble du document et, dans un second, 6 ateliers relatifs aux thématiques des grands chapitres : Terre, Mer, Interface Terre/Mer, Interface Ville/Nature et Naturalité/gradient d'interventionnisme.

Ainsi, à partir des productions collectives et du travail de la cellule opérationnelle qui s'est réunie 4 fois (4 février, 23 mars, 19 juin, 10 novembre), une rédaction quasi-finalisée a été élaborée et proposée à la relecture de la cellule opérationnelle le 22 décembre.

Ce travail sera finalisé au premier trimestre 2017 et soumis à l'approbation du Conseil d'administration du Parc national.



© Florian Launette/DTN

Suivis scientifiques sur le terrain, réalisés avant 2015

Suivis réalisés dans le cadre...	Flore / faune	Espèce concernée	Type de suivi
Du programme scientifique du Parc national	Flore	Astragale de Marseille	Expérience de renforcement de population
		Plantain à feuilles en alène	Suivi de l'état de conservation
	Faune	Cormoran huppé de Desmarest	Suivi de la reproduction et suivi de la population estivante
		Océanite tempête de Méditerranée	Suivi de la population
		Puffin yelkouan et Puffin de Scopoli	Suivi de la population
De réseaux	Faune	Aigle de Bonelli	Suivi de la reproduction (PNA Aigle de Bonelli)
		Minioptère de Schreibers	Suivi de transit (GCP)
		Oiseaux communs	Suivi temporel par échantillonnages ponctuels simples (Vigie Nature – MNHN)
		Perdrix rouge	Estimation des densités et succès de reproduction (réseau de site Perdrix rouge – ONCFS)

Suivi des ZNP : comptage visuel des peuplements de poissons

Un état zéro de l'ichtyofaune (et espèces associées) et du Corail rouge a été réalisé en 2013 (environ un an et demi après la création du Parc national), afin de constituer une référence de l'état initial des peuplements de poissons et de Corail rouge, avant que la mise en place de l'interdiction de pêche, à l'intérieur des périmètres des ZNP, ne produise les effets positifs attendus (effet réserve). Les suivis initiés en 2016 ont vocation à perdurer dans le temps, à une fréquence différente selon les catégories d'organismes et la méthode employée. Ils seront réalisés tous les 3 ans pour les comptages visuels de poissons, à l'exception d'une fréquence *a minima* annuelle pour les comptages sur les petits fonds ; tous les 5 ans pour le corail, en association avec une veille annuelle sur des sites pilotes.

Suivis scientifiques sur le terrain, récents ou nouveaux

RECENTS

Suivi des cétacés et des tortues marines (voir aussi projet « Grand dauphin » : étude et conservation de la population de Grand dauphin (*Tursiops truncatus*) dans le secteur des îles de Marseille)

Suite à la formation des équipes de terrain en 2015, des sorties mensuelles de prospection ont été réalisées de janvier à décembre 2016 selon un protocole validé.

À partir de 2017, le Parc national participera au projet « Grand dauphin ». Ce suivi intégrera un volet photo-identification et sera marqué par deux sorties en mer mensuelles jusqu'en 2018.

Faucon pèlerin : prospection des aires de reproduction et suivi de la reproduction des populations

Mise en place d'un protocole de prospection des aires de reproduction et d'un protocole de suivi de la reproduction. Un inventaire des sites de reproduction et le suivi des couples de faucons afférents a été mis en œuvre.



Faucon pèlerin © JP. Durand



Tortue caouanne © G. Ruoppolo/DTN

Chenilles processionnaires : suivi des pins atteints

Pour la deuxième année, ce suivi a été mené sur l'île Verte. L'objectif est de connaître la proportion de pins affectés par des nids de chenilles sur le sentier de l'île. L'année 2015 a constitué l'état de référence. Il est prévu de poursuivre ce suivi jusqu'en 2020.

Grand-Duc d'Europe

Mise en œuvre du protocole Grand-Duc, élaboré par l'ONF, depuis deux saisons. Il s'agit d'effectuer des points d'écoute de mâles chanteurs afin de déterminer les zones occupées.

NOUVEAUX

Lézard ocellé : inventaire PIRA

Mise en place du protocole d'inventaire du Plan interrégional d'actions (PIRA) en faveur du Lézard ocellé (pilotage CEN PACA). 17 placettes ont été suivies cette année. Les agents de l'ONF participent également à cet inventaire. Ce suivi permettra d'avoir une meilleure connaissance de l'espèce sur le territoire du Parc national. Il est prévu sur 5 ans et consistera à suivre 85 placettes.

Flore littorale : suivi de la vulnérabilité à la sécheresse estivale

Mise en place d'un protocole de suivi de 3 espèces végétales littorales à très fort enjeu de conservation, en situation marginale de dune continentale. Ce protocole permettra de répondre aux questions suivantes : quelle est l'évolution des populations de *T. tartonraira*, *A. tragacantha*, *S. maritima* ? Quelle est leur vulnérabilité face aux situations de sécheresse estivale extrême ?

Etat de référence des macroalgues

Les encorbellements à *Lithophyllum* et les populations d'algues photophiles présentent un intérêt patrimonial fort pour le Parc national. Un état de référence a été réalisé en 2016. Ces études ont été réalisées par le groupe macroalgues du laboratoire de recherche MIO avec le concours de gardes moniteurs.

Hiérarchisation des enjeux de conservation de la flore terrestre

Le Parc national a réfléchi à une méthode de travail pour hiérarchiser les enjeux de conservation de la flore terrestre du territoire, dans le but de définir les espèces à fort enjeux de conservation qui devront être gérées et protégées par le Parc national et, ainsi, fournir un outil de gestion objectif.

L'étude s'est reposée sur l'analyse comparée de 20 méthodes de hiérarchisation des enjeux de conservation des espèces (faune, flore) et/ou des habitats, utilisées en France, ainsi que sur le recueil des analyses réalisées par des revus méthodologiques.

Au regard de l'analyse des méthodes et des échanges avec le CBNMed, le



Lézard ocellé © EcoMed

PNPC et le PNHN, un choix a été retenu : celui de considérer la hiérarchisation réalisée par le CBNMed à l'échelle de la région PACA, sur la base de 3 critères : la rareté biogéographique, la rareté locale et les menaces pesant sur les espèces.

Ce travail a été conduit par Johanna Perrodin en tant qu'apprentie de l'Ecole supérieure de l'agriculture d'Angers.

L'étape à venir est l'analyse de la pertinence de la liste Parc national extraite de la liste régionale, par des experts locaux en botanique.

Observations occasionnelles

Il s'agit des observations faites par le personnel de terrain, portant généralement sur les espèces patrimoniales.

Les 3 521 observations récoltées en 2016 se répartissent en 2 427 contacts flore et 1 094 contacts faune, dont 59 pour la faune marine, 870 pour les oiseaux et 165 pour la faune terrestre hors oiseaux.

Rat noir : étude de faisabilité du projet d'éradication des populations des grandes îles de l'archipel de Riou

Un premier travail de réflexion avait été mené fin 2015 avec Olivier Lorvelec (spécialiste des invasions biologiques de l'INRA Rennes). Cette collaboration s'est poursuivie en 2016 avec l'encadrement de Mathilde Méheut, durant son stage de 6 mois de Master 2. La question posée : est-il possible d'éradiquer les populations invasives de Rats noirs des îles de Riou et Maïre en vue de la restauration écologique de l'archipel ? Les objectifs : élaborer un programme complet (gestion et communication) pour aboutir au succès de l'opération et évaluer les impacts sur la biodiversité, et proposer une méthode d'éradication adaptée au contexte spécifique des îles Riou et Maïre. Des études préalables à l'opération d'éradication ont dans ce cadre été initiées : (i) étude de la variabilité génétique des populations de Rats noirs afin d'analyser et de caractériser les flux de gènes et (ii) investigation de la présence de micromammifères.

Pré-figuration de l'Observatoire de la qualité des eaux

Dans le cadre de la charte du Parc national et du contrat de baie de la Métropole, la mise en place d'un Observatoire de la qualité des eaux dans la baie marseillaise a été projetée. Le Parc national a pour cela accueilli Thibault Clauzel (stagiaire de l'ENS de Lyon) pendant 9 mois, pour (i) synthétiser et restituer sous format SIG l'ensemble des données produites au niveau de la pollution marine, dans le Parc national et le bassin versant de l'Huveaune, (ii) constituer un réseau de collaborateurs (services de l'Etat, établissements publics, collectivités territoriales) invités à s'exprimer sur ce projet et (iii) préconiser des pistes pour améliorer les mesures effectuées actuellement (protocoles, éléments mesurés, répartition spatiale...)

Ce travail permet d'éclairer la réflexion sur la mise en place d'un tel observatoire.



Rat noir à Riou © Cen Paca

Le territoire du Parc national accueille des programmes scientifiques et des études

- Doctorat CEFE « Etude de la circulation d'agents infectieux chez les oiseaux sauvages par l'analyse de la présence d'anticorps maternels dans les colonies de Goélands leucopnée » [2016-2018]
- IFREMER « Caractérisation génétique d'herbiers de Posidonie du pourtour méditerranéen » [2012 - 2016]
- Projet UE « Etude de la génétique des Puffins yelkouan via une étude phylogéographique sur tout le bassin méditerranéen » [2013-2016]
- Labex OTMed « Etude des processus adaptatifs chez les cnidaires » [2012-2016]
- OHM LM « Quantifier et spatialiser les sources d'impacts anthropiques sur la côte marseillaise et les confronter à l'état écologique du milieu marin littoral » [2016-2017]
- Doctorat Macquary University (Sydney) « Identification des pressions évolutives entre des populations insulaires et continentales de Podarcis muralis » [2014-2016]
- Etude d'Hedera helix subsp. rhizomatifera [2016-2017]
- CBNMed : description de Fumaria bicolor »
- Inventaire des microlépidoptères et des plantes hôtes associées aux chenilles
- Identification d'abeilles sauvages dans le cadre d'une formation universitaire internationale



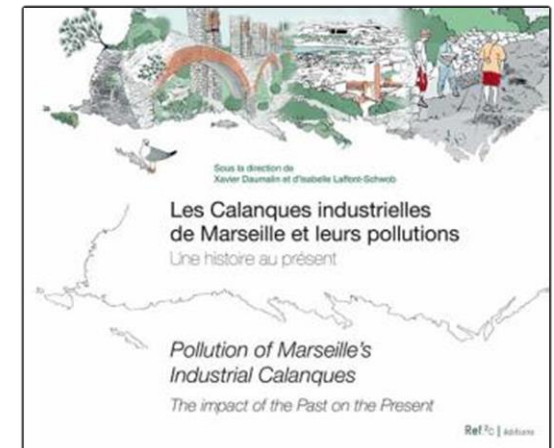
SYNTERCALM : phytostabilisation des sols pollués

Le Parc national est partenaire du programme de recherche interdisciplinaire SYNTERCALM, porté par l'IMBE (*cf. rapports d'activités 2014 et 2015*) et visant à retracer l'histoire des anciens sites industriels du littoral et à développer des nouveaux outils de gestion des habitats pollués en Méditerranée. <http://www.imbe.fr/projet-amidex-syntercalm.html>

Ce programme s'est conclu par la publication d'un ouvrage bilingue (français/anglais), intitulé *Les Calanques industrielles de Marseille et leurs pollutions, une histoire au présent*, sous la direction de Xavier Daumalin et d'Isabelle Laffont-Schwob (éditions REF.2C, 2016, 336p), avec le Parc national comme partenaire.

La thèse portant sur les méthodes de phytostabilisation a été soutenue le 5 janvier 2017.

Une cartographie de priorisation des sites à pollution diffuse sera fournie au Parc national en 2017 avec des propositions de stabilisation de pollution différenciée selon les sites.



Les résultats de ce travail contribueront, en 2017, aux réflexions sur la problématique du confinement des dépôts massifs sur le littoral ouest.

Le Parc national, partenaire de programmes scientifiques

Etude des macroalgues photophiles (groupe macro-algue du MIO) [2016-2018]

Lithophyllum : état de référence et suivi

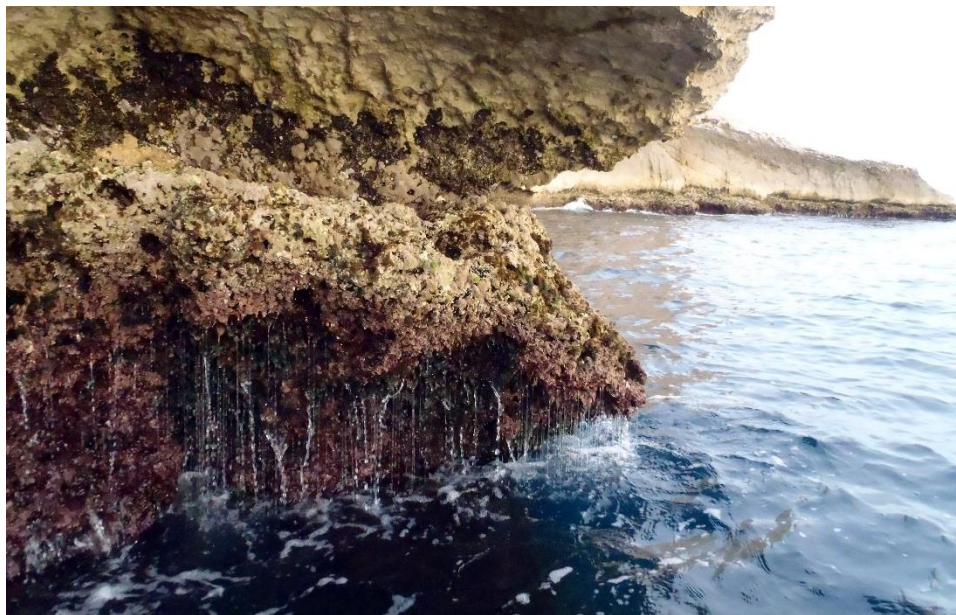
Les encorbellements à *Lithophyllum lichenoides* (structures remarquables âgées de plusieurs centaines d'années) présentent un intérêt patrimonial fort pour le Parc national, car ils figurent parmi les cinq habitats d'intérêt spécial qui en ont motivé la création.

Le constat de leur progressive dégradation ces dernières années, notamment dans le secteur affecté par l'émissaire de Cortiou, a abouti en 2016 à un partenariat avec l'équipe en charge de la plateforme « Macrophytes » du MIO-OSUpythéas (université d'Aix-Marseille), qui possède l'une des plus importantes bibliothèques d'Europe sur les algues.

Les objectifs de ce partenariat : produire un état de référence sur les encorbellements du Parc et suivre leur vitalité ainsi que leur état de conservation dans le temps. Une cartographie de leur répartition spatiale a été réalisée sur l'ensemble du Parc national à l'échelle 1/2500^e.

La vitalité de chacun des huit encorbellements les plus représentatifs du territoire a été évaluée grâce à une étude photographique, via l'analyse de quadrats photos.

Les missions de terrain, réalisées par l'équipe de l'Université avec les gardes-moniteurs du Parc national, ont constitué une formidable opportunité pour ces derniers de se former à la reconnaissance des encorbellements morts et vivants aux côtés des plus grands experts phycologues français.



© O. Bianchimani

Macroalgues : état de référence et suivi

État de référence des populations d'algues

Les populations d'algues photophiles présentent un intérêt écologique majeur, car elles jouent un rôle essentiel dans la production d'oxygène et de biomasse pour les consommateurs. Certaines espèces présentent un intérêt patrimonial fort pour le Parc national, notamment les espèces ingénieuses d'écosystèmes, qui peuvent structurer de manière remarquable les paysages sous-marins.

Cette étude, qui voit la participation des agents du Parc national aux sorties de terrain, se propose de réaliser un état de référence des ceintures de *Cystoseira amentacea* var. *stricta* grâce à une évaluation qualitative et quantitative des ceintures d'algues photophiles (substrat rocheux). La cartographie, en cours de réalisation, est à une échelle de 1/2 500^e dans l'ensemble du périmètre marin du Parc national : cœur et aire maritime adjacente. La méthode, couramment utilisée en Méditerranée, prévoit la comparaison avec les cartographies anciennes du secteur. Un suivi de l'évolution sur le long terme de ces populations est en effet indispensable pour combler le manque de connaissance du Parc national et mettre en place une gestion adaptative adéquate.

Inventaire taxonomique des macrophytes du Parc national

En parallèle avec l'état de référence, la liste de la totalité des taxons présents dans le périmètre du Parc national est en cours d'élaboration : pour dresser cet inventaire, qui est indispensable dans le contexte actuel de changement global et d'érosion de la biodiversité, plus de vingt sorties de terrain ont été nécessaires.



Projet « Grand dauphin » : étude et conservation de la population de Grand dauphin (*Tursiops truncatus*) dans le secteur des îles de Marseille

En partenariat avec le Groupe d'études des cétacés de Méditerranée (GECM) et le Parc marin de la Côte Bleue, ce projet se propose de dresser un état initial de la population de Grand dauphin dans le secteur des îles de Marseille. Un état initial indispensable au suivi de la population d'une part et à l'évaluation des impacts des activités humaines sur l'espèce d'autre part.

Le projet vise à contribuer à la conservation de l'espèce en améliorant les connaissances sur la structure, l'abondance et la distribution spatio-temporelle de la population des îles de Marseille, en analysant les comportements (alimentation, voyage, repos, socialisation) et en étudiant l'effet potentiel du trafic maritime sur la présence de l'espèce et la caractérisation des interactions entre dauphins et bateaux.

Afin d'impliquer les utilisateurs du territoire, le projet intègre un volet de sensibilisation du public considérable, adressé en particulier aux usagers de la mer (professionnels et plaisanciers), au grand public et aux scolaires, avec un but d'information sur la présence de cétacés dans les eaux marseillaises et les menaces pesant sur eux.

Les résultats du projet aideront le Parc national à identifier les enjeux relatifs au Grand dauphin au sein de son périmètre et à mettre en place des stratégies de conservation les mieux adaptées.

Grand dauphin © Julien Amic/Parc national des Calanques

Projet INDEXPUF [2016-2017]

Le projet INDEXPUF (CEFE-CNRS, AFB et Parc national) a pour principal objectif d'identifier un bio-indicateur et un indice de bonne santé des populations de puffins pour, au final, guider la conservation des écosystèmes marins côtiers et les populations locales de puffins. Le projet cherchera les liens entre l'étude démographique (survie, succès reproducteur) à partir du jeu de données des colonies de puffins de l'archipel de Riou, l'écologie spatiale (déplacement des puffins) et l'environnement (conditions océanographiques, disponibilité de proies et pressions anthropiques) à partir des données IFREMER notamment.

Afin de connaître les déplacements des puffins, 20 GPS et 10 altimètres ont été posés sur des individus de l'archipel de Riou cet été.



Puffin de Scopoli © JP. Durand

GREATMED projet [2014-2016]

Dans la continuité de ce projet (*cf. rapport d'activité 2014 et 2015*), le Parc national a invité les chercheurs de l'IMBE en tant que porteurs de projet sur le Pack « Flore terrestre littorale » à présenter les résultats au CS de juin 2016.

Ils portent sur :

- le rôle de l'urbanisation passée et future en PACA dans la perte des espaces prioritaires pour la flore littorale ;
- l'efficacité des espaces naturels protégés existants et le rôle spécifique de chaque aire protégée ;
- les espaces naturels actuels à haut niveau d'enjeu de conservation, qui ne bénéficient pas de statut de protection, mais qu'il conviendrait de préserver de l'urbanisation à l'avenir.

<http://www.greatmed.eu/joomla/component/content/article/7-notizie/64-marseille>
<http://www.imbe.fr/projet-europeen-great-med.html>

Le projet est terminé, mais sa valorisation auprès des collectivités et de la métropole est à prévoir, notamment dans le cadre de l'application du SRCE.

Dépôt du projet LIFE 2016 « Habitats Calanques »

L'**Instrument financier pour l'environnement (LIFE)** est un programme spécifique de la Commission européenne, visant à accompagner la mise en œuvre des politiques communautaires en faveur de l'environnement.

Le Parc national, l'Agence régionale pour l'environnement (ARPE) et les partenaires ont redéposé pour la 3^e année consécutive le projet « LIFE HABITATS CALANQUES », un projet « **Gestion intégrée en Méditerranée : habitats littoraux remarquables périurbains des Calanques en lien avec le sud Europe** », à la Commission européenne, dans le domaine « Nature et Biodiversité » du sous-programme « environnement », en octobre 2016 (cf. *rapport d'activité 2014 et 2015*).

Il a pour objectif la restauration des habitats terrestres littoraux d'intérêt communautaire pour retrouver une continuité écologique et leur intégrité biologique.

Il est prévu pour une période de 5 ans et demi, de juillet 2017 à décembre 2022.

Le projet est estimé à 3 884 432 € avec une participation de 60 % de l'Europe, de 29,7 % des partenaires bénéficiaires (Parc national, ARPE, CD13, Ville de Marseille, Conservatoire du littoral, Aix-Marseille université, Conservatoire botanique national méditerranéen, Naturoscope) et 10,3 % des partenaires financiers (CR PACA, DREAL PACA).

Candidature pour le statut d'Aire spécialement protégée d'intérêt méditerranéen (ASPIM)

Une Aire spécialement protégée d'intérêt méditerranéen est un outil juridique international issu de la convention de Barcelone. La convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (dite « convention de Barcelone ») constitue ce que l'on appelle en droit international une convention de mer régionale. Elle regroupe, depuis sa signature en 1976, l'ensemble des Etats riverains de la Méditerranée autour d'objectifs de préservation et de gestion de cet espace marin.

Le Parc national des Calanques candidate à la **labellisation ASPIM** (PNUE RAC/SPA). Il s'agit d'affirmer l'importance écologique des eaux du Parc national à une échelle régionale de la Méditerranée. Le statut d'ASPIM permettra par ailleurs une reconnaissance internationale du niveau d'exigence environnementale recherché dans les espaces marins du Parc national, et des objectifs de préservation et de gestion qui y sont poursuivis.



Répondre aux objectifs de préservation de la biodiversité méditerranéenne OPP 1 à 3 et aux mesures partenariales n° 22 « informer les visiteurs sur les richesses patrimoniales du cœur et leur fragilité » et n° 23 « créer un plan d'interprétation du patrimoine pour mettre en place des sites d'accueil et des sentiers de découverte »

2.2 Gérer, protéger et valoriser les milieux naturels

Natura 2000

Le territoire du Parc national des Calanques est caractérisé par la présence de trois sites Natura 2000, situés en cœur de Parc national majoritairement, pour lesquels il est désigné opérateur depuis 2012 :

- la Zone spéciale de conservation FR 9301602, dite « Calanques et îles marseillaises - cap Canaille et massif du Grand Caunet » (Marseille, Cassis, La Ciotat, Roquefort la Bedoule, Ceyreste) ;
- la Zone de protection spéciale (ZPS) FR9312007, dite « Iles marseillaises – Cassidaigne » (Marseille) ;
- la Zone de protection spéciale FR9312018, dite « Falaises de Vaufrèges » (Marseille).

En tant qu'opérateur, le Parc national a pour objectif d'élaborer ou de mettre à jour les Documents d'objectifs (DOCOB) pour chacun des sites. L'élaboration d'un DOCOB se déroule en plusieurs phases au cours desquelles sont rédigés trois rapports :

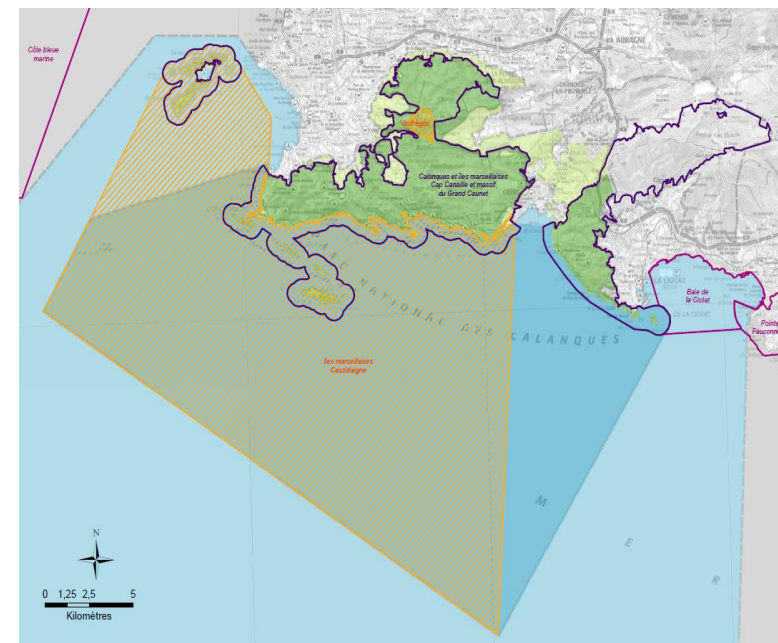
- le tome 0, comprenant l'état initial (les diagnostics écologiques et socio-économiques)
- le tome 1, comprenant les enjeux et les objectifs de conservation
- le tome 2, comprenant les objectifs et les mesures de gestion.

Les principales étapes de la démarche sont détaillées pour chaque site dans les tableaux ci-dessous, avec leur état d'avancement pour l'année 2016 :

Site Natura 2000	Inventaire habitat flore	Inventaire faune	Inventaire socio-économique	Tome 1	Tome 2	Approbation du DOCOB
Calanques et îles Marseillaises - Cap Canaille et Massif du grand Caunet	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	En cours
Iles Marseillaises - Cassidaigne	NC	Réalisé	Réalisé	En cours	En cours	En cours
Falaises de Vaufrèges	NC	En cours de réévaluation	Réalisé	En cours	En cours	En cours

NC : non concerné au titre de la directive « Oiseaux »

Le Parc national des Calanques a assisté, à trois réunions d'information Natura 2000 organisées par la DREAL PACA, la DDTM 13, la Préfecture maritime de Méditerranée et l'Agence française pour la biodiversité (ex-Agence des aires marines protégées).



Pour le site « Calanques et îles marseillaises - cap Canaille et massif du Grand Caunet », les services de l'Etat et le groupe de travail Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) se sont réunis 3 fois durant l'année. Ils ont validé les tomes 1 (l'atlas cartographique) et 2, basés sur le périmètre défini en 2003 avant l'extension marine de 2008, qui seront soumis à l'approbation des membres du Conseil d'administration, début 2017.

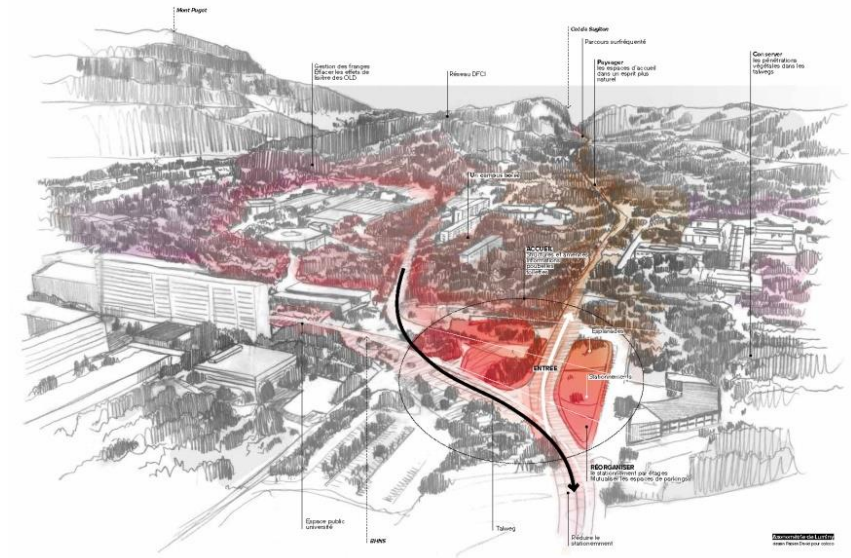
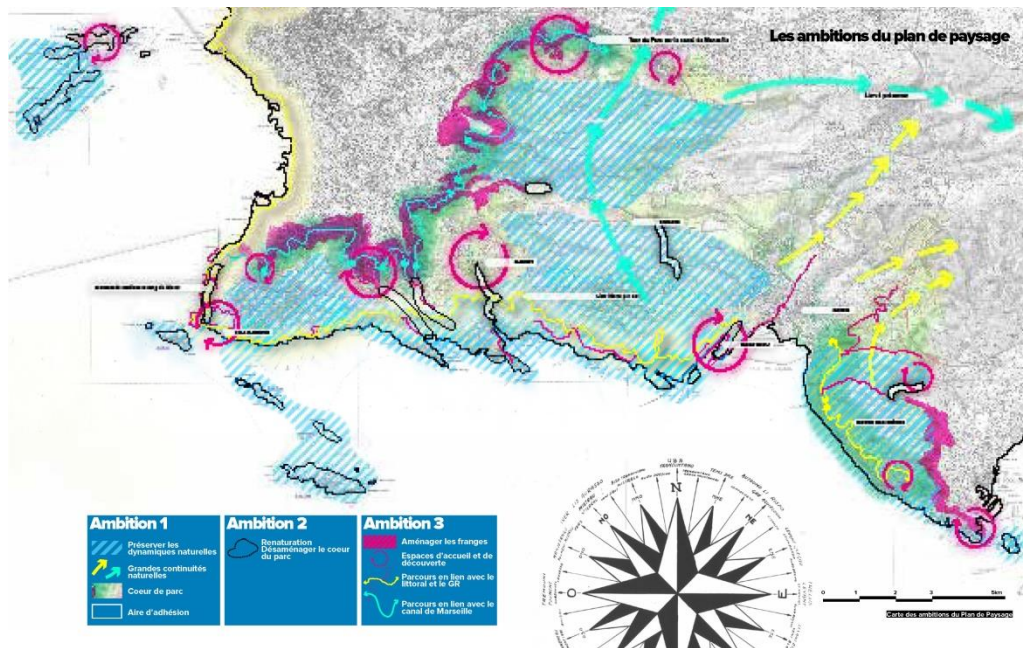
La finalisation du DOCOB « Falaises de Vaufrèges » (via la mise à jour des données et l'actualisation de la rédaction des tomes 1 et 2 au regard de la création du Parc national en 2012) et la rédaction du plan de gestion du site de la muraille de Chine, dont les délimitations sont quasiment confondues avec la ZPS, se font en parallèle.

2.3 Aménagements et gestion

Plan de paysage

Le 8 juillet 2016, les membres du Conseil d'administration ont approuvé le Plan de paysage du Parc national des Calanques, qui ambitionne de préserver les dynamiques naturelles, de désaménager le cœur et d'organiser les limites et les transitions du Parc national.

Démarche volontaire, engagée par le Parc national et l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM), en réponse à un appel à projet lancé par le Ministère de l'Environnement en 2013, le plan de paysage se veut un document de référence qui permettra à tous – élus, techniciens et usagers – de connaître les espaces de grande valeur, de définir en commun leurs enjeux de préservation et de mise en valeur, et de concilier les dynamiques urbaines et naturelles.



Ce document résulte d'un travail de coproduction entre tous les partenaires et les propriétaires gestionnaires des espaces composant le Parc national des Calanques. Il a permis de mobiliser plus de 200 personnes sur les enjeux du territoire, pendant un an et demi.

Cet engagement, de chaque partenaire et maître d'ouvrage, permettra de décliner les enjeux dans la mise en œuvre des projets concrets répertoriés dans le plan d'action, de préparer les futures évolutions des documents d'urbanisme, tel le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la Métropole, et d'encadrer la mise en place des politiques d'accueil et de gestion par le Parc national des Calanques, à l'aide de recommandations et de prescriptions paysagères.

OPP 5 : limiter l'artificialisation, renforcer l'intégration paysagère des aménagements et rechercher la réversibilité.

Poursuite des ateliers de paysage sur le secteur Roy d'Espagne - Pastré

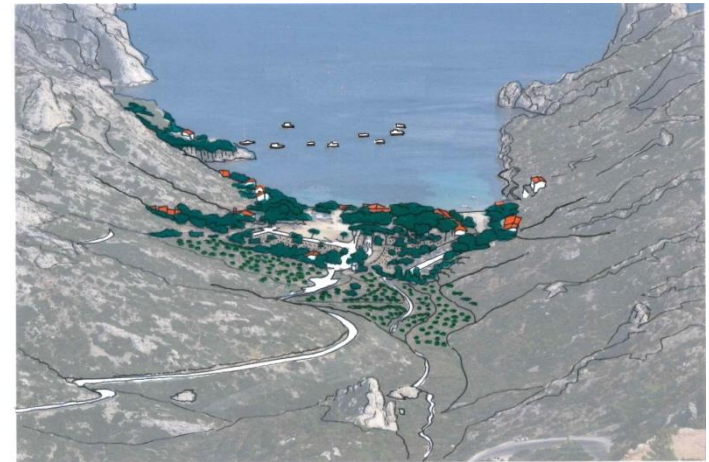
Dans le cadre de la convention renouvelée avec l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, des ateliers de paysage sont prévus sur différents territoires d'interface entre ville et nature du Parc national.

Le premier a eu lieu le 6 décembre 2016 sur les franges du cœur de Parc national entre le boulevard Pierotti, la résidence du Roy d'Espagne et le parc Pastré, tout au long du canal de Marseille.

Dans ce secteur, le massif des Calanques compte une particularité géologique composée de sables dolomitiques et éoliens à rapprocher d'espaces dunaires littoraux (la sablière d'Anjarre). Cette formation, très sensible à l'érosion et au piétinement, s'étend jusqu'aux espaces d'urbanisation récents du Roy d'Espagne et de ses alentours.

Cette journée de travail a permis de réfléchir collectivement aux actions de gestion, de protection et d'aménagement nécessaires à la transition harmonieuse entre les espaces urbains et naturels.

Des propositions d'actions seront mises en forme début 2017 et feront l'objet de nouvelles discussions avec les partenaires et les maîtres d'ouvrage, en vue d'établir des orientations et un plan d'action adaptés.



Requalification paysagère de Sormiou

La mission des architectes paysagistes démarrée en 2015, sous maîtrise d'ouvrage du Parc national, s'est poursuivie en 2016.

Les éléments de lecture du paysage apportés par le diagnostic ont permis d'établir des orientations d'aménagements concernant la reconquête végétale du fond des Calanques, l'amélioration des cheminements piétons et la diminution de l'impact du stationnement.

Les premières orientations ont été présentées à la SCI gestionnaire du site, à la DREAL et à la DDTM. Elles seront approfondies prochainement avec l'ensemble des acteurs intervenant dans la gestion du fond des Calanques.

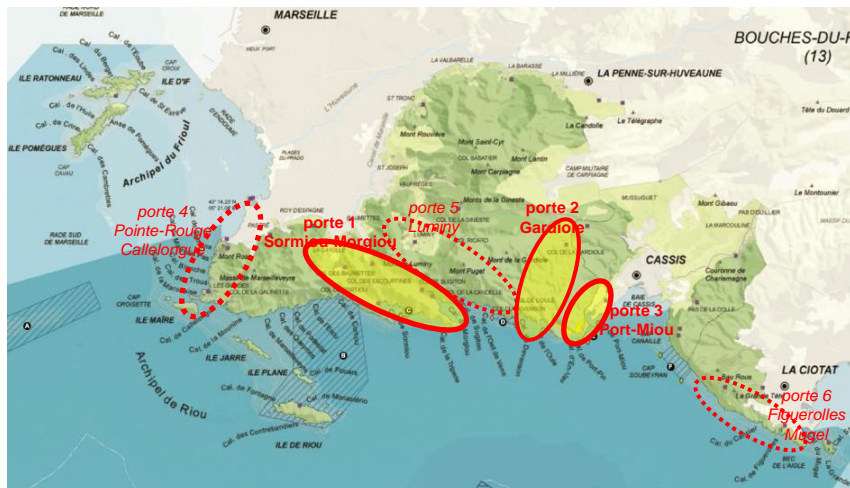
=> OPP5 : limiter l'artificialisation, renforcer l'intégration paysagère des aménagements et rechercher la réversibilité.

Lancement de l'élaboration du schéma d'accès au Parc national des Calanques

Une mission d'assistance a été confiée au groupement EURECA/ARENES/Territoires urbains pour élaborer de façon concertée un schéma d'accès aux différentes portes du Parc national des Calanques. Cette mission se déroulera sur plusieurs années et concerne, dans un premier temps, les portes de Sormiou/Morgiou, Port-Miou et La Gardiole. Elle se poursuivra par les portes de Luminy, de Figuerolles et de la Pointe rouge/Callelongue.

Cette nouvelle action du Parc national des Calanques est engagée en co-pilotage avec la direction Mobilité de la Métropole Aix-Marseille Provence,

avec le soutien de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise. Elle a pour objectif de définir, de manière concertée et participative, les scénarios d'aménagement et de gestion les mieux adaptés en termes de stationnement, de transport en commun, de mobilité douce et de contrôle d'accès. Ces scénarios seront proposés aux comités de pilotage, regroupant les propriétaires gestionnaires, pour établir un plan d'action adapté et opérationnel.



Contribution à l'élaboration du PLUI

Le Parc national des Calanques fait partie des personnes publiques associées à l'élaboration du futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) prescrit par le Conseil de territoire - Marseille Provence de la Métropole.

Un avis sur le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a été rendu en août 2016.

Des participations et des contributions régulières à l'élaboration des futures Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) pour les secteurs concernant le Parc national des Calanques ont eu lieu tout au long de l'année (secteurs de Luminy, de La Jarre et de la Pointe rouge). Un travail spécifique sur le Frioul, la Madrague de Montredon et la qualité urbaine des franges du Parc national a été demandé afin de compléter cette démarche.

Propriétaires/gestionnaires : poursuite d'une dynamique de coordination de l'action sur les propriétés publiques

La pluralité des propriétaires et gestionnaires publics sur le territoire du Parc national appelle à une action coordonnée. Le Parc national a dans ce but poursuivi la dynamique, avec la tenue de 8 réunions du groupe de coordination réunissant l'ensemble des propriétaires et des gestionnaires publics. Les sujets traités ont été très variés : apiculture, chasse, escalade, prises de vue, pratique du vélo, manifestations sportives, travaux, chantiers de jeunes et d'insertion, suivis naturalistes sur le Parc national, Natura 2000 et bilans de campagne estivale.



Veille foncière

Le Parc national des Calanques a la capacité réglementaire de se substituer au Conseil départemental 13 si celui-ci n'exerce pas son droit de préemption, en application de l'article L.142-3 du Code de l'urbanisme.

Ainsi, 32 déclarations d'intention d'aliéner ont été reçues et instruites par le Parc national en 2016.

Dans ces déclarations, des enjeux forts ont été identifiés et analysés en finesse sur une parcelle située sur le secteur de Vaufrèges, sur laquelle une acquisition est en cours par le Conservatoire du littoral, dans la continuité des terrains du vallon de la Panouse au nord et du vallon de la Louve au sud.

Signalétique

Le lancement d'un schéma signalétique sur les sites pilotes de Luminy, du Frioul et de Port-Miou en 2015 s'est concrétisé en 2016 par la conduite de groupes de travail sur le terrain, qui ont permis de définir les priorités et la stratégie d'information à mettre en place sur ces trois sites, de manière partenariale.

La conception graphique des panneaux a été confiée à un prestataire, qui a remis les maquettes en vue d'une validation par l'ensemble des propriétaires gestionnaires concernés.

Un permis d'aménager a été déposé auprès des communes concernées et de la DREAL. La commission des sites a émis un avis favorable à ces équipements le 25 octobre 2016. La pose de cette signalétique mise à jour et le retrait des anciens panneaux seront effectués en 2017.

Cette démarche pilote permettra, par un retour d'expérience, de bâtir la méthodologie qui guidera l'élaboration du schéma signalétique sur l'ensemble du territoire du Parc national.

*=> Mesure partenariale 24 :
mettre en place et entretenir
une signalétique et un balisage
harmonisés en respectant la
naturalité des sites.*

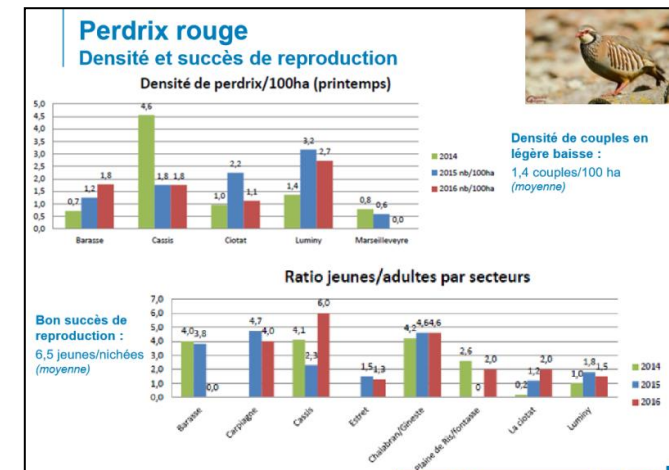
Comptage été 2016 : succès de la reproduction perdrix rouge à Carpiagne
© M. Gibert/PNCaI

Actualisation de la réglementation de la chasse en cœur de Parc national

Depuis la mise en place d'un carnet de prélèvement par le Parc national en 2014, les prises effectuées annuellement par les chasseurs sont suivies, analysées et finement restituées aux sociétés de chasse actives en cœur de Parc national. Ces données sont essentielles à la consolidation de la gestion cynégétique et complémentaires aux comptages printaniers/estivaux conduits par le Parc national et l'ONF, en partenariat avec les chasseurs. Dans la continuité des principes arrêtés pour la chasse en cœur de Parc national en 2015, le Conseil d'administration a arrêté la réglementation annuelle pour la saison 2016-2017. Celle-ci vient confirmer les périodes, les jours et les modalités de chasse arrêtées en 2015. Un pas supplémentaire a été fait vers la gestion objective des populations de perdrix rouge : les prélèvements seront dorénavant basés sur les indices de densité de couples par hectare (comptages de printemps) et affinés par le succès de la reproduction (comptages d'été). Ces chiffres seront comparés en 2017 à la pression de chasse estimée et permettront de calculer un prélèvement maximal autorisé par chasseur, par jour et par saison, plus précis.



La gestion cynégétique sera encore affinée en 2017 et étendue aux autres espèces de petits gibiers sédentaires (Lapin de Garenne et Lièvre d'Europe), pour lesquelles l'élaboration de plans de gestion sera engagée en lien étroit avec des experts de l'ONCFS et des chasseurs locaux. La réflexion balayera tous les pans de la gestion cynégétique : suivi des populations et des prélèvements, suivi et aménagement des milieux, repeuplements...



Régulation des populations de sangliers

Le développement potentiellement rapide des populations de sangliers appelle à une grande vigilance. Dans la continuité des actions engagées en 2014 et 2015, le Parc national a conforté, en lien avec les services de l'Etat, la politique de gestion des populations de sangliers centrée sur quatre grands axes :

- La veille active des populations des sangliers et dégâts potentiels par la mise en place d'une cellule réunissant les gestionnaires des terrains publics en cœur de Parc national ;
- Une incitation forte des chasseurs à maintenir une pression de chasse sur les terrains ouverts à la chasse, avec l'ouverture anticipée des tirs


au 1^{er} juin, avant l'ouverture générale de la chasse au sanglier le 15 août 2016 ;

- Le mandatement du lieutenant de louveterie par le Directeur du Parc national pour organiser des tirs sélectifs (à 3 reprises) ainsi qu'une battue au contact de la zone viticole à Cassis. Ces opérations ont permis le prélèvement des individus problématiques en zone de non chasse ;
- Des actions de sensibilisation à l'attention du grand public pour le rappel des consignes de base.

Application de localisation des zones de non chasse

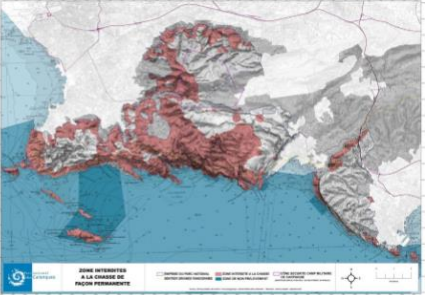
Pour aider les chasseurs à respecter la réglementation en cœur de Parc national, et notamment les zones de non chasse (ZNC), une application de géo-localisation a été mise à disposition. Disponible sur Android et iPhone, elle permet au chasseur de se repérer en temps réel et de s'assurer de son positionnement par rapport à la limite de ZNC, ce qui est particulièrement utile lorsque la limite ne correspond pas à un élément paysager facilement repérable (crête, lisière, etc.) L'application est à disposition des chasseurs depuis novembre 2016.

Les fonds de cartes utilisés par cette application comprennent aussi d'autres informations sur la réglementation du Parc national, comme les limites du cœur et de l'aire d'adhésion (en mer et terrestres) ou les zones de non prélèvement maritimes. L'application a donc été diffusée à tous les agents du Parc national pour faciliter les missions de terrain.



Application géo-localisation zones de non chasse

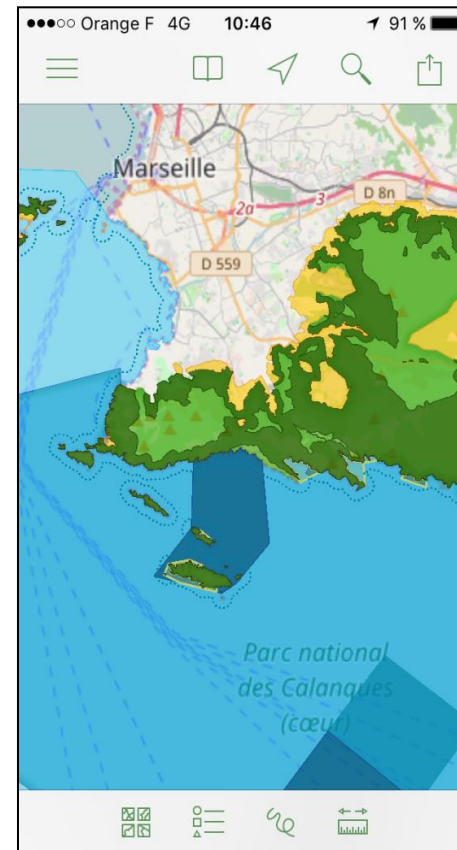
Le décret 2012-507 du 18 avril 2012 créant le Parc national des Calanques autorise le maintien de la chasse en cœur de parc en dehors des zones de tranquillité de la faune sauvage, qui représentent environ 51% de la surface du cœur terrestre (en rouge sur la carte ci-dessous). Cette note présente la nouvelle application créée par le Parc national des Calanques qui permettra aux chasseurs de repérer plus facilement les zones de non chasse, notamment quand leur limite ne correspond pas à un réel élément géographique. Même si tout chasseur a le devoir de connaître les limites des réserves de tranquillité de la faune sauvage qui se trouvent sur son territoire, l'outil permettra au chasseur d'être certain qu'il est du bon côté de la limite et ainsi de pratiquer son loisir dans le respect de la réglementation du Parc.



Pour garantir la sécurité, l'utilisation d'une telle application Smartphone ne peut en aucun cas se faire en action de chasse. Les chasseurs sont donc invités à reconnaître leur territoire avant d'y pratiquer leur sport.

En cas de doute en action de chasse, le chasseur doit alors décharger son arme, le fusil cassé ou la culasse ouverte, avant d'utiliser l'application.

Aussi, l'application fonctionnant avec une connexion internet, il est conseillé de la télécharger avant de partir sur le terrain. Une fois la carte sélectionnée, elle devrait fonctionner même si vous n'êtes plus connecté au réseau mobile. Pour télécharger et utiliser l'application, merci de prendre connaissance du tutoriel ci-après. NB.: l'interface peut légèrement changer en fonction du téléphone utilisé.



Orange F 4G 10:08 91% 5%

Contenu de la carte

LÉGENDE COUCHES

Limite de vitesse à 300 m du trait de côte

limite_300m

Zonages réglementaires

- Zone de non prélèvement pour la pêche professionnelle et de loisirs
- Zone de protection renforcée - pêche réglementée
- Zone interdite à la chasse de façon permanente
- Zone d'interdiction de diffusion sonore
- Accès maritime aux Calanques: navire supérieur à 20m hors tout interdit sauf dérogatoire
- Accès maritime aux Calanques: embarcation inférieure à 20m uniquement
- Accès maritime aux Calanques: embarcation à moteur interdite

=> Mesure 4 : soutenir une politique cynégétique durable et responsable

2.4 Gestion des usages et des activités

La première charte de plongée du Parc national

La charte de bonnes pratiques de la plongée en scaphandre, démarche partenariale et contractuelle, associe les plongeurs volontaires et le Parc national des Calanques, pour faire connaître, partager et mettre en œuvre les gestes et comportements protecteurs des sites de plongée, de leur biodiversité et des paysages sous-marins.

Cette charte d'usages, la première du Parc national, est officiellement née en avril 2016 lors de son lancement aux Nauticales, avec les premières signatures en ligne. L'adhésion, *via* le site internet du Parc national, des clubs, des structures professionnelles et des pratiquants individuels s'est poursuivie tout au long de l'année, grâce une campagne de communication orchestrée sur les réseaux sociaux et le site du Parc national ainsi qu'au travers des flyers, affiches et cartes postales mis à disposition dans les points relais et partenaires.

300 plongeurs régionaux et extérieurs, dont 40 structures professionnelles ou clubs associatifs, avaient signé la charte en décembre 2016.

La charte a été élaborée avec les Villes de Marseille, Cassis, La Ciotat et Saint-Cyr-sur-Mer, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, les services de l'État et les fédérations de pratiquants : Fédération d'études et de sports sous-marins, Fédération sportive et gymnique du travail, et Association nationale des moniteurs de plongée.



Lancement de la charte plongée aux Nauticales (avril 2016 à La Ciotat)

En adhérant, les plongeurs s'engagent à réduire leur impact environnemental dans les différentes étapes de leur activité : mouillage de leur embarcation « propre », maîtrise de leurs déplacements sous l'eau, minimisation de l'éclairage, du bruit et de tout autre dérangement potentiel des espèces, et traitement approprié de leurs déchets.

Le prochain rendez-vous entre la communauté des plongeurs signataires et le Parc national permettra d'élaborer, de façon concertée, un outil de communication permettant de recueillir des données sur les sites, leur fréquentation et leur état écologique, d'échanger des impressions ou de partager la beauté et l'émotion ressenties.

En contrepartie de leur contribution, les clubs et professionnels sont référencés sur le site internet du Parc national.

=> *Mesure partenariale 37 : engager les usagers par la signature de bonnes pratiques.*

La marque « Esprit Parc national » pour soutenir des actions exemplaires

Poursuite du déploiement de la marque

Après la labellisation en 2015 de deux chambres d'hôtes (« La Petite Calanque » et « La Villa d'Orient »), toutes deux situées à Saména (Marseille), les prestations de deux navires de transport de passagers ont été marqués en 2016, avec l'appui de la Chambre de commerce et d'industrie Marseille-Provence :

- l'*Hélios* : navire de transport maritime de passagers à propulsion hybride diesel-électrique, d'une capacité de 197 passagers, armé par la société Icard maritime ;
- le *Don du vent* : voilier patrimonial d'une capacité de 27 passagers, armé par l'association Au gré du vent.

Les informations sur ces deux navires sont mises à disposition du public sur la page dédiée aux visites en bateau du site Esprit Parc national :

<http://www.espritparcnational.com/>



Le navire à propulsion hybride, l'*Hélios*



Le voilier patrimonial, le *Don du vent*

=> *Mesure partenariale 31 : soutenir et valoriser les actions exemplaires grâce à la marque Esprit Parc national.*



Présentoir du Parc national dans les locaux de l'office du tourisme de La Ciotat

Partenariat avec les offices du tourisme du territoire

Des présentoirs du Parc national dans chaque office

Dans le cadre de son partenariat avec les offices du tourisme de son territoire, le Parc national a installé des présentoirs dans chacun de leurs locaux d'accueil, à Marseille, Cassis et La Ciotat.

Ces présentoirs comportent deux parties :

- une partie visant à faciliter la découverte du Parc national sur chaque commune (carte de localisation, principaux points d'intérêt et modalités d'accès, rappel de la réglementation, photos patrimoniales) ;
- une partie regroupant l'ensemble de la documentation du Parc national : brochures, newsletters...

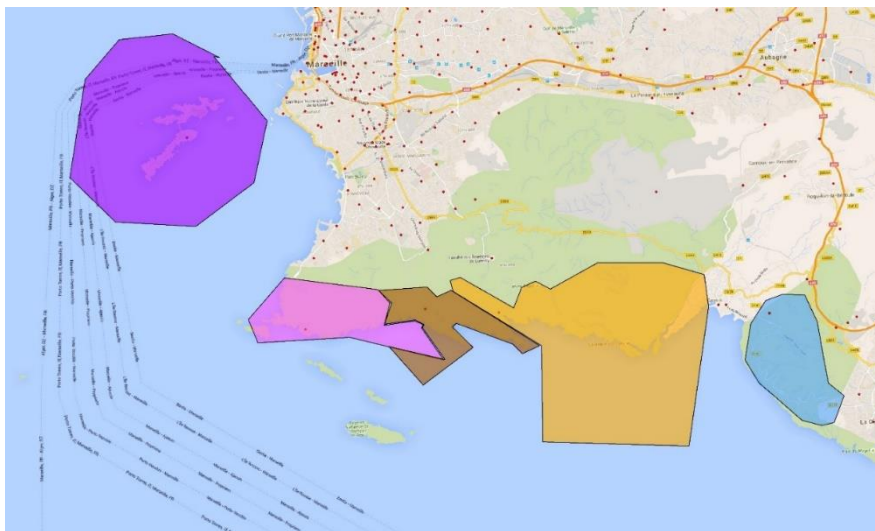
Ils ont vocation à matérialiser l'inscription du Parc national dans l'offre touristique de chaque commune et à faciliter le travail des agents d'accueil, surtout en dehors des permanences des écogardes, afin que chaque office puisse véritablement jouer le rôle de relais du Parc national auprès de ses visiteurs.

=> Mesure partenariale 32 : mettre en place des partenariats avec les gestionnaires d'autres espaces environnants, les comités régionaux et départementaux ainsi qu'avec les offices du tourisme.

Etude de fréquentation « terre/mer » du Parc national des Calanques : lancement des volets quantitatif et qualitatif

En partenariat avec Bouches-du-Rhône Tourisme, le Parc national a lancé une démarche innovante d'enquête de fréquentation, à la fois quantitative et qualitative, sur la période 2016-2017, avec l'installation d'un comité de pilotage dédié (partenaires touristiques : Bouches-du-Rhône tourisme, offices du tourisme ; partenaires gestionnaires : conseil départemental, municipalités, Office national des forêts).

Le volet quantitatif a été confié à Orange, via son dispositif **Flux vision tourisme**, qui suit les flux de connexions en téléphonie mobile, à travers des protocoles statistiques anonymes de type *big data*. Avec l'appui technique de Bouches-du-Rhône tourisme, il a été possible de définir un zonage du territoire, à terre comme en mer, et de traiter les données. Celles-ci sont fournies sur l'ensemble de la journée, par tranche horaire d'une heure, et sur toute l'année. Avec en sus le suivi des mobilités, à savoir le passage d'une zone à l'autre. Outre les volumes des connexions, les caractéristiques principales des visiteurs sont fournies, permettant de distinguer les résidents des visiteurs à la journée ou des touristes français ou étrangers en séjour. Les zones de nuitées avant et après la visite sont aussi déterminées. Les premiers enseignements sur l'année sont en cours d'exploitation. Par ailleurs, les données recueillies servent de soubassement statistique à l'enquête qualitative lancée en complément.



Zones d'étude Flux vision tourisme sur le Parc national

Le volet qualitatif de l'enquête de fréquentation a été attribué au cabinet spécialisé **Altimax**. Il se base sur une enquête en ligne visant à analyser les principaux usages sur le territoire du Parc national (pratiques, périodes, sites, intensité, fréquence). Le sondage a été déployé avec l'appui des principaux partenaires du Parc national (offices du tourisme, professionnels, associations), sous la forme d'un jeu concours.

Des enquêtes de terrain sont aussi administrées en plus sur les sites majeurs, pour les usagers difficiles à capter en ligne. 4 vagues d'enquête saisonnières sont prévues. La première, lancée en automne 2016, a déjà permis de récolter près de 1 300 questionnaires et est en cours d'exploitation.

Les deux volets de l'étude de fréquentation sont prévus pour courir encore jusqu'à l'automne 2017. Rendez-vous donc à la fin de l'année pour la restitution finale des résultats croisés.

Affiche du jeu-concours pour l'enquête qualitative



=> *Mesure partenariale 35 : mener des études et des suivis de la fréquentation et des retombées économiques.*

Opération « Des espèces qui comptent ! »

La **13^e édition de l'opération de sciences participatives** « Des espèces qui comptent ! » a eu lieu les vendredi 23 et samedi 24 septembre 2016.

Ces journées permettent d'impliquer des plongeurs de loisir dans des actions de connaissance et de recensement d'espèces marines protégées ou réglementées (Mérou brun, Corb, Grande Nacre) dans les eaux du Parc national. Organisées par la Commission environnement et biologie subaquatique des Bouches-du-Rhône (CEBS 13) et par le Comité régional Provence Alpes de la FFESSM, elles bénéficient d'un partenariat avec le Parc national des Calanques (pôle Usages et secteurs).

L'édition 2016 a rassemblé 201 bénévoles – plongeurs, chasseurs sous-marins et apnéistes – qui se sont surtout mobilisés le samedi, et a reçu l'appui de partenaires scientifiques, tels que le Groupe d'étude du mérou (GEM), le Parc marin de la Côte bleue, l'Institut méditerranéen d'océanologie (MIO) et l'Institut océanographique Paul Ricard.

Outre l'intérêt d'associer des usagers, des scientifiques et des gestionnaires d'aires marines protégées dans une démarche commune, cette opération permet d'approfondir la connaissance des populations d'espèces patrimoniales dans les eaux du Parc national.

Au total, plus de 300 Mérous bruns, une dizaine de Corbs et 77 Grandes Nacres ont été comptabilisés sur 35 sites inventoriés entre l'archipel du Frioul et l'île Verte, sous les bons auspices d'une météo clémente.

En très légère baisse par rapport aux campagnes précédentes, le nombre de Corbs comptabilisés ne permet pas de conclure sur une quelconque tendance, vu la difficulté à approcher ce poisson.

Les ZNP, zones d'interdiction de pêche, ont aussi été explorées cette année. De nombreuses espèces y ont été observées, notamment des Mérous bruns, des Dentis, des Murènes, des Daurades, des Barracudas et des Sars tambours.



⇒ *Mesure partenariale 4 : associer les usagers spécialisés à certaines opérations (études, suivis) pour les impliquer dans la protection ainsi que dans les missions du Parc national.*

⇒ *Mesure partenariale 25 : mettre en place des partenariats avec les fédérations, les associations et les clubs de sports nature.*

⇒ *Mesure partenariale 29 : associer les usagers à des actions collectives éco-citoyennes.*

Commission pêche



La pêche est une activité historique qui se déroule à la fois dans le cœur et dans l'aire maritime adjacente du Parc national des Calanques. La gestion des pratiques de pêche durable, sous toutes ses formes, s'articule avec la gestion de la ressource halieutique, de la préservation des milieux naturels et de la gestion de la qualité de l'eau. La pêche constitue donc un enjeu fort du territoire du Parc national. C'est pourquoi le Conseil d'administration du Parc national a souhaité aborder les questions s'y rapportant avec attention, à travers un dialogue avec tous les acteurs concernés, au sein d'une instance d'échange et de propositions : la commission « pêche ».

Réunion n°4 : Examen de propositions concertées précisant la définition réglementaire d'une pêche de loisir destinée à une consommation personnelle et familiale

Les premières réunions de la commission pêche ont permis d'établir avec les différentes parties prenantes, un sujet d'action prioritaire : **la lutte contre une activité illicite**, se distinguant à la fois de la pêche professionnelle et d'une pêche de loisir respectueuse du cadre réglementaire.

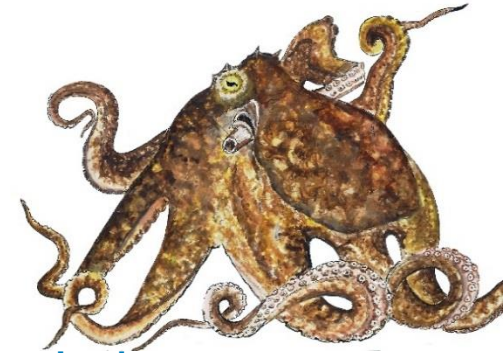
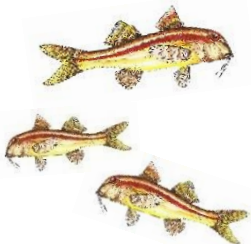
La première forme de promotion d'une pêche responsable est donc apparue comme le besoin de se doter de moyens de lutte efficaces contre une pêche illicite à destination commerciale. C'est sur ce constat précis que le Parc national a souhaité poursuivre **un travail de construction partenariale**. L'objectif étant **d'agir immédiatement, beaucoup plus efficacement que ne le permet le cadre réglementaire de droit commun**, contre les prélèvements abusifs, dénoncés par l'ensemble des usagers.

Sur cette base, les représentants de la pêche de loisir ont transmis au Parc national, à sa demande, un certain nombre de propositions d'encadrement. La commission « pêche » a débattu de ces éléments et s'est accordée sur un ensemble de propositions techniques.

Les propositions s'organisent autour de 4 axes : la définition **de quantités maximales** de pêche, **l'interdiction de la pêche de certaines espèces** pour la pêche sous-marine, le **champ d'application** de la réglementation et **l'élément déclencheur** de l'application de la réglementation.

Historique

- **Réunion 1** (6/02/2015) : installation de la commission, expression des attentes
- **Réunion 2 et 3** (28/05/2015 et 24/09/2015) : un travail engagé pour encadrer la pêche de loisir



Consultation des instances du Parc national

Le projet de propositions techniques a été soumis aux avis des différentes instances de gouvernance du Parc national :

- Le Conseil économique, social et culturel, qui a rendu un **avis favorable** à l'ensemble des propositions ;
- Le Conseil scientifique, qui a rendu un **avis sous conditions** de plusieurs réserves et recommandations (réglementation à l'ensemble du territoire du Parc national - cœur et aire maritime adjacente - et à une révision à la baisse des quantités maximales), tout en affirmant le principe et la nécessité d'une réglementation précisant la définition d'une pêche de loisir destinée exclusivement à une consommation personnelle et familiale ;
- Le Conseil d'administration qui, lors de sa séance du 2 décembre 2016, a délibéré **favorablement à une large majorité** aux propositions soumises, **suite à des débats argumentés et constructifs**. Il a considéré qu'au-delà des réserves portant sur les quantités et l'aire d'application, la proposition adoptée, résultant d'un processus de co-construction, constituait une étape significative prenant en compte les enjeux sociétaux du territoire.

Présentation du projet au Préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le projet de réglementation a été soumis au Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en vue de la signature d'un arrêté, après consultation du public (23/12/2016 au 12/01/2017).

- ⇒ Proposition de mesure réglementaire 5 : réglementation spécifique de la pêche professionnelle.
- ⇒ Proposition de mesure réglementaire 6 : réglementation spécifique de la pêche maritime de loisir.
- ⇒ Plan d'action triennal 12.1.1. « Animer la commission "pêche" du Parc national réunissant tous les acteurs concernés ».

Encadrer les manifestations sportives

Plus de 80 manifestations sportives se sont déroulées, à terre et en mer, en 2016, en tout ou partie dans le cœur du Parc national des Calanques. Ces manifestations sportives, à des fins de compétition ou non, peuvent regrouper un grand nombre de pratiquants et de spectateurs (évaluation 2016 : 40 000 participants en tout, sans compter les organisateurs et le public). Le Parc national des Calanques porte une attention particulière à l'organisation et au déroulement des manifestations de sports de nature, en s'attachant aux périodes, à l'organisation logistique, aux impacts et aux moyens d'information du public.

L'année 2016 a été marquée par l'incendie du 5 septembre sur le col de la Gineste, qui a fortement impacté les paysages du Parc national traversés par la **course historique Marseille-Cassis** (30 octobre), ainsi que par son pendant grand-public, **l'autre Marseille-Cassis** (29 octobre). Un partenariat a pu être établi avec les organisateurs, qui a permis d'attirer l'attention du public comme des participants des éditions 2016 sur la sensibilité particulière du milieu sur le territoire du Parc national et sur les comportements vertueux qui doivent en découler. Un reportage vidéo a été réalisé avec France 3, ainsi qu'un reportage papier avec La Provence. Le Parc national a aussi été invité à participer à la conférence de presse de lancement du Marseille-Cassis 2016, le 21 octobre au Conseil départemental, et à tenir un stand d'information sur le Village des exposants, le 28 octobre. Une information sur l'incendie et ses conséquences a également été insérée dans les dossiers participants des deux événements.

La poursuite et l'approfondissement de ce partenariat est souhaité par les deux parties.

Conférence de presse de lancement du Marseille-Cassis 2016 au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (21 octobre 2016)



=> *Mesure partenariale 25 : mettre en place des partenariats avec les fédérations, les associations et les clubs de sports nature.*

LA GINESTE, SYMBOLE DE MARSEILLE-CASSIS

Lorsque l'on évoque Marseille-Cassis, des symboles forts qui font le succès de la course nous viennent tout de suite à l'esprit. Le départ à proximité du Stade Vélodrome, la Rade de Marseille, la Baie de Cassis, l'arrivée sur le port et bien sûr la célèbre route de la Gineste avec son ascension, le faux plat de Carpiagne, la descente face au Cap Canaille. Nichée au cœur du Parc national des Calanques, la Gineste participe à la renommée internationale de Marseille-Cassis.

Espace de vie pour la faune et la flore, le Parc national des Calanques a été touché par un lourd incendie le 5 septembre dernier et toute une partie située autour de la route de Gineste est concernée. Le paysage traversé par les coureurs sera donc bien différent cette année. Visuellement et émotionnellement troublant aujourd'hui, l'environnement reprendra pour autant le dessus.

Le Parc national des Calanques revient sur cet épisode et nous délivre un message sur les suites données après l'incendie et les comportements à adopter.

12



INCENDIE DU 5 SEPTEMBRE 2016 DE LUMINY À LA GINESTE

Par l'implication exemplaire des forces d'intervention et de secours, ce feu n'a pas provoqué de drame humain et la zone incendiée a été circonscrite à 390 hectares, épargnant les grands sites patrimoniaux de biodiversité, de paysages littoraux, de culture et d'accueil du public du Parc national des Calanques.



Cône et graines de pin au lendemain de l'incendie, le 6 septembre à la Gineste

Mais le jour suivant se lève sur un paysage dévasté. La nature a été blessée par négligence ou malveillance. Comment agir pour la réparer ? Doit-on replanter ?

Très longtemps avant l'arrivée de l'Homme, la nature méditerranéenne s'est adaptée au passage de l'incendie. De nombreux animaux et végétaux ont péri dans les flammes, mais grâce au "génie écologique" de la nature, les espèces de la forêt "savent réagir" : le pin d'Alep a disséminé ses graines pendant l'incendie, des petits arbres poussent déjà en rang serré... La chaleur du feu a augmenté le pouvoir germinateur des cônes... Le vent, les oiseaux, mulots et écureuils ramènent des graines, leur germination est favorisée par les cendres...

Dans la plupart des milieux méditerranéens, replanter s'avère moins efficace que le processus de régénération. Le feu permet en effet d'entamer cette dynamique, à condition que les incendies ne soient pas fréquents.

Il convient par conséquent de laisser la nature résorber sa plaie et la protéger des risques que nous lui faisons courir par des feux trop fréquents, pour son bon équilibre.



Quelles mesures sont mises en œuvre suite à l'incendie du 5 septembre ?

- **Accompagner les dynamiques naturelles** : en cœur de Parc national, il n'est pas envisagé, en l'état actuel, de procéder à l'abattage des arbres incendiés (sauf au titre de la sécurité), ni à des reboisements par plantation. La voie privilégiée, la plus sûre, la plus écologique et la plus économique en milieux méditerranéens, est d'accompagner les dynamiques naturelles, tout en veillant localement aux enjeux de sécurité des publics. Dans ce contexte, la zone brûlée est provisoirement interdite d'accès au public.



Repousse de chêne kermès à mois après l'incendie de 2008 à la Fontaine de Voyre

- **Saisir l'occasion de retirer les déchets** pour permettre au site de retrouver sa valeur écologique et paysagère.
- **Informier et sensibiliser les publics** sur les risques d'incendie, les impacts et la reconstitution des paysages.

Et moi, comment puis-je protéger la nature des incendies ?

- En respectant les interdictions d'accès aux massifs en risque d'incendie élevé (dispositif Emvie de Balade Fêté : www.bouches-du-rhone.gouv.fr)
- En respectant les interdictions de faire du feu et de fumer ;
- En étant vigilant et en sachant donner l'alerte.

PARC NATIONAL DES CALANQUES

RELATIONS PRESSE : Laurence DELACHAUME / 04 20 10 50 00
laurence.delachaume@calanques-parcnational.fr



marseille-cassis.com 20 km

Page « Incendie de la Gineste » dans le dossier participant du Marseille-Cassis 2016

2.5 Accueil, sensibilisation et éducation à l'environnement

Les écogardes pour informer, sensibiliser et surveiller

Reconduit chaque année, le dispositif des écogardes du Parc national des Calanques a de nouveau fait ses preuves durant l'été 2016. 31 agents saisonniers ont informé et sensibilisé plus de 80 000 visiteurs sur le terrain, à terre et en mer, à Marseille, Cassis et La Ciotat.

Au fil des années, les missions des écogardes se sont enrichies selon l'évolution du statut de protection du site. Aujourd'hui, par équipe de deux ou trois personnes, ils arpentent le territoire du Parc national des Calanques, en véhicule, à pied ou en bateau, pour informer, sensibiliser et répondre aux questions des usagers sur le terrain.

Répartis sur les deux sites du Parc national à Marseille et La Ciotat, ils ont été encadrés et épaulés en 2016 par les 3 équipes de gardes-moniteurs des secteurs Littoral ouest archipels, Interface ville nature et Littoral est haute mer. L'objectif : donner aux écogardes le rôle de renfort saisonnier pour la sensibilisation des publics, mais aussi des structures d'accueil du territoire d'influence du Parc national, de Sanary-sur-Mer à la Côte Bleue (offices du tourisme, loueurs de bateaux, professionnels des activités, commerçants, etc.)

Si leur rôle est avant tout d'accueillir le public, ils ont également été chargés de signaler aux services de police, incluant les gardes-moniteurs, toute infraction observée sur le terrain.

En 2016, la moitié de l'effectif a été recruté sur 6 mois pour renforcer la présence en avant et post-saison. Ils ont par ailleurs mis en place de nouveaux points d'information mobiles et développé plusieurs projets d'éducation à l'environnement.

=> Mesure partenariale 22 : informer les visiteurs sur les richesses patrimoniales du cœur et leur fragilité.

Quelques chiffres clés 2016 :

10 équipes réparties depuis les îles du Frioul à Marseille jusqu'à La Ciotat dont 3 en mer.

Plus de 75 000 personnes informées par les écogardes, dont :

- 63 000 personnes à terre
- 10 000 personnes en mer sur 2 300 embarcations
- 2 000 personnes informées durant les permanences des écogardes dans les offices de tourisme de Marseille, Cassis et La Ciotat.

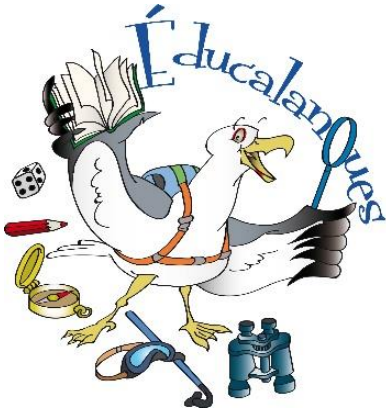
6 manifestations au cours desquelles les écogardes ont accueilli et renseigné le public.

Ce dispositif a permis d'informer **576 000 personnes au total depuis sa création en 2004.**



Point mobile des écogardes

Le partenariat Educalanques : une dynamique collective pour un projet éducatif dans les Calanques



L'éducation à l'environnement est au cœur des missions du Parc national des Calanques.

Dans ce cadre, le Parc national a lancé en juin 2015 un appel à idées intitulé « Un partenariat pour l'éducation à l'environnement » proposant de **co-construire et de soutenir financièrement 5 projets** présentés ci-après, mis en œuvre par des associations du territoire. Ces associations sont les partenaires privilégiés du Parc national pour mettre en œuvre son action en matière d'éducation à l'environnement, pour une durée de 3 ans.

Ce partenariat, baptisé Educalanques, permet de promouvoir des animations et de doter le Parc national de premiers outils pédagogiques. Il bénéficie du soutien financier de nombreux partenaires : Ville de Marseille, DREAL, Conseil départemental 13, Fondation nature et découverte...

Les publics prioritaires pour le Parc national sont l'ensemble des jeunes de la Métropole, en particulier ceux résidant à proximité du Parc national des Calanques ou dans des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.



Rencontre des partenaires Educalanques à la Mounine

L'année 2016 a permis la production des premiers outils pédagogiques, c'est-à-dire les livrets de Luminy et du Mugel, les vidéos associées, le sac-à-dos Paysages et la version bêta du diaporama « Les Calanques et nous ».

Les animations menées par le Naturoscope et la Maison de l'écologie de Provence **auprès de 30 classes** ont permis de sensibiliser les élèves à l'environnement exceptionnel du Parc national des Calanques. Dans un cadre de loisirs, des enfants du quartier des Néréides ont été initiés à la connaissance de la biodiversité dans leur environnement proche au cours du stage animé par Les Petits Débrouillards.

Le réseau Educalanques s'est réuni à 3 reprises et le travail en intelligence collective a permis d'enrichir chacun des projets. Le partenariat s'est élargi avec la participation du Muséum d'histoire naturelle et de la Mission sensibilisation mer et littoral de la Ville de Marseille.

Le Comité de suivi Educalanques associant les partenaires (Académie, collectivités, DREAL...) a été réuni pour faire un point d'avancement sur les projets en juin 2016 et préparer la poursuite des actions en 2017.

Les animations Educalanques

- **Le Naturoscope : « Les Calanques, entre mer et collines... »**

Le Naturoscope a mené une campagne de sensibilisation des élèves de 20 classes des écoles primaires situées dans des quartiers prioritaires (Réseau d'éducation prioritaire) pour les initier aux richesses et à la beauté de leur environnement proche. Ce programme comprend 3 jours de découverte et d'actions au cœur du Parc national : une journée découverte sur le milieu terrestre, une autre sur le milieu marin et une dernière pour réaliser un projet sur le thème « Ressources naturelles, sources d'inspiration ».

- **Les Petits Débrouillards PACA : « Les ateliers d'expérimentation, quand les jeunes se questionnent »**

L'association Les Petits débrouillards a animé avec le Parc national des Calanques un stage de 5 jours pour les enfants du quartier des Néréides pendant les vacances de février 2016. Ce stage s'est déroulé à la Maison pour tous de la vallée de l'Huveaune sur le thème « La biodiversité en bas de chez toi ». Les enfants ont ainsi pu participer à des jeux, des ateliers et des balades pour mieux se familiariser avec l'environnement naturel proche de chez eux.



Journée découverte du milieu terrestre, animée par le Naturoscope

Les outils pédagogiques Educalanques



CE2 de l'École Jacques Prévert de la Penne-sur-Huveaune, une des 10 écoles pilotes du projet « Les Calanques et nous »

• La Maison de l'écologie de Provence : « Les Calanques et nous »

La Maison de l'écologie de Provence a créé un diaporama interactif et ludique. Coconstruit avec les enfants et les enseignants de 10 classes pilotes, il explique la raison d'être des parcs nationaux et présente le Parc national des Calanques, ses enjeux de protection et de gestion, ainsi que les comportements et les écogestes à adopter.



◀ Les jeux contenus dans le sac-à-dos Paysages

Sur l'itinéraire paysage la Cayolle – les Baumettes ▶

• Terra Nostrum : réalisation d'un kit comprenant 6 livrets pédagogiques et reportages vidéos, pour accompagner des balades naturalistes...

Ces livrets d'une vingtaine de pages sont destinés à être emmenés sur le terrain par les enfants. Ils accompagnent des balades que les enseignants peuvent faire avec leur classe de façon autonome à la découverte du Parc national des Calanques, de sa faune et de sa flore. En 2016, deux premiers livrets pédagogiques ont été édités sur Luminy et Mugel. Ils sont complétés par des reportages vidéos pour présenter le Parc national, les observations à faire et aussi ce qui reste invisible au cours d'une balade : la vie nocturne, la vie sous-marine, la macro...



• Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Côte provençale : « Itinéraires paysages ! » - Réalisation d'un sac-à-dos pédagogique Paysages

Suite à la publication du Plan de paysage du Parc national des Calanques, le CPIE Côte provençale a réalisé un sac-à-dos pédagogique « Paysages » pour sensibiliser les jeunes à l'approche paysagère. Ce sac-à-dos propose des animations et des ateliers à mener sur trois itinéraires : Fardeloup / Carrière du Loin sur La Ciotat, la Cayolle / les Baumettes et les Goudes / Callelongue sur Marseille. Le CPIE a animé des ateliers participatifs invitant les jeunes à s'exprimer sur l'évolution des paysages proches de leur quartier. Ils ont ainsi pu tester les animations proposées dans le sac-à-dos et contribuer à l'enrichir.

Accueil des groupes dans le Parc national des Calanques en 2016

En 2016, le Parc national des Calanques a expérimenté différentes formules d'accueil de groupes dans un cadre scolaire ou de loisir, auprès de publics très variés : écoliers, collégiens, lycéens, étudiants, adultes en formation, émigrés...

Les gardes-moniteurs, les écogardes et le pôle Education à l'environnement ont accompagné, en 2016, 26 sorties découverte dans le Parc national des Calanques. 5 interventions ont été faites en classe auprès de lycéens et d'étudiants.



Echange dans le cadre du programme Jeunes ambassadeurs des parcs nationaux : les lycéens marseillais (lycée Périer) sur le sentier sous-marin du Parc national de Port-Cros



Photographie prise par les jeunes du Centre social de la Castellane lors de l'atelier photographique des « Girelles associées » accueilli par le Parc national des Calanques



Un groupe d'adultes immigrés de Tetraccord en cours d'apprentissage du français

Préparation de la convention avec l'Académie et l'École supérieure du professorat et de l'éducation



Activité sur les laisses de mer avec les CP de l'école de Mazargues Vaccaro

En 2016, le Parc national des Calanques a préparé un projet de convention avec l'Académie et l'ESPE afin d'établir un partenariat durable et de mettre en commun les ressources pour développer des activités éducatives, de recherche et de formation dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

Cette convention devrait être signée au printemps 2017.

Sans attendre la signature de la convention, un partenariat opérationnel s'est mis en place avec les enseignantes référentes en sciences de l'Académie : une journée d'accueil des classes, sous forme de randonnée scientifique, a été organisée au parc des Bruyères, de même qu'une formation des enseignants à l'éducation à la nature au parc Pastré.

Le Parc national a aussi proposé des sujets de stages collectifs aux étudiants en DESU (futurs enseignants) pour qu'ils puissent contribuer à la conception de guides et de tours pédagogiques.

Mise en place du dispositif d'accueil des classes

En 2016, le groupe de travail Education à l'environnement du Parc national s'est mis en place et s'est réuni à deux reprises pour proposer des critères d'intervention du Parc national des Calanques en matière de pédagogie et un dispositif d'accueil des classes.

Le dispositif d'accueil des classes se met ainsi en place pour l'année scolaire 2016/2017. Le Parc national propose aux établissements scolaires publics, situés à 700 m du cœur de Parc national ou dans des quartiers qui bénéficient de la politique de la Ville, l'élaboration collective et la mise en place de projets pédagogiques avec les enseignants. A côté de l'école ou sur des sites accessibles en transports en commun, l'offre pédagogique comprend des balades accompagnées par les gardes-moniteurs à la découverte du Parc national avec des jeux, des lectures de paysage, des dessins, des expériences... Elle s'appuie sur une gamme d'outils (diaporamas, livrets découverte, vidéos...) qui permet de se préparer en classe et de découvrir un territoire protégé, pour éveiller la curiosité des enfants, partager les connaissances et éduquer au respect des patrimoines naturel, culturel et paysager.

Pour toucher le plus large public possible, le Parc national a aussi noué des partenariats forts avec les structures d'éducation à l'environnement et au développement durable de son territoire. Ces partenaires qualifiés qui bénéficient de l'agrément de l'éducation nationale peuvent aussi accompagner des classes et des groupes dans le Parc national.



Journée d'accueil des classes (7 classes) organisée avec l'Académie en avril au parc des Bruyères

Balade sonore de la fontaine de Voire

A l'occasion de la Fête de la nature, le Parc national des Calanques et le CPIE Côte provençale ont inauguré la balade sonore de la fontaine de Voire et les premiers outils de découverte pour le public familial et le public en situation de handicap, le 22 mai 2016

La balade sonore de la fontaine de Voire est un tour guidé par audioguide (smartphone ou MP3), qui propose la découverte historique, naturaliste et légendaire du site de la fontaine de Voire. Ce premier outil d'interprétation, à destination des familles et du public déficient visuel et intellectuel, a été créé par le CPIE Côte provençale en partenariat avec le Parc national des Calanques, la GMF (partenaire de l'Agence française pour la biodiversité sur la thématique Handicap et accessibilité) et la Fondation EDF. Les outils adaptés aux personnes à handicap visuel ou intellectuel comprennent :

- des plans thermogonflés réalisés en partenariat avec l'IRSAM-Arc-en-Ciel ;
- une maquette 3D signée par Isabelle Dimarco de la Fontaine ;
- un guide pédagogique pour les déficients intellectuels.



Ces outils ont été créés en concertation avec la population locale, les associations et les structures spécialisées.



Test du prototype de la maquette 3D réalisée par Isabelle Dimarco auprès des membres de l'association La Luciole



Cérémonie d'inauguration de la balade sonore de la fontaine de Voire en présence des habitants, des élus et des mécènes

Animation territoriale sur la Cayolle, quartier du Parc national

En partenariat avec le CIQ, l'ADDAP13 et les autres associations du quartier, le Parc national a mené plusieurs actions d'animation territoriale pour faire connaître le Parc national aux habitants : exposition avec le CIQ dans la galerie Leclerc, participation aux fêtes du quartier, sortie rando-escalade avec des jeunes en partenariat avec le CIQ, la SCI Sormiou et l'UCPA, recrutement d'un éco-garde...



Fête de la nature avec le théâtre du Centaure

La Fête de la nature a été partagée le 21 mai 2016 avec le théâtre du Centaure. Résultat : une centaine d'habitants de la Cayolle attirés au parc Pastré, grâce aux diverses animations proposées et aux animaux. 6 agents du Parc national ont participé à cet événement.

2.6 Culture et citoyenneté

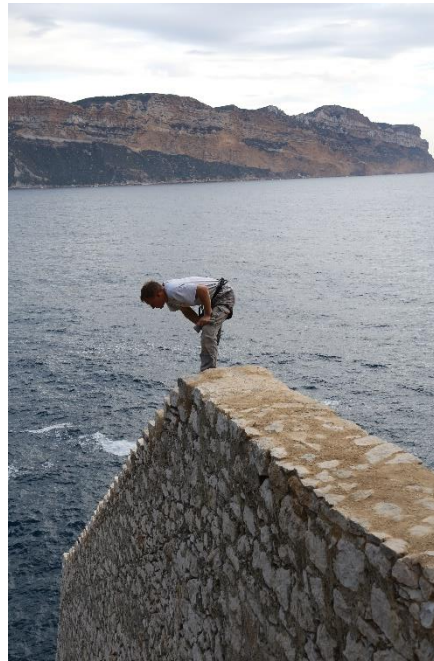
Patrimoine culturel

Comme l'année précédente, aucun agent n'a été directement consacré à la culture et au patrimoine culturel en 2016. Des actions ont toutefois pu être conduites dans ce domaine, comme l'exposition Tartanes & Bouillabaisse exposée de façon permanente dans la tour Maugouvert du château d'If. Le second exemplaire a été confié cette année au musée de La Ciotat qui l'a présenté durant l'été.

Suite aux prospections archéologiques menées dans les massifs de Saint-Cyr (ou Carpiagne) et au sondage lié au chantier de bénévoles pour la mise en sécurité du bâtiment, une fouille programmée triennale a été entamée sur le four à chaux industriel du vallon de la Panouse. Elle est menée sous la direction d'Anne-Marie d'Ovidio, archéologue de la Ville de Marseille. Ce recueil de données sur l'implantation de l'industrie dans les Calanques au XIX^e siècle a été soutenu par le Parc national *via* la mise à disposition du chantier d'insertion d'Evolio pour participer aux travaux. Pour les personnes en insertion et les étudiants qui ont participé aux fouilles, ce fut une magnifique expérience humaine.



Etudiants et équipe Evolio travaillant ensemble



Vérification des travaux de reprise du couronnement de l'escalier nord



Modèle 3D du four à chaux de la Panouse

Chantier de bénévoles à l'œuvre



Association Alpes de Lumière

Depuis de nombreuses années, l'association Alpes de lumière intervient avec des chantiers de bénévoles et des chantiers écoles sur les archipels du Parc national. Des chantiers de bénévoles ont ainsi eu lieu sur l'entretien des chemins au Frioul, depuis la création du Parc national.

Grâce au soutien du Conservatoire du littoral, une seconde phase de chantier de bénévoles a pu être entamée en juillet 2016 : la mise en sécurité des fours à chaux de la Panouse.

C'est une proposition de mécénat privé qui a permis de monter un projet de conservation des déversoirs à pierres de la pointe Cacau. Les trémies, offrant une fenêtre ouverte sur la mer, montraient en effet des signes d'usure. Ce projet, très complexe en raison de son accessibilité, des patrimoines naturels et paysagers à préserver et des règles de protections s'appliquant au territoire, a débuté en décembre et sera poursuivi en 2017.

Opération « Calanques propres »

L'association Mer terre coordonne l'opération « Calanques propres » depuis 2008.

Durant sa 13^e édition, le 28 mai 2016, chaque zone a été coordonnée par des acteurs présents sur le terrain, comme l'Office national des forêts ou les Villes de Cassis et La Ciotat, et fortement soutenue par la Mairie des 6^e et 8^e arrondissements.

Le Parc national des Calanques accompagne et soutient financièrement cette opération « Calanques propres », depuis sa création. Il a permis, *via* son aide financière, d'équiper les « ramasseurs » en moyens logistiques (t-shirts, gants, sacs poubelles...) et de les aider à accomplir cette action. En véritable initiative éco-citoyenne, l'opération « Calanques propres » concourt à l'atteinte des objectifs de la charte du Parc national. Elle a mobilisé cette année une douzaine d'agents du Parc national pour participer aux opérations de ramassage sur le territoire.



En 2016, 100,66 m³ de déchets, soit l'équivalent de 16 voitures, ont été retirés du littoral de Martigues, Carry-le-Rouet, Sausset-Les-Pins, Marseille, Cassis et La Ciotat, par 1 288 personnes issues de 80 structures, telles que des associations, des clubs nautiques, des comités d'intérêt de quartiers, des collectivités et des gestionnaires d'espaces naturels !



=> Mesure partenariale 29 : associer les usagers à des actions collectives éco-citoyennes.



2.7 Le Parc national, acteur de cohésion



Exposition à La Cayolle (hiver-printemps)

Sur invitation du CIQ les Hauts de Mazargues – La Cayolle et des établissements Leclerc, le Parc national a présenté une exposition sur les richesses, les enjeux et les menaces rencontrés sur le territoire du Parc national dans la galerie commerciale Leclerc au cours du 1^{er} trimestre 2016. Cette exposition, au cœur du quartier dans un espace de vie collective, a facilité sa découverte par les habitants et les écoles du quartier, qui sont désormais très fiers d'habiter le Parc national (son aire d'adhésion). L'exposition a été saluée par une visite du Maire de Marseille.

Fête de la nature (mai) : le Parc national, partenaire du théâtre du Centaure

La Fête de la nature a été cette année, le 21 mai, partagée avec le théâtre du Centaure.

Les animaux rassemblés à cette occasion ont amené une centaine d'habitants de la Cayolle au parc Pastré, où diverses animations ont été proposées au public.

Pour cette fête, 6 agents du Parc national ont été mobilisés.



La fontaine de Voire : un projet d'accès à la nature pour tous

Le dimanche 22 mai, près d'une centaine de personnes se sont retrouvées pour inaugurer la balade sonore, l'outil phare du projet, conduit avec le mécénat de la GMF et d'EDF ainsi qu'avec la forte volonté de nombreux acteurs locaux.

Ce projet d'éducation à l'environnement, porté par le CPIE Côte provençale, résulte d'une concertation avec des habitants passionnés, des personnes en situation de handicap visuel ou mental et des établissements scolaires locaux (cf. chapitre 2.5).



1^{re} Fête du Parc

La Fête du Parc national a accueilli près de 2000 personnes, une occasion unique pour tisser des liens avec les habitants de son territoire ! (cf. chapitre 3.1).

2.8 Prévention des risques

Le territoire du Parc national des Calanques est exposé à de multiples risques majeurs. Il est particulièrement confronté à un risque incendie de grande ampleur du fait de sa situation géographique, mais aussi à un risque de pollution maritime lié aux flux maritimes conséquents. Le risque de mouvement de terrain lié à la topographie est également à prendre en considération dans ce territoire très fréquenté.

Conformément aux objectifs fixés par la charte en matière de réduction des risques, l'établissement public du Parc national a précisé son positionnement au regard de ses compétences afin de pouvoir endosser pleinement son rôle de gestionnaire.

La charte du Parc national identifie en effet le risque incendie et la pollution maritime comme des défis majeurs à relever sur son territoire.

Résolument tourné vers le terrain et la gestion intégrée des problématiques territoriales, l'établissement public est un acteur essentiel du territoire, même s'il n'a pas de compétence propre en matière de maîtrise et de gestion des risques. Il se doit d'apporter sa connaissance du territoire, de garantir la préservation des milieux, d'étudier les enjeux environnementaux et d'assurer une cohérence à l'échelle de son territoire pour contribuer à la réduction des risques.

Le risque incendie

La réduction du risque incendie figure dans la charte du Parc national des Calanques au rang de grand défi. L'urbanisation des espaces ruraux et le retour à la nature d'espaces, qui ont fortement été pâturés et exploités pour leurs ressources forestières, ont entraîné une très forte augmentation des incendies en Provence ainsi que des risques pour les biens et les personnes. Ils rendent les incendies, fréquents et dévastateurs, également néfastes pour la biodiversité.



Incendie du 5 septembre 2016

Bilan du dispositif d'accès aux massifs sur la saison 2016 :

- 12 journées noires
- 71 journées rouges
- 39 journées orange

Première journée noire le **27 juin 2016**

=> *Mesure partenariale 16 : participer activement à la prévention contre le risque incendie.*

Parc national des Calanques

La formation des personnels

Le renouvellement de la mise en place d'une patrouille du Parc national a nécessité la formation des gardes-moniteurs et des chefs d'équipes écogardes. L'objectif de cette formation : former et informer le personnel sur la problématique du risque feu de forêt, afin de mieux connaître et appréhender les mécanismes, les enjeux et les conséquences de ce risque. Cette formation d'une journée s'est décomposée en deux phases : une matinée consacrée à la théorie et une après-midi axée sur la pratique et l'opération. Le processus s'est poursuivi sur le terrain en lien étroit avec les partenaires (SDIS, BMPM, ONF, CD13...).

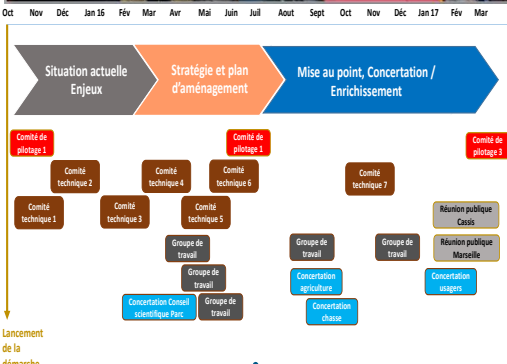
Plan de protection des forêts contre l'incendie dans le massif des Calanques

Le massif des Calanques est l'un des rares à ne pas être doté d'une stratégie de protection formalisée, malgré les enjeux majeurs qu'il a en termes de sécurité (au vu de sa fréquentation et de l'importance de son interface avec la ville) et de ses richesses patrimoniales (naturelles et paysagères).

A la suite de son lancement en fin d'année 2015, la démarche de co-élaboration du plan de protection des forêts contre le risque incendie sur le massif des Calanques, animée par le Parc national avec l'appui de BRL Ingénierie, s'est déployée pendant toute l'année 2016.

De multiples réunions de travail associant les experts (SDIS, BMPM, ONF), les collectivités (Villes de Marseille et Cassis, Conseil départemental), les autres propriétaires publics et l'Etat, complétées par du terrain et des temps de concertation avec les acteurs agricoles et cynégétiques, ont permis de partager le diagnostic et les enjeux, de co-élaborer les grandes lignes de la stratégie de protection du massif, validée en comité de pilotage en juillet 2016, et enfin, de les décliner en un programme d'aménagement ambitieux intégrant les enjeux exceptionnels du territoire du Parc national.

La démarche sera finalisée en 2017 par une ultime phase de concertation, pour conclure la réflexion sur la gouvernance du futur plan de massif et, ainsi, permettre la mise en œuvre efficace et cohérente de ce plan.



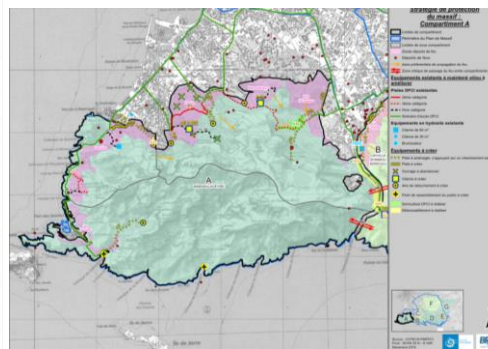
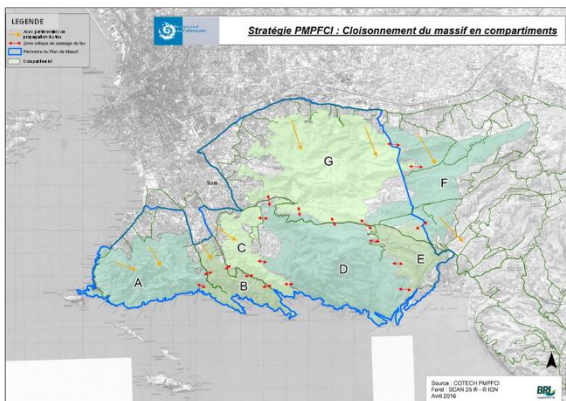
▼ Extraits de la stratégie de protection du massif des Calanques © BRLi/Parc national des Calanques

▲ Co-construction du plan de massif des Calanques © BRLi/Parc national des Calanques

Participation de l'établissement public du Parc national des Calanques à l'ordre d'opération forestier départemental de la saison estivale 2016

Cette opération répond en grande partie au dispositif attendu dans la mesure partenariale de la charte du Parc national. L'implication de personnel du Parc national au service du dispositif de prévention des Bouches-du-Rhône correspond à une réelle attente de tous les acteurs de défense de la forêt contre l'incendie.

L'objectif pour la saison 2016 était de mettre à disposition un véhicule patrouille de deux agents commissionnés et assermentés pour des missions de vigilance opérationnelle et de prévention passive de défense de la forêt contre l'incendie. L'établissement se devait, conformément aux engagements pris dans sa charte, de participer à l'ordre d'opération forestier. Cette année expérimentale a permis de définir son rôle en accord avec tous les acteurs et de définir une organisation interne pour mener à bien cette nouvelle mission.



Le risque de pollution maritime : une implication forte de l'établissement public du Parc national des Calanques

La réduction de la pollution maritime est un des grands défis du Parc national des Calanques qui positionne, dans ce cadre, plusieurs de ses agents sur le terrain et affirme ainsi son rôle de premier maillon dans la chaîne d'alerte en mer.

=> Mesure partenariale 14 : limiter les pollutions dues aux navires.

2.9 La police de l'environnement

Le cadre général d'exercice de la police de l'environnement

La mise en œuvre effective des politiques publiques environnementales passe, au-delà des nécessaires actions d'information, de sensibilisation et d'incitation, par une police de l'environnement efficace, à la fois sur les plans administratif et judiciaire. Des problématiques, telles que le renouvellement des ressources naturelles, le maintien et la restauration des espèces des habitats et des paysages, l'enrayement de l'érosion de la biodiversité et la limitation des pollutions, passent par une police de l'environnement dotée de prérogatives et de compétences techniques adaptées.

Au niveau communautaire, l'Etat français a des obligations d'incrimination des atteintes à l'environnement. Plusieurs directives et règlements instaurent des obligations de contrôle et de rapportage de ces dernières. Deux dispositifs complémentaires, à l'appui : tandis que la **police administrative** possède des outils à vocation préventive, associée à un processus d'autorisation préalable, la **police judiciaire** a des outils voués à la dissuasion et à la répression. Leur articulation intelligente et pragmatique est un déterminant essentiel de leur efficacité.

Des opérations de polices spécialisées

Au-delà des missions générales confiées à la Gendarmerie nationale et à la Police nationale, les **inspecteurs de l'environnement** s'assurent du respect des réglementations relatives à la préservation des milieux naturels. Ils sont en poste dans les établissements publics et les services déconcentrés de l'Etat en charge de la protection de l'environnement et disposent de compétences hautement spécialisées. **En fin d'exercice 2015, 16 inspecteurs de l'environnement ont été affectés au Parc national des Calanques.**

Il convient de noter que d'autres administrations, comme l'Office national des forêts, le Conservatoire du littoral et les collectivités territoriales, disposent d'agents assermentés spécialisés dans le domaine de la police de la nature. On les dénomme communément « gardes » : « garde forestier », « garde du littoral » ou « garde champêtre » et « garde départemental ».

Des contrôles ciblés sur les enjeux du territoire

L'activité de contrôle du Parc national des Calanques, à l'instar des services et des établissements publics de l'Etat, s'inscrit dans un cadre strict. Le respect de la réglementation donne lieu à l'établissement de priorités nationales, déclinées aux niveaux régional et départemental selon les enjeux des territoires. Parmi ces enjeux nationaux, on retrouve notamment sur le territoire du Parc national des Calanques les thématiques suivantes :

- Lutte contre les pollutions
- Protection des milieux naturels et de leur fonctionnalité
- Préservation du littoral et des milieux marins
- Protection des espaces naturels, des sites et des paysages
- Respect de la réglementation sur les prélèvements
- Protection des espèces menacées
- Contrôle de la chasse et lutte contre le braconnage
- Contrôle de la détention des espèces non domestiques

Le plan de contrôle, un outil indispensable

Les priorités nationales déclinées et croisées avec les enjeux locaux sont inscrites dans un plan de contrôle interservices départemental. Etabli par les services de l'Etat avec les établissements publics et autres services de contrôle, ce dernier est piloté par le directeur départemental des territoires et de la mer sous l'autorité du préfet de département, en lien avec le procureur. Ce document stratégique pluriannuel oriente la pression de contrôle sur des territoires ou des opérations à forts enjeux, qui résultent d'une analyse fine des vulnérabilités. Dans chaque département, est créée **une Mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN)**, associant les acteurs précités. Elle vise à élaborer et à suivre le plan de contrôle, auquel prend activement part le Parc national des Calanques, en particulier sur le territoire de ce Parc, qui est un espace à statut de protection nationale.

La procédure et les sanctions encourues

Les inspecteurs de l'environnement doivent veiller à ce que toute personne ou tout organisme contrôlé soit informé du résultat de ce contrôle.

En cas de non-conformité, il leur est demandé de mettre en œuvre les suites

nécessaires : soit une procédure administrative, soit une procédure judiciaire, soit les deux simultanément.

La police administrative

Les demandes d'autorisation, un régime d'instruction permettant un contrôle à priori

Le directeur de l'établissement public du Parc national est l'autorité administrative compétente pour délivrer la quasi-totalité des décisions individuelles au titre de la police administrative spéciale **du cœur de Parc national**, après avis, le cas échéant, du Conseil scientifique, de son bureau ou de sa présidente. On désigne donc sous l'expression « décision individuelle », les actes administratifs portant autorisations ou refus délivrés aux pétitionnaires. Le Conseil d'administration de l'établissement public peut être amené à en délivrer à titre exceptionnel dans le cadre, par exemple, de travaux ne figurant pas sur la liste de ceux pouvant être autorisés par le directeur ou lorsqu'une activité est susceptible d'altérer considérablement le milieu marin compris dans le cœur.

En 2016, 357 décisions individuelles ont été arrêtées par le directeur, au travers de 337 actes notifiés aux pétitionnaires et publiés au recueil des actes administratifs (RAA) de l'établissement public. Une différence expliquée par le fait qu'un même acte peut comporter plusieurs décisions individuelles. Par exemple, dans le cadre d'un tournage, l'acte peut comporter une décision individuelle d'autorisation de prises de vues à caractère professionnel et, à titre exceptionnel, de survol à moins de mille mètres du sol par un aéronef motorisé, soit deux autorisations individuelles au sein d'un seul et même acte. Par rapport à l'année 2015, le nombre de décisions individuelles connaît un taux d'évolution de + 19 % (58 décisions supplémentaires).

Ces décisions individuelles concernent des domaines aussi variés que les prises de vues à caractère professionnel ou commercial (141 décisions) et les travaux (48 décisions) que les demandes d'introduction d'espèces non domestiques (6 décisions) ou de survol avec des aéronefs motorisés (32 décisions).

La quasi-totalité de ces décisions sont des autorisations individuelles concernant des personnes physiques ou morales. Il est courant que de nombreux échanges aient lieu entre les pétitionnaires et les services instructeurs du Parc national pour améliorer ou ajuster les demandes et les rendre compatibles avec les objectifs fixés par la charte du Parc national des Calanques. Du fait des caractéristiques périurbaines du territoire, la majorité des demandes d'autorisation en cœur concernent des prises de vues à caractère professionnel et des manifestations publiques (85 décisions) qui totalisent à elles seules 67 % des décisions rendues. Ce bilan reflète l'ambition de **faire de la devise des parcs nationaux « la nature en partage » une réalité quotidienne, visant à rendre compatible la préservation des patrimoines et la pratique de nombreuses activités ou rassemblements.**

3 décisions individuelles sont des refus dont 1 prend la forme d'avis conforme défavorable dans le cadre de procédures soumises à autorisation d'urbanisme. 2 concernent des prises de vues (à mettre en regard des 141 accordées). Il convient de préciser que différentes demandes avant constitution de dossier ont été rejetées car elles étaient incompatibles avec la réglementation du cœur de Parc national ou n'étaient pas à la hauteur des exigences attendues. Ces dernières ne sont pas publiées au recueil des actes administratifs puisqu'elles n'ont pas fait l'objet d'une demande officielle, en bonne et due forme, au Parc national des Calanques. Ces demandes « non abouties » sont estimées à une cinquantaine.

Il est néanmoins important de rendre compte de cette activité de conseil et de ces échanges en amont entre les services techniques du Parc national et les potentiels pétitionnaires, au risque d'omettre une importante plus-value apportée par le Parc national dans ses missions de préservation. Comme pour les instructions lors de ces saisines en amont, les thématiques sont encore extrêmement variées puisqu'elles concernent des activités commerciales et artisanales, des prises de vues, des nouveaux navires de transport de passagers ou des demandes de travaux.

La tendance à la baisse des demandes totalement incompatibles avec la réglementation se confirme. On citera à titre d'exemples les concours de pêche et les compétitions sportives motorisées (rallye automobile), qui sont maintenant totalement interdits dans le cœur de Parc national et ne peuvent du coup pas faire l'objet de dérogations.

Autre élément : la poursuite de la mise en œuvre du **régime de décision individuelle relatif au nouveau navire de transport de passagers**. Les instructions administratives sont réalisées conformément à la doctrine établie dans le « Guide d'interprétation sur la réglementation de l'activité de transport de passagers maritimes » et les demandes sont examinées en commission d'experts. Un renouvellement de navire a été accordé et 1 autre, refusé, car le dossier était incompatible avec le niveau d'exigence attendu.

Recueil des actes administratifs 2016

Prise de vue et de son	+
Protection du milieu naturel - Minéraux Fossiles	+
Travaux - Directeur	+
Pêche	+
Protection	+
Protection du milieu naturel - Prélèvement d'espèces	+
Protection du milieu naturel - Introduction d'espèces	+
Plan paysage	+
Marchés-Contrats-Conventions	+
Organisation	+
Travaux - Police administrative	+
Programmes - Rapports d'activités	+
Protection du milieu naturel - Pollutions	+
Circulation Navigation	+
Circulation Manifestations	+
Budget - Gestion établissement public du PNCaI	+
Budget - Gestion des résultats prévisionnels	+
Budget	+
Circulation - Survol motorisé	+
Chasse - Tirs élimination	+
Chasse	+

2017
2016
2015
2014
2013

[Publication du Recueil des actes administratif sur le site internet du Parc national](#)

Enfin, pour chaque demande reçue, l'établissement public consulte, en fonction des thématiques, les collectivités, les services instructeurs de droit commun, les propriétaires concernés et, dans certains cas, le Conseil scientifique.

Un listing des arrêtés du directeur portant décision individuelle est annexé au présent rapport d'activités.

Les actes récognitifs

Le décret n°2012-507 du 18 avril 2012 créant le Parc national des Calanques comporte certaines dispositions instituant un régime de suivi, notamment des dérogations accordées, au moyen de listes tenues à jour par le directeur. Ces listes sont établies sur la base de critères fixés par le décret et éventuellement le volume II de la

charte du Parc national des Calanques. Elles nécessitent un travail préparatoire conséquent en lien avec les administrations et les représentants de la société civile concernée et constituent des actes dits récognitifs. Elles sont, pour la majorité d'entres elles et par nature, amenées à évoluer au fil des ans.

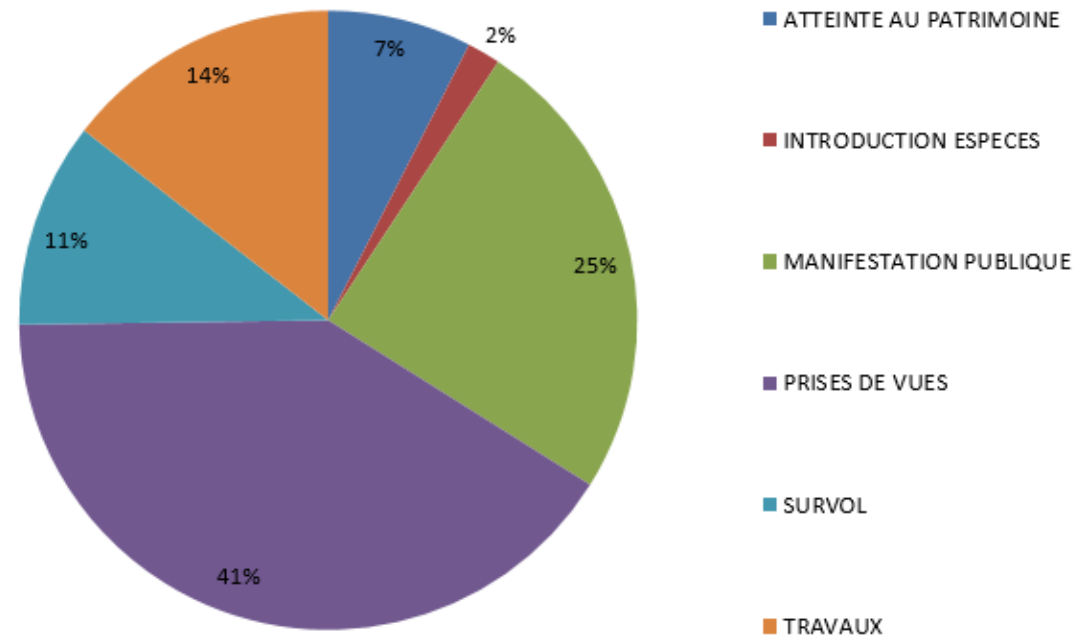
L'année 2016 a permis d'établir les actes récognitifs suivants, qui constituent des mises à jour d'actes préexistants :

- L'arrêté n° AR_2016_001 établissant la liste des armateurs et des navires exerçant une activité de transport de passagers dans les espaces maritimes du cœur du Parc national des Calanques ;
- L'arrêté n° AR_2016_002 établissant la liste des personnes physiques admises à chasser sur le territoire du cœur de Parc national durant la saison de chasse.

Il convient de rappeler l'existence d'autres arrêtés, qui n'ont pas nécessité de mise à jour pour l'année 2016 :

- L'arrêté n° AR_2013_003 du 16 mai 2013 établissant la liste des navires de transport de passagers d'une taille supérieure à 20 mètres hors tout qui peuvent circuler jusqu'à la ligne reliant les points C et D dans les calanques d'En-Vau et de Port-Pin ;
- L'arrêté n° AR_2014-03 du 28 mai 2014 constatant la liste des établissements agricoles et pastoraux du cœur de Parc national ;
- L'arrêté n° AR_2014_004 du 28 mai 2014 établissant la liste des chalutiers professionnels, qui peuvent utiliser des filets traînants de type chalut benthique ou chalut pélagique dans les espaces maritimes du cœur de Parc national ;
- L'arrêté n° AR_2014_005 du 29 octobre 2014 établissant la liste des personnes physiques exerçant une activité professionnelle de pêche maritime aux petits métiers en zone de protection renforcée.

Répartition par type d'autorisation



La diffusion de l'information et le rapportage

La diffusion de l'information est également fondamentale. L'article R.331-35 du Code de l'environnement, relatif aux modalités de publicité des actes des établissements publics des Parcs nationaux, prévoit que :

« Le directeur assure la publicité de tous les actes réglementaires pris par l'établissement public du Parc national ainsi que celle des décisions individuelles prises au titre de la police administrative spéciale du cœur du Parc national. Les actes réglementaires sont affichés pendant deux mois au siège de l'établissement public du Parc national et les décisions individuelles mentionnées au premier alinéa sont notifiées aux intéressés. Ces actes réglementaires et décisions individuelles font l'objet, dans les trois mois suivant leur intervention, d'une publication au recueil des actes administratifs de l'établissement public. Cette publication fait courir les délais de recours des tiers contre les décisions individuelles. Le recueil est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement et mis à sa disposition sous forme électronique de façon permanente et gratuite. »

Outre les décisions individuelles, le recueil des actes administratifs comporte les arrêtés portant réglementation du directeur et les délibérations du Conseil d'administration. Le classement est thématique afin de faciliter la consultation du public et comporte si nécessaire un sous-classement chronologique.

On notera cette année une importante délibération du Conseil d'administration de l'établissement portant sur la réglementation de la chasse.

Par ailleurs, le site AIDA est un site d'information relatif au droit de l'environnement développé à la demande du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Il s'adresse à tout public intéressé par ce sujet et souhaitant consulter la réglementation relative aux installations classées, à l'eau, à la nature, au littoral et aux milieux marins. Dans une démarche de qualité et d'information, le Parc national des Calanques transmet chaque année à l'Institut national de l'environnement industriel et des risques les actes pris afin d'alimenter ce site national.

Les contrôles administratifs

La publication de l'instruction du Gouvernement du 20 octobre 2014 relative à la mise en œuvre, dans les domaines de la police de l'eau, de la nature et des sites de l'ordonnance 2012-34 du 11 janvier 2012, portant sur la simplification, la réforme et l'harmonisation des dispositions de polices administrative et judiciaire du Code de l'environnement, est intervenue dans le dernier trimestre de l'année 2014.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle prérogative, les contrôles administratifs se sont focalisés sur la thématique retenue par le collège des directeurs des parcs nationaux, à savoir les travaux.

Plusieurs agents ont suivi des formations, et les différents contrôles effectués ont systématiquement donné lieu à des rapports de visites. **Trois contrôles non conformes ont notamment donné lieu à des rapports de manquement transmis à l'autorité administrative compétente, en l'occurrence le directeur.**

On notera qu'une procédure non conforme réalisée en 2015 a fait l'objet d'un rapport de visite conforme en 2016 pour la partie relevant de la remise en état.

Le recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national des Calanques est accessible sur le web :

http://www.calanques-Parc_nationalnational.fr/mediatheque/recueil-des-actes-administratifs



La police judiciaire

Le Code de procédure pénale attribue des prérogatives spéciales à certaines catégories de fonctionnaires et d'agents dont font partie les inspecteurs de l'environnement. Les inspecteurs de l'environnement exercent leurs pouvoirs de police judiciaire dans le ressort de leur service d'affectation ainsi que sur l'étendue du territoire sur lequel ils ont reçu mission. Ils recherchent et constatent les infractions commises, prévues par le Code de l'environnement, dans les limites fixées par les dispositions de procédure pénale définie par le Code de l'environnement et le Code de procédure pénale.

L'exercice de la police judiciaire sur le Parc national des Calanques

Les inspecteurs de l'environnement exercent leur mission de police judiciaire sous l'autorité du procureur de la République, dans le cadre de la politique pénale qu'il a définie. Le Tribunal de grande instance de Marseille comporte au sein du parquet des sections spécialisées dont une, la section « Affaires économiques financières et de santé publique », traite du contentieux pénal de l'environnement. Un magistrat référent est en charge des procédures liées à cette problématique et assure le suivi des actions de police judiciaire menées par le Parc national des Calanques. Dans le cadre de ses attributions, le magistrat référent a donc fixé avec précision, pour les infractions apparaissant comme les plus graves au regard de leur impact sur l'environnement, les mesures à prendre par les agents verbalisateurs et les suites données par le parquet.

Cette politique pénale fait l'objet d'un suivi régulier et a été actualisée dans le courant de l'année 2016.

Le « Groupe opérationnel Calanques » (GOC)

Le parquet de Marseille a mis en place une instance spécifique : le Groupe opérationnel Calanques (GOC), composé des services et des administrations de contrôle et des référents du parquet afin de créer un réseau renforcé et d'assurer un suivi judiciaire particulier et adapté. Sont ainsi réalisées des réunions semestrielles mettant en présence le Parc national des Calanques, les autres services chargés de la police judiciaire dans le Parc national et le parquet. A vocation opérationnelle, elles ont pour objet d'échanger sur les

procédures en cours dans le respect des règles propres au secret de l'enquête pénale et sur la réglementation applicable au sein du Parc national. Elles permettent en outre d'établir un bilan annuel des actions réalisées grâce à la mise en place de référents et de procédures de gestion spécifiques. Cette année, les agents du Parc national ont participé aux 2 réunions de travail qui se sont déroulées avec l'ensemble des services verbalisateurs qui, comme lors des précédentes années depuis 2012, ont été très nourries.

La collaboration inter-services

Un effort important de mutualisation est poursuivi avec les différents partenaires verbalisateurs que sont les unités littorales des Affaires maritimes, les établissements publics de l'Etat : l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, l'Office national des forêts, la Police nationale, la Gendarmerie nationale (à terre et en mer) et la Gendarmerie maritime. 16 opérations de police pilotées ont pu être diligentées dans ce cadre sur différentes thématiques qui répondent au plan de contrôle évoqué en introduction, ainsi qu'à la politique pénale du parquet. Ceci permet une optimisation des moyens et des outils ainsi qu'un parage des cultures d'établissement et des technicités entre les agents qui est à poursuivre et à consolider.

La structuration interne

Depuis sa création, l'une des stratégies du Parc national des Calanques est d'affirmer la réalité d'un territoire nouvellement protégé ainsi que l'effectivité d'une surveillance et d'une police de l'environnement. A cette fin, une priorité a été donnée à l'obtention au plus tôt du commissionnement d'un grand nombre de ses agents. L'année 2016 a permis un déploiement opérationnel des capacités internes de surveillance du territoire dans cette phase importante de construction de l'établissement public. **En fin d'année 2016, sont ainsi comptabilisés 20 agents assermentés et commissionnés dont 19 affectés en services territoriaux (secteurs) pilotés par un responsable de mission.**



Des efforts importants en matière de professionnalisation ont été poursuivis en fonction des besoins (commissionnement espaces terrestres et maritimes, spécialisation pêches maritimes, changement de spécialité, pratique du contrôle et sécurité intervention). Ils s'inscrivent directement dans le cadre de la politique du Parc national en matière d'exercice des missions de police judiciaire.

La recherche et la constatation des infractions sur le territoire du Parc national des Calanques

Plusieurs opérations de police pilotées ont été réalisées sur le territoire du Parc national, en lien avec les partenaires cités précédemment. A ces opérations, s'ajoutent les contrôles de routine du Parc national et des services verbalisateurs partenaires.

Le parquet du TGI de Marseille a mis en place une traçabilité des procédures réalisées dans le cadre du Groupe opérationnel Calanques, qui permet de connaître le nombre d'infractions relevées sur le territoire du Parc national des Calanques, relevant de la politique pénale en matière d'environnement.

La montée en puissance du Parc national des Calanques

Conformément à l'objectif de déploiement des capacités internes de surveillance du territoire dans le cadre d'une police de l'environnement affirmée et pilotée, les inspecteurs de l'environnement constituent d'importants contributeurs avec **1 482 journées hommes dédiées à la police de l'environnement**. En effet, de part leur connaissance fine des problématiques du territoire, ils assurent une surveillance ciblée d'une grande efficacité.

162 procédures de constatation d'infractions ont été dressées par les inspecteurs de l'environnement affectés au Parc national, dont 53 par procès verbaux et 109 par amendes forfaitaires.

189 infractions ont été relevées en 2016.

Le différentiel entre le nombre de procédures de constatation et le nombre d'infractions s'explique par le fait que plusieurs infractions peuvent être comprises au sein d'une même procédure.

Sur le plan qualitatif, la répartition des infractions en matière de « nature d'affaire » est la suivante :

- **167 infractions « espaces naturels »** dont :
 - 85 liées à la réglementation spéciale du cœur de Parc national
 - 55 liées à la circulation et au stationnement
 - 21 liées à l'usage du feu
 - 2 liées au site classé et monument naturel
 - 4 liées à la protection de la faune et de la faune sauvage captive
- **19 infractions « pêche maritime »**
- **3 infractions aux règles de la navigation maritime**

Les suites judiciaires

Il est complexe de faire un retour sur les suites pénales données aux constats d'infraction de façon annuelle, puisque le traitement judiciaire des infractions nécessite un temps judiciaire. De fait, un procès verbal dressé en fin d'exercice ne pourra faire l'objet de suite judiciaire que l'année suivante. Ce type d'exercice doit donc être réalisé sur un pas de temps pluriannuel. Toutefois, du fait de la mise en place du « Groupe opérationnel Calanques », le parquet est en capacité de fournir des chiffres annuels par service verbalisateur. Il convient de souligner que les tendances (temps de traitement judiciaire, suites données...) sont extrêmement satisfaisantes. En effet, sur les **115** procès-verbaux et renseignements judiciaires réalisés entre 2015 et 2016 :

- 33 ont fait l'objet d'une composition pénale ;
- 25 ont fait l'objet d'une ordonnance pénale ;
- 10 ont fait l'objet d'un rappel à la loi devant le délégué du procureur ;
- 2 ont été transmises au Tribunal maritime ;
- 5 ont été transmise au Tribunal correctionnel et ont fait l'objet d'une condamnation ;
- 5 ont été transmis aux services de police de droit commun pour investigations complémentaires ;
- 7 ont fait l'objet d'un classement sans suite ;
- 28 sont en cours de traitement (ou de transmission).

Quant à la procédure de l'amende forfaitaire, on note que 64 % d'entre elles ont été acquittées dans le délai de prescription. Les impayées sont systématiquement transmises aux officiers du ministère public territorialement compétent, qui émettent les avis d'amende forfaitaire majorée.

2.10 Lutte contre les pollutions

Altéo : un nouveau cadre réglementaire en 2016

Le préfet de département des Bouches-du-Rhône a signé, le 28 décembre 2015, un arrêté autorisant la société Altéo à continuer à exploiter, à compter du 1er janvier 2016, ses usines de production d'alumine sur le site de Gardanne ; ainsi que **le rejet d'un effluent résiduel, désormais de nature liquide, en cœur marin du Parc national des Calanques, sur le canyon de la Cassidaigne**. Le préfet a également signé, le même jour, l'arrêté **autorisant l'occupation du domaine public maritime** par la canalisation de rejets et ses ouvrages annexes exploités par l'industriel.

Ces deux décisions fixent à l'industriel le nouveau cadre réglementaire de cette activité. Si elles actent une réduction importante des pollutions rejetées dans le Parc national - en particulier l'arrêt des rejets solides appelés communément « boues rouges » - elles ne constituent pas une fin. **Elles marquent en effet seulement une étape, dans un processus où le Parc national des Calanques entend jouer un rôle moteur, en vue de réduire encore au maximum les rejets de substances polluantes en Méditerranée, dans un espace marin à la valeur patrimoniale exceptionnelle.**

L'arrêté concernant les conditions du nouveau rejet, au cœur de cette procédure, acte tout d'abord un changement majeur, qui avait été sécurisé juridiquement par son inscription dans le décret de création du Parc national, le 18 avril 2012 : l'arrêt des rejets en mer de résidus solides dit « boues rouges », au 31 décembre 2015.

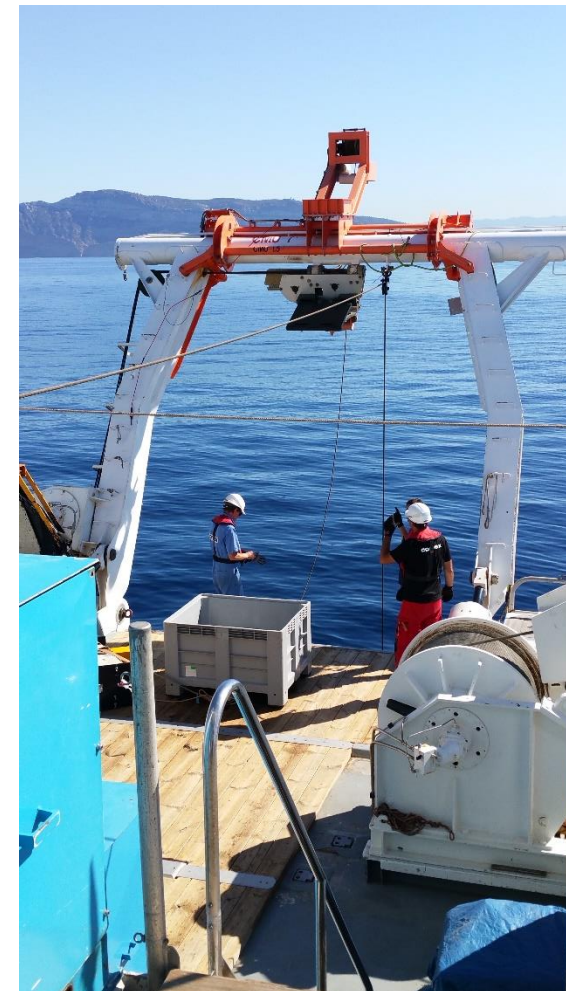
Au-delà, les arrêtés pris par le Préfet comportent plusieurs prescriptions qui, dans le cadre juridique prévu pour ce type de procédure reprennent, notamment, celles exprimées par le Conseil d'administration (CA) du Parc national dans ses avis dits « conformes » du 8 septembre 2014 et dans l'avis du Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques (CSPRT), le 22 décembre dernier. **Ces prescriptions concernent les principaux points suivants :**

- La limitation pour une durée de 6 ans du rejet en mer d'effluents en dépassement des seuils réglementaires pour 3 métaux, soit une nouvelle échéance au 31 décembre 2021 ;
- La création par le Préfet d'un Comité de surveillance et d'information sur les rejets en mer (CSIRM) ;
- La mise en œuvre d'un programme de suivi de l'impact environnemental et sanitaire des rejets, sous le contrôle indépendant du CSIRM.

Le Parc national, mobilisé pour zéro déchet polluant

Le Conseil d'administration, l'ensemble des instances de gouvernance et l'équipe technique du Parc national sont très exigeants sur le suivi de ce dossier et tout particulièrement vigilants à ce que, sous le contrôle de l'Etat, les prescriptions énoncées dans l'arrêté préfectoral soient strictement respectées.

Le 13 janvier 2016, les administrateurs du Parc national se sont rendus à Gardanne pour une visite du site industriel et pour échanger avec la direction du groupe Altéo sur ce qu'elle entend pour se mettre en conformité avec les prescriptions fixées par l'Etat.



Campagne en mer de la Comex pour le suivi de l'impact du rejet

2016

Un **Comité de suivi de site (CSS)** a été mis en place par le préfet afin que l'ensemble des parties prenantes (collectivités, riverains, association de protection de l'environnement, etc.) puissent être informées des performances environnementales de l'usine et notamment du rejet d'effluent en mer. Le Parc national des Calanques est membre de ce comité, qui s'est réuni 3 fois en 2016.

Le suivi de la composition du rejet liquide est assuré à travers l'autosurveillance de l'industriel, ainsi que par des contrôles inopinés diligentés par l'Etat (DREAL). Suite à des incidents de fabrication, les normes de rejets définies par l'arrêté préfectoral n'ont pas été respectées pour certains paramètres chimiques de janvier à juillet. Depuis août, les concentrations sont très inférieures aux normes imposées par l'arrêté préfectoral de décembre 2015.

Au printemps 2016, le préfet a pris un arrêté de mise en demeure suite à quelques dépassements de normes définies par l'arrêté préfectoral des rejets liquides sur deux paramètres, constatés au cours de contrôles inopinés. Sur le second semestre, la DREAL confirme que les termes de l'arrêté de mise en demeure sont aujourd'hui respectés.

A noter que le taux de matière en suspension autorisé est strictement respecté.

Le comité de surveillance et d'information sur les rejets en mer (CSIRM) :

Un comité de surveillance et d'information sur les rejets en mer (CSIRM) a été créé par le Préfet le 31 mars 2016 afin qu'un collège d'experts scientifiques indépendants puisse donner son avis sur le programme d'études et de suivi de l'impact du rejet sur le milieu marin.

Le comité est également constitué d'un collège des observateurs, qui comprend des représentants des professionnels de la pêche et des associations de protection de l'environnement. Les observateurs sont garants du bon fonctionnement et de la transparence des travaux.

Il s'agit d'une des prescriptions fortes du Conseil d'administration du Parc : mettre en place **une instance totalement indépendante** de l'industriel, avec une double fonction :

- **Etre l'instance scientifique et technique de référence ;**
- **Informers les publics** (habitants, usagers...), **de façon transparente**, sur la mise en œuvre des prescriptions par ALTEO, sur la nature exacte et l'impact du nouveau rejet et sur les mesures mises en œuvre par l'industriel en vue de réduire encore les pollutions.

Le CSIRM s'est réuni 5 fois en 2016 (3 réunions plénières et 2 comités restreints) et a adressé au Préfet deux avis techniques portant sur le programme de suivi présenté par l'industriel. Le premier avis (4/7/2016) a porté sur l'ensemble du dossier et a permis d'identifier des priorités techniques pour la mise en œuvre du programme. Le second avis (10/1/2017) porte sur la contamination chimique du compartiment biologique et sur la possibilité de recourir à un planeur sous-marin pour étudier le comportement du nouveau rejet. Une réunion technique du CSIRM s'est concentrée sur ce sujet le 15/12/2016.

Les publications du comité sont disponibles sur le site internet du Parc national des Calanques.

La mise en œuvre du programme de suivi de l'impact du rejet en mer

Un programme de suivi de l'impact environnemental et sanitaire des rejets est mis en œuvre par l'industriel, après avis indépendant du CSIRM. Il doit respecter notamment les prescriptions formulées par le CA du Parc national, qui elles-mêmes reprenaient l'intégralité des recommandations exprimées par son **Conseil scientifique**, dans l'avis réservé que ce dernier avait donné en juillet 2014, avant l'avis conforme du Conseil d'administration.

Ce programme devra notamment comporter **un état zéro, dès 2016**, des différents compartiments du milieu récepteur sous l'influence des nouvelles conditions de rejet, ainsi que **deux suivis intermédiaires avant l'échéance de 2021**.

Essais de pilotes pour le traitement complémentaire de l'effluent liquide rejeté en mer

L'industriel est en train de tester plusieurs pilotes pour le traitement complémentaire de l'effluent liquide. Il a présenté au CSIRM les résultats de ces essais, qui font apparaître des solutions de traitement permettant de neutraliser l'effluent et de réduire de façon substantielle (plus de 90%) sa toxicité, ce qui devrait permettre de respecter les normes nationales, voire d'arrêter les rejets pollués dans les eaux du Parc national des Calanques.

Le calendrier indiqué par l'industriel vise la poursuite des essais de pilotes en 2017 et l'étude d'un process industriel les intégrant en 2017. La fabrication des installations ne serait possible qu'après 2018.

=> *Mesure partenariale 12 : Accompagner l'exploitant industriel dans la réalisation d'études et d'actions visant à stopper le rejet des résidus du traitement de la bauxite et à améliorer la qualité de l'eau*

3 / Communication et relations presse

Le Parc national des Calanques a mis en œuvre des actions d'information et de communication s'adressant à un très large public (habitants, usagers, professionnels, touristes, jeune public, partenaires...) et répondant à de nombreuses demandes et sollicitations.

Ces actions de communication s'inscrivent dans les objectifs de la charte (mesure partenariale 27/objectif XI : améliorer la communication à l'échelle du Parc national et au-delà) et visent à optimiser les canaux d'information pour améliorer la visibilité du Parc national et renforcer son ancrage territorial.

3.1 Communication événementielle

1^{ère} Fête du Parc national : le succès au rendez-vous !

A La Ciotat, le 3 septembre 2016, le Parc national des Calanques a organisé sa première fête au parc du Mugel, avec **une trentaine de partenaires** institutionnels et associatifs. Ce grand **événement de cohésion** a permis au Parc national de tisser et renforcer ses liens avec les acteurs du territoire et le grand public, notamment les habitants. Au total, **près de 2 000 personnes** sont venues participer aux activités d'éducation à l'environnement à terre et en mer, toutes gratuites. En parallèle, un dispositif sécurité important a été déployé dans le cadre du plan Vigipirate.



Une importante campagne de communication a été menée en amont pour optimiser l'information et la médiatisation de la manifestation, notamment en lien avec BDR Tourisme : affichage sur les bus de La Ciotat, achat d'espaces sur Ventilo, flyers diffusés dans le département des Bouches-du-Rhône et dans la région du Var...



Participation à diverses manifestations

Le Parc national a participé à plusieurs manifestations sportives, culturelles et environnementales, par la mise en place de stands et d'animations dédiées.

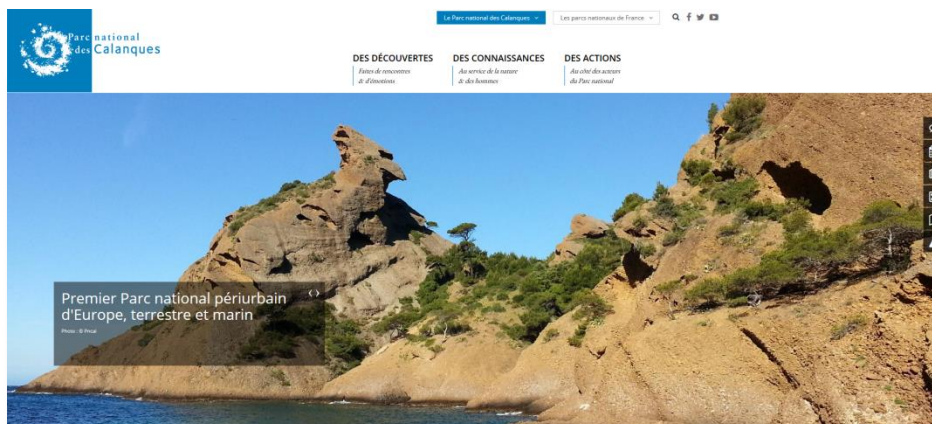
En voici quelques exemples :

- Exposition sur l'histoire de La Cayolle (printemps)
- Salon Les Nauticales à La Ciotat (avril)
- Opération « Calanques Propres » (mai)
- Fête de la nature (mai)
- Salon Destination nature à Paris en lien avec les parcs nationaux (mai)
- Opération « Nettoyons la nature », Fête de La Cayolle et Fête du Miel (septembre)
- Marseille Cassis et L'Autre Marseille Cassis (octobre)



1 670 personnes ont été informées sur le stand du Parc national au salon nautique « Les Nauticales »

3.2 Communication numérique et digitale



Un site internet flambant neuf

www.calanques-Parc nationalnational.fr

En octobre 2016, le Parc national a lancé son **nouveau site internet**. Avec un design et une ergonomie dignes d'un site "nouvelle génération", cet outil multimédia propose une information efficace, pédagogique et accessible au plus grand nombre, *via* une interface dynamique et intuitive. Il s'inscrit dans une dynamique de réseau de

parcs nationaux français, qui seront tous dotés à l'avenir d'un site internet à l'interface graphique et technique similaire.

Au quotidien :

Mise en ligne de contenus rédactionnels et iconographiques : brèves, actualités, communiqués de presse, actualisation du recueil des actes administratifs...



La newsletter *Entre terre et mer*

La newsletter du Parc national des Calanques est une lettre d'information numérique, adressée par emailing, à laquelle on s'inscrit sur le site internet du Parc national.

7 newsletters ont été éditées en 2016, puis adressées à **1 600** destinataires.



Les réseaux sociaux en très forte progression sur l'année 2016



Les réseaux sociaux du Parc national connaissent une très forte progression sur l'année 2016, grâce au recrutement d'un *webmaster* en renfort temporaire.



Cet agent avait notamment en charge l'animation (création de posts, jeux concours...), la veille et la modération des pages Facebook, Twitter, Google+ et Youtube.



Quelques chiffres clés :

- + 153 % d'abonnés sur Twitter par rapport à 2015
- + 172 % d'abonnés sur Facebook par rapport à 2015
- + 462,5% de portée organique sur Facebook par rapport à 2015

3.3 Publications et goodies

Lettre d'information La Calanquaise

Deux numéros ont été édités en 2016 : le n°7 (printemps/été) et le n°8 (automne/hiver) en 10 000 et 6 000 exemplaires respectivement.

Objectifs : informer et sensibiliser sur les missions, le fonctionnement du Parc national, les richesses patrimoniales et les enjeux du territoire.

Cible : grand public, y compris le jeune public (rubrique dédiée « Le coin des minots »).

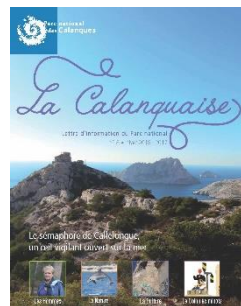
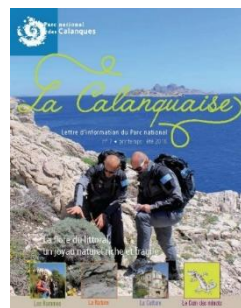
Modes de diffusion :

- Version numérique : sur le site web du Parc national et ses réseaux sociaux
- Version papier : dans les communes du Parc national en divers lieux publics (mairies, offices de tourisme, capitaineries...), lors de manifestations publiques, comme les Nauticales ou la Fête du Parc national, aux partenaires, aux associations, aux CIQ...



L'agenda 2017 Terre sauvage & parcs nationaux

Contribution (textes et photos) du Parc national à l'agenda co-édité par Terre sauvage et l'Agence française pour la biodiversité (ex-Parcs nationaux de France).



Carte de vœux 2016

Goodies

Fabrication d'un stylo en bois issu de forêts gérées durablement



Mise à jour des plaquettes d'information et traduction en langues étrangères

Les plaquettes du Parc national sont diffusées dans divers lieux publics, comme les mairies, les offices de tourisme et les capitaineries, durant des manifestations publiques mais aussi auprès des partenaires, associations, CIQ... Elles sont distribuées par les écogardes et les gardes-moniteurs sur le terrain, téléchargeables sur le site web du Parc national, voire même traduites en langues étrangères (anglais et italien)

Cibles selon les plaquettes :

- Grand public : plaquette générique de présentation du Parc national + plaquette patrimoine naturel + plaquette Frioul ;
- Usagers de la mer : plaquette « Le Parc national en mer » + deux plaquettes dédiées à la pêche de loisir (pêches embarquée, du bord et sous-marine)
- Public handicapé déficient visuel et mental



Refonte du Guide à l'usage de la pêche de loisir

Cartes postales

Création d'une collection de 4 cartes postales sur les patrimoines naturel et culturel du Parc national.



3.4 Relations presse

La présence du Parc national dans les médias en terme de retombées presse :

Il faut souligner l'important travail réalisé en 2016 pour développer une proactivité dans les médias. Ce travail, marqué d'une part par l'accompagnement des médias dans la réalisation de leurs reportages et d'autre part par la valorisation assidue des activités mises en œuvre par l'établissement public, a permis une progression très importante des retombées médias sur le Parc national. La progression spectaculaire des retombées médias entre 2015 et 2016 (+ 412 %) et notamment de la presse web est aussi liée à l'activité très importante menée par le Parc national en terme de communication numérique via les réseaux sociaux.

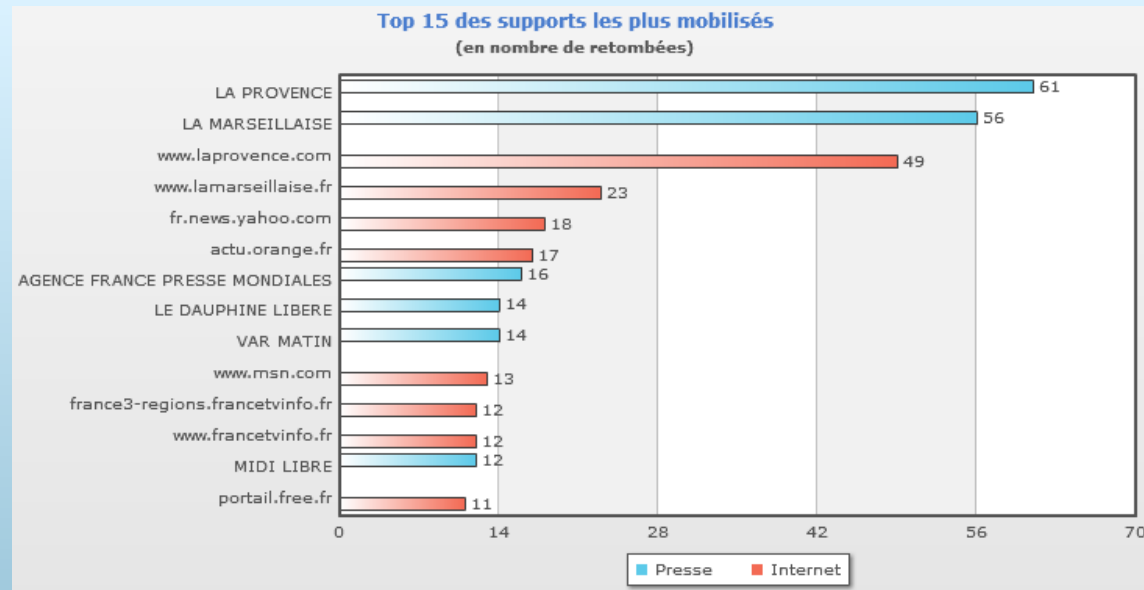
- **602 articles ont été publiés en 2016 sur le Parc national dans la presse** (hors retombées radio et télévisuelles) dont 51 % en presse écrite et 49 % en presse numérique, selon Argus Médias.
- **+ 412 %** de retombées médias par rapport à 2015 (146 articles)
- **+ 15 %** de retombées en presse numérique entre 2015 et 2016

Exemples de reportages accompagnés :

- Visites privées (France 2)
- 4 Saisons (TF1)
- JT de TF1, France 3, M6...
- L'Express
- Terre Sauvage
- RTL
- La Provence
- La Marseillaise



Interview d'un chef de secteur dans le cadre de l'émission télévisée « Visites privées » de France 2



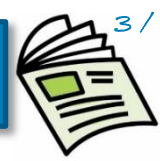
3.5 Communication interne

- Circulation d'information
- Organisation d'un événement de cohésion d'équipe
- Information des personnels via la newsletter interne
- Mise à jour du trombinoscope...



Prise de parole du Président (à droite) et du Directeur lors de la fête interne organisée pour les personnels du Parc national en janvier 2016

3.6 Bilan des actions phares en chiffres



+ 412%
de retombées médias (presse écrite et numérique) par rapport à 2015

80 000
publications distribuées par les écogardes et les gardes-moniteurs

2
Calanquaises

1ère
Fête du Parc national

30
partenaires rassemblés

2000
personnes accueillies

37
retombées médias

1066
retombées sur les réseaux sociaux

120
journées homme travaillées

Transmettre la connaissance
Renforcer la visibilité du Parc national, notamment au sein de la Métropole
Tisser et renforcer des liens avec des partenaires et le public
Développer les échanges interactifs

+ 153%
d'abonnés sur la page Twitter par rapport à 2015



+ 172%
d'abonnés sur la page Facebook par rapport à 2015



+ 462,5 %
de portée organique sur la page Facebook par rapport à 2015

1
nouveau site internet plus efficace et ergonomique

+ 14%
de pages vues par rapport à 2015

+11,46%
visites du site internet par rapport à 2015

4 / Les partenariats

4.1 Les partenariats avec les acteurs du territoire

Convention de partenariat Etat, Métropole Aix-Marseille Provence et Parc national sur l'égalité des chances

Yves ROUSSET, Préfet délégué à l'Egalité des chances, Arlette FRUCTUS, Vice-Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Didier REAULT et François BLAND se sont retrouvés le 12 juillet, dans le verger de Vaufrèges, pour la signature de la Convention à l'égalité des chances en présence du Maire de secteur Lionel ROYER-PERREAULT.

Le but de ce partenariat : organiser et orienter les relations entre le Parc national et les publics fragiles des quartiers voisins situés en Politique de la Ville, dans le sens d'un engagement social partagé et d'une appropriation du territoire par ses habitants.

Le Parc national des Calanques est périurbain ; il côtoie aussi bien des quartiers résidentiels que des quartiers populaires classés en géographie prioritaire.

Cet engagement fort des trois partenaires contribuera à promouvoir l'égalité des chances, à favoriser la mixité sociale, à renforcer les valeurs de citoyenneté des habitants et à développer une image positive de leur quartier.

Cette convention impulsera des actions concrètes soutenues par des financements partagés, dans trois domaines principaux :

- L'emploi et l'insertion par l'activité, notamment au bénéfice des jeunes ;
- La réussite éducative et la promotion des valeurs du patrimoine naturel, de l'environnement et de la culture ;
- La mobilisation des habitants dans une démarche participative pour partager les projets liés au territoire du Parc national.



EVOLIO

Grâce au travail de l'association Evolio, l'accueil d'adultes en insertion sur le territoire du Parc national est monté en puissance cette année.

En effet, avec les propriétés du Conservatoire du littoral et le sémaphore de Callelongue, dont la gestion a été confiée au Parc national, le développement de projets de connaissance, comme les fouilles archéologiques menées sur les fours à chaux de la Panouse, et les actions compatibles avec les conditions d'exercice d'un chantier d'insertion de manquent pas ! Cette année, avec une subvention de 20 000 € allouée par le Parc national, 4 800 heures de travail réalisées par 28 personnes ont bénéficié au territoire sur des actions n'entrant pas dans le champ concurrentiel.

A travers cette démarche, avant tout sociale, le Parc national vise aussi la portée de nos valeurs de partage et de connaissance. Des temps pour découvrir les métiers des agents de terrain et les patrimoines du Parc national ont ainsi été organisés.



L'équipe d'Evolio sur le chantier de nettoyage du sémaphore de Callelongue

Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)

Le partenariat entre l'AGAM et le Parc national des Calanques a été renouvelé pour la période 2016-2018 autour de trois projets :

- L'accompagnement de la démarche d'élaboration du schéma d'accès au Parc national ;
- La conception d'un observatoire des dynamiques urbaines permettant de suivre les évolutions des espaces d'interface ville - espace naturel du cœur de Parc national ;
- La mise en œuvre de deux ateliers d'urbanisme et de paysage sur des espaces de frange, dans la continuité des ateliers conduits pour élaborer le Plan de paysage en 2015 (sur le secteur Pastré-Roy d'Espagne à Marseille et sur le secteur de Fardeloup à La Ciotat).

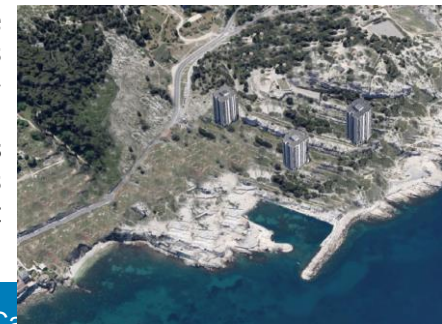


© Benjamin Mesnager-Méryl Septier

Ecole nationale supérieure d'architecture de Marseille (ENSAM)

Le partenariat entre l'ENSAM et le Parc national initié en 2013 se poursuit.

En 2016, durant 15 jours, 120 étudiants de 4^e année ont planché sur des sujets préparés par l'équipe « enseignants + Parc national + une dizaine d'étudiants de dernière année » sur un territoire s'étendant de la Vieille Chapelle à Callelongue, l'accès et la mobilité ayant bien sûr été au cœur des discussions. De franches dystopies, mais aussi de nombreux projets sensibles, ont permis un « jalonnement des possibles » de l'avenir de cette porte majeure du Parc national. Grâce à ces projets fortement discutés avec des habitants et des professionnels, les jeunes architectes ont aussi pu prendre conscience de l'impact environnemental que pouvaient avoir leurs projets.



Comparaison de la surface d'habitation entre les occupations résidentielles individuelles et collectives.

Mais où sont les parkings et les accès ?

4.2 Le travail en réseau

Tour d'horizon des groupes de travail, séminaires, colloques et rencontres auxquels le Parc national des Calanques a contribué en 2016.

Groupes de travail des parcs nationaux

Le Parc national des Calanques est associé aux groupes de travail inter-parcs nationaux coordonnés et animés par l'ancien établissement public Parcs nationaux de France (PNF), aujourd'hui intégré dans l'Agence française pour la biodiversité (AFB).

Groupe de travail « Communication » : en 2016, les responsables communication des parcs nationaux ont notamment travaillé sur les actions suivantes :

- Communication autour du lancement de la marque « Esprit Parc national » (participation au salon parisien Destination nature) ;
- Site internet commun aux 10 parcs nationaux (plateforme multi-sites) et définition d'une architecture de premier niveau harmonisée ;
- Edition de l'agenda 2017 de Parcs nationaux de France et Terre sauvage ;
- Réflexion sur les politiques à mener en matière d'image, de prises de vues, d'édition et de mutualisation des moyens.

Groupe de travail « Police administrative » (PA) : au collège des directeurs de fin d'année 2013, les directeurs des parcs nationaux ont demandé la constitution d'un groupe de travail « Police administrative temporaire », afin d'analyser dans quel domaine de la réglementation des parcs nationaux il était possible de mettre en œuvre la PA et de mutualiser les pratiques. Deux réunions téléphoniques, auxquelles a participé le Parc national des Calanques, se sont tenues en 2016.

Groupe de travail « Police de la nature » : comme chaque année, le Parc national des Calanques a activement participé aux travaux inter-parcs nationaux sur la thématique « police de la nature ». Parmi les sujets abordés : le commissionnement des agents, le rapport d'activité du

ministère en matière d'activités police, les outils informatiques, les polices de l'eau et de la nature au sein de la future AFB, la révision du contenu de la formation initiale des TE et ATE, la politique pénale et l'exercice des missions de police dans les différents parcs nationaux.

Groupe de travail « Système information » (SI) : afin de procéder à une mutualisation prochaine des développements informatiques, les équipes des parcs nationaux travaillent sur le rapprochement de 2 outils :

- la version 2 « Observations occasionnelles » (sortie en début d'année), qui est un outil retenu par le groupe de travail des scientifiques des parcs nationaux pour collecter les données de contact Faune et Flore ;
- la version 2 de l'application de synthèse « GéoNature » (en cours de préparation), qui permet de regrouper et consulter l'ensemble des données provenant des différents protocoles naturalistes.

Groupe de travail Education à l'environnement-Développement durable « Education à l'environnement et au développement durable (EEDD) » : le groupe de travail EEDD est devenu un groupe de travail permanent en 2016. Le Parc national des Calanques a accueilli la première réunion du groupe en présentiel les 6 et 7 octobre 2016 au Frioul.

Le groupe de travail « EEDD » :

- a proposé des axes stratégiques pour l'éducation à l'environnement dans les parcs nationaux en 2016-2020 ;
- s'est doté d'indicateurs communs ;
- a rédigé une note sur les sciences participatives ;
- a proposé la conception d'outils partagés ;
- a réfléchi à la place des schémas d'interprétation dans les politiques des parcs nationaux.

Groupe de travail « Scientifique » : François Bland, directeur du Parc national des Calanques, est le directeur référent au collège des directeurs du groupe de travail « Scientifique » qui s'est réuni du 30 mars au 1^{er} avril au Muséum d'histoire naturelle de Marseille. Différents sujets ont été abordés : le recensement des sites de référence pour la recherche, l'identification des besoins pour améliorer les bases de données inter-parcs nationaux des opérations scientifiques, les échanges sur l'AFB, le partage sur l'animation scientifique et la rédaction des avis. La sortie terrain portait sur la présentation d'actions de restauration sur des milieux littoraux pollués (madrague de Montredon, cap Croisette), avec l'intervention d'Isabelle Laffont-Schwob (IMBE).

Rencontres scientifiques les 6 et 7 décembre à Montpellier en partenariat avec l'Agence des aires marines protégées, l'Aten et l'Office national des eaux et des milieux aquatiques, avec le soutien des principales têtes de réseau d'espaces naturels protégés sur le thème : « *La recherche dans les espaces naturels protégés : quels enseignements pour l'Agence française pour la Biodiversité ?* » Ces deux journées avaient pour vocation d'approfondir les grandes étapes du déroulement d'un programme de recherche dans un espace naturel protégé : la formulation des questions de recherche, l'acquisition des connaissances sur le terrain et le transfert des résultats de la recherche.

Réponse à un appel d'offre du Labex CeMed en inter-parcs nationaux (PNCa/PNPC) pour une sujet de PostDoc : « *Expérience de cogestion adaptative autour de la problématique de la capacité de charge des espaces naturels insulaires littoraux méditerranéens - Cas des îles en cœur de Parc national : Port-Cros et Frioul* »

Groupe de travail « Tourisme » : le groupe de travail s'est réuni deux fois cette année, en janvier et en décembre 2016, dans les locaux de Parcs nationaux de France à Montpellier. Il a notamment contribué à la finalisation des stratégies tourisme des parcs nationaux. Il a aussi revu les modalités des enquêtes de fréquentation en s'inspirant de l'expérience du Parc national des Calanques sur le protocole Flux vision tourisme (*cf. diapositive 35*).

Groupe de travail « Marque » : le groupe s'est réuni une fois, en février, dans les locaux de Parcs nationaux de France à Montpellier. Il a piloté la conception de la stratégie de la marque à l'horizon 2020, la finalisation des RUC tourisme et agricoles préparés par les groupes thématiques, et accompagné le déploiement d'outils de communication générique de la marque (guides de marque, PLV). Il a aussi organisé la présence des Parcs nationaux de France au salon « Destination nature » (Paris, mars).

Groupe de travail « Charte » : Le groupe de travail charte des parcs nationaux a principalement centré ses réflexions sur le déploiement d'un outil de suivi et de capitalisation des actions de mise en œuvre de la charte, dénommé « EVA ». Cet outil sera déployé en 2017 par le Parc national des Calanques dès la finalisation de son programme pluriannuel d'actions.

Participation à différents colloques

2nd International Conference on Island Evolution, Ecology and Conservation : Island Biology 2016

Organisée du 18 au 22 juillet à Angra do Heroísmo (les Açores, Portugal), cette conférence a été l'occasion pour Mathilde Méheut, du Parc national des Calanques, de présenter le poster « Establishing a Black rat eradication project : methodology of the first rodenticide aerial application in the French Mediterranean islands ».

International Conference on Ecological Sciences

Organisée par l'IMBE et la Société française d'écologie, du 24 au 27 octobre, au palais du Pharo (Marseille), cette conférence a permis la présentation, par Mathilde Méheut du Parc national, d'une communication flash « Eradication of the Black Rat, *Rattus rattus*, and biodiversity monitoring in the French Mediterranean islands : the case study of Riou Archipelago in the Calanques national Park ». Alain Mante, chef de secteur LOA du Parc national, est intervenu durant la table ronde « Management and conservation of small Mediterranean islands : which interfaces between ecological sciences, humanities and land-managers? », organisée à l'initiative de PIM.

Forum des Aires marines protégées (AMP) de Méditerranée à Tanger

Le Parc national des Calanques a participé au 2^e Forum des Aires marines protégées (AMP) de Méditerranée. Co-organisé par l'association Medpan et la convention de Barcelone (CAR / ASP), ce rassemblement s'est tenu du 27 novembre au 1^{er} décembre à Tanger (Maroc).

Regroupant des gestionnaires venus de tout le pourtour du bassin, le Forum avait pour objet de dresser un bilan de la mise en œuvre de la Feuille de route des aires marines protégées méditerranéennes (élaborée en 2012) et d'établir des perspectives permettant l'atteinte des objectifs internationaux fixés par la Convention sur la diversité biologique.

5 / La vie de l'établissement

5.1 L'établissement achève son installation et poursuit sa construction

Déménagement du siège

En septembre, le siège du Parc national s'est installé au 141, avenue du Prado – 13008 Marseille. Cette délocalisation vers le centre-ville permet un rapprochement géographique des équipes avec les partenaires du Parc national, notamment les services de l'Etat et les collectivités territoriales, facilitant ainsi les déplacements. Avec un accroissement des effectifs, ce déménagement permet en outre aux agents du siège de travailler dans des conditions plus confortables.



En salle de réunion...

Les ressources humaines

Cette troisième année de fonctionnement a vu les effectifs du Parc national augmenter : les plafonds d'emplois notifiés par le ministère de tutelle se sont élevés à **47 ETP** (équivalents temps plein / postes permanents) au 31/12/2016, soit **+ 7 postes** par rapport à 2015, et à **61,1 ETPT** (équivalents temps plein travaillés / volume de temps de travail autorisé dans l'année, renforts temporaires et saisonniers compris).

Le Parc national a ainsi pu accueillir 2 nouveaux gardes moniteurs **sur le terrain**, ainsi qu'un troisième suite au départ d'un agent, muté au 1/1/2016 :

- Secteur LEHM : un garde-moniteur, agent technique de l'environnement issu de l'ONCFS, a pris ses fonctions le 1^{er} septembre. Un agent du secteur LOA a par ailleurs rejoint le LEHM le 1^{er} juillet suite à la libération d'un support d'emploi ;
- Secteur LOA : un garde-moniteur muté du PNM est arrivé le 1^{er} septembre ;
- Secteur IVN : un garde-moniteur muté du PNRéun a pris ses fonctions le 1^{er} septembre.

A noter qu'un agent du secteur LEHM a rejoint l'ONEMA le 1^{er} octobre 2016, libérant ainsi un poste à pourvoir en début d'année 2017.

Au siège, 5 recrutements permanents nouveaux ont pu être conduits :

- 1 chargé de mission « Maîtrise d'ouvrage travaux » (Pôle Aménagement/Gestion/Paysage), issu du Grand Site Sainte Victoire, a pris ses fonctions à la mi-juin 2016 ;
- 1 chargée de mission « Education à l'environnement » a été recrutée le 1^{er} septembre ;

- 1 logisticien polyvalent, rattaché au secrétariat général, mais en lien fonctionnel fort avec les équipes de terrain, est arrivé au 1^{er} juin ;
- 1 chargée de mission « Police administrative », arrivée en janvier 2017, vient également conforter l'équipe ;
- 1 assistante administrative prendra ses fonctions en début d'année 2017.

L'établissement a recruté cette année encore plusieurs agents en CDD pour renforcer temporairement le siège et le terrain :

- Au siège : sur des missions liées à l'accueil/secrétariat, à la communication, à la maintenance informatique, à la gestion du risque, à la question cynégétique et à la connaissance scientifique ;
- Sur le terrain : 3 assistants techniques de gestion ont pu assurer une présence sur le Frioul, d'avril à décembre ; 1 assistant technique est venu renforcer l'équipe du secteur LEHM, ainsi qu'une technicienne du littoral dédiée à la gestion des terrains du CDL.

Le Parc national a également maintenu à un haut niveau le dispositif saisonnier des écocardes, chargés de sensibiliser et d'informer le grand public, et de surveiller les territoires sensibles du Parc national. Au total : une trentaine d'agents en plus de l'agent chargé de la coordination du dispositif.

La formation professionnelle des personnels s'est poursuivie, notamment celle des agents de terrain inspecteurs de l'environnement, en matière de techniques d'intervention et d'apprentissage du tir (ceci en lien avec leur armement futur lors d'opérations de police de l'environnement ciblées et coordonnées).

Les unités territoriales du Parc national des Calanques

La présence de gardes-moniteurs sur le terrain constitue une force essentielle de l'établissement, tant dans le milieu terrestre que marin ou sous-marin, pour les missions fondamentales de surveillance et de police, de connaissance du patrimoine, de sensibilisation et d'éducation des publics, et de lien avec les habitants, les professionnels et les usagers.

Le Parc national a disposé, en 2016, d'un effectif de 18 gardes-moniteurs, répartis en trois unités territoriales (ou secteurs) coordonnées étroitement :

- secteur Littoral-Est-Haute mer (SLEHM), basé à La Ciotat ;
- secteur Littoral-Ouest-Archipels (SLOA), basé à Marseille ;
- mission territoriale Interface-Ville-Nature (IVN), basée à Marseille.

Cette organisation en unités territoriales mixtes, terrestres et maritimes, permet un fonctionnement opérationnel visant à :

- **mieux connaître et protéger globalement le territoire, sur terre et en mer ;**
- **mutualiser** les actions et les logistiques « bateau » et « plongée » ainsi qu'à organiser l'action en mer ;
- **suivre** des actions et interactions de l'interface ville /espace naturel ;
- **mener des actions en collaboration** avec les autres services de l'Etat et des collectivités sur le terrain.

Commissionnés et assermentés, **les gardes-moniteurs exercent**, en qualité **d'inspecteurs de l'environnement, un pouvoir de police** pour faire appliquer la réglementation sur le territoire du Parc national.

En 2016, les moyens nautiques du Parc national ont été confortés par la mise en service de trois unités supplémentaires :

- 2 semi-rigides de 5 mètres pour l'action de sensibilisation des écogardes en mer ;
- 1 semi-rigide de 9 mètres pour l'action des gardes-moniteurs cofinancé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette grande embarcation, très polyvalente, permet aux agents :
 - d'assurer la surveillance et la police de l'environnement (réglementation spéciale du cœur de Parc national, plan de balisage, police des pêches...),
 - d'informer le public,
 - de réaliser des suivis scientifiques, comme les plongées scientifiques ou le suivi de mammifères marins.

Ce navire a été construit par l'entreprise régionale Francqueville, retenue à l'issue d'un marché public et installée à Roquefort-la-Bédoule.



Surveillance des eaux maritimes par des agents du Parc national

Les moyens : équipements, infrastructures et gestion administrative

Le Parc national a poursuivi **son effort d'investissement** en 2016, pour conforter les équipements et les moyens d'intervention indispensables à la conduite de ses missions, mais aussi en lien avec l'augmentation de ses effectifs et les conditions de travail (un peu plus de **404 000 €** au total) :

- **moyens d'intervention terrestres** : acquisition d'un véhicule supplémentaire pour les secteurs (de type Duster) et d'un véhicule utilitaire pour le logisticien + achat d'un véhicule de terrain de type 4X4 pick-up pour les interventions plus « lourdes » sur le terrain ;
- **moyens d'intervention nautiques** : acquisition de 2 semi-rigides de 5 mètres pour les besoins du dispositif saisonnier des écogardes, ainsi que d'une grande embarcation de 9 mètres (le « Soubeyran ») pour le travail en secteur et en inter-secteurs ;
- **travaux effectués dans les locaux situés impasse Paradou**, dans le 9^e arrondissement : installation d'un espace « vestiaires – douches » et d'un espace de stockage pour les archives (de type mezzanine) au RDC du bâtiment + rafraîchissement des bureaux situés à l'étage ;
- **travaux de décroisement/recloisonnement dans les nouveaux bureaux du siège**, au 141 avenue du Prado ;
- **acquisition et renouvellement de matériels informatique, bureautique** (nouveau serveur, PC, imprimante/copieur...) **et photographique**.



Surveillance des espaces terrestres, à l'aide d'un véhicule de type Duster

Rappelons que **les bureaux du siège** ont pu être installés à la mi-septembre en ville, avenue du Prado, pour une plus grande proximité de travail avec les partenaires institutionnels et une plus grande facilité de déplacement urbain.

La recherche de locaux plus faciles d'accès et plus proches du port et des équipements est également toujours d'actualité à La Ciotat, lieu de résidence administrative des agents du secteur LEHM.

La gestion des systèmes d'information (SI)

Afin de moderniser son système d'information, le Parc national des Calanques a réalisé en 2016 un saut technologique important en matière d'équipement informatique.

Le passage à la virtualisation a permis de bâtir une nouvelle infrastructure basée sur les dernières innovations et, ainsi, de profiter de tous ses avantages (performance, sécurité...).

Profitant du déménagement du siège, le pôle SI a également repensé l'architecture réseau multi-sites pour que chaque agence puisse bénéficier de ces améliorations.



Dématérialisation des serveurs du siège

L'établissement s'est doté de matériels récents afin de mettre en œuvre les nouvelles technologies de virtualisation permettant :

- une continuité des services réseaux (haute disponibilité)
- une meilleure fiabilité des systèmes informatiques
- des performances accrues
- la sécurisation des données
- la simplification des déploiements
- une maintenance facilitée des équipements

La carte interactive des périmètres réglementaires du Parc national des Calanques se trouve désormais à l'adresse internet suivante : www.calanques-Parc_nationalnational.fr/fr/carte-interactive

Pérennisation du Système d'Information Géographique (SIG)

Un des objectifs du SIG du Parc national en 2016 était de réorganiser et de cataloguer ses données géographiques.

Ce catalogue était une vraie demande de la part des agents à la fois pour mieux connaître la patrimoine de données du Parc national mais aussi pour pouvoir utiliser ces données en toute confiance, en connaissant leur producteur, leur année de création ou de mise à jour, ou encore leur étendue.

Ce premier travail peut désormais permettre de réfléchir aux données dont le Parc national pourrait avoir besoin, de mieux échanger avec ses partenaires sur les données dont ils disposent et sur celles que le Parc national pourrait leur transmettre.

Nom	Description	Nature	Emploiment	Date de référence	Comportement	Auteur	Statut/Source	Base de données	Empire d'origine	Empire actuelle
Relevé_topographique	Relevé topographique de la zone de la Tour de la Tour	Relevé	IGN	1980	Publication	IGN	IGN	IGN	IGN	IGN
Relevé_bathymétrique	Relevé bathymétrique de la zone de la Tour de la Tour	Relevé	IGN	1980	Publication	IGN	IGN	IGN	IGN	IGN
Relevé_géologique	Relevé géologique de la zone de la Tour de la Tour	Relevé	IGN	1980	Publication	IGN	IGN	IGN	IGN	IGN

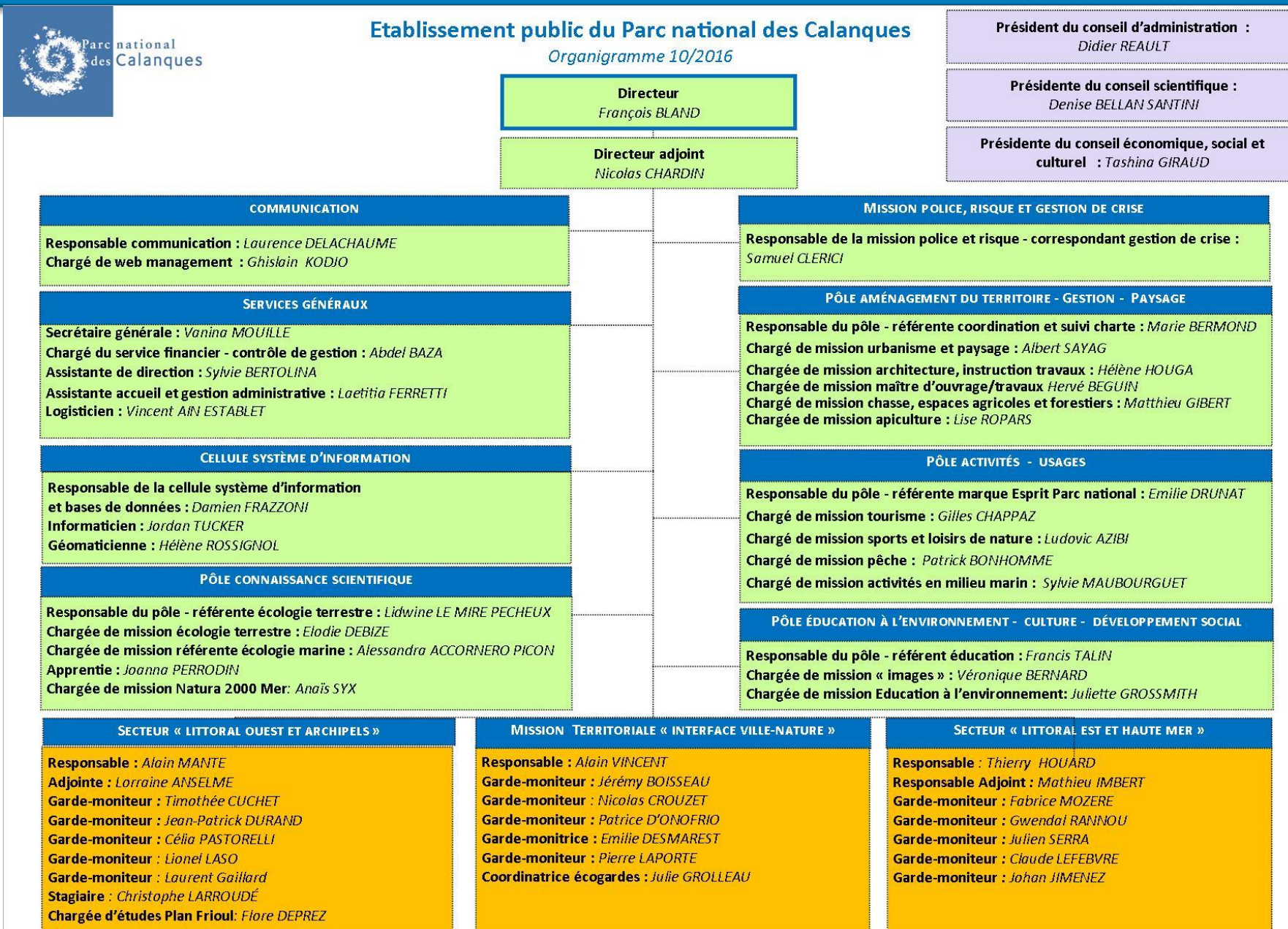
Amélioration des données SIG

La mise en place, durant ce deuxième semestre, d'une base de données spatiales centralisée a permis de rendre davantage accessible l'information géographique aux agents.

L'intégration des couches cartographiques a aussi été l'occasion de réaliser des contrôles de qualité afin de garantir au maximum la fiabilité des données proposées.

Cette base doit maintenant être enrichie au fur et à mesure des acquisitions de données (en interne ou auprès des partenaires) pour constituer un socle de données partagées.

5.2 L'organigramme



5.3 Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du Parc national s'est réuni à trois reprises en 2016, en poursuivant sa pratique de tenir les séances dans des lieux qui associent ses partenaires (collectivités et autres). Le Conseil du mois de février 2016 s'est ainsi tenu pour la première fois à la Penne-sur-Huveaune, celui du mois de juillet à Kedge Business School (Luminy) et celui du mois de décembre au Camp militaire de Carpiagne.

Les points marquants des séances de 2016 :

Pour mémoire : adoption du budget 2016 lors du CA du 15 décembre 2015 en Préfecture des Bouches-du-Rhône.

- adoption du rapport d'activités, du compte financier 2015 ainsi que du budget rectificatif n° 1 de 2016 ;
- présentation des terrains du Conservatoire du littoral en cœur de Parc national : gestion et enjeux stratégiques ;
- validation du Plan de paysage ;
- réglementation particulière de la chasse en cœur de Parc national pour la saison 2016-2017 ;
- proposition de réglementation de la pêche de loisir destinée à une consommation personnelle et familiale ;
- candidature du Parc national au statut d'ASPIM ;
- adoption du budget rectificatif n° 2 de 2016 et du budget initial pour 2017 ;
- information sur la création de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) au 1^{er} janvier 2017 et sur le projet de décret de rattachement pour les 10 parcs nationaux ;
- information sur l'application interactive InfoParc.



Conseil d'administration réuni au camp militaire de Carpiagne, le 2 décembre 2016

5.4 Le conseil scientifique

Institué en 2012, le Conseil scientifique (CS) a, en 2016, principalement **travaillé en ateliers sur la stratégie scientifique** et répondu aux consultations sur les dossiers d'autorisation.

Les avis

Le CS a une compétence consultative, déléguée au Bureau et à la présidente, sur les autorisations de travaux dans le cœur, de travaux et activités en cœur marin, sur les documents de planification et les projets touchant aux équilibres biologiques et humains, participant à la protection des richesses patrimoniales, naturelles et culturelles du Parc national dans le cadre du « principe de précaution ».

Il a été consulté 58 fois en 2016, contre 56 en 2015, dans le cadre des autorisations délivrées par le directeur. Les avis ont concerné des travaux (dont deux ont été défavorables) à 75,9 %, des introductions de lapins et de perdrix rouges liées à l'activité de chasse à 6,9 % ainsi que des atteintes au patrimoine pour des missions scientifiques à 15,5 %.

Le CS s'est réuni 3 fois en plénière en 2016 :

- le 27 juin pour travailler sur la stratégie scientifique,
- le 28 juin pour délibérer sur le plan paysage et la réglementation de la chasse pour saison à venir,
- le 22 novembre pour délibérer sur la réglementation de la pêche de loisir. Cette séance, initialement prévue en plénière, fut transformée en réunion de travail compte tenu du peu de personnes disponibles, mais a fait l'échange de nombreux mails entre les membres.

Les autres contributions

En 2016, le CS a été régulièrement associé aux travaux en cours, suivis par l'équipe technique du Parc :

- **soit sous forme d'assistance** : état de référence des ZNP, projet « RexCor », CSIRM (Comité de suivi et d'information sur les rejets en mer)
- **soit sous forme de groupe de travail** :

Intitulé des groupes de travail en 2016	Nombre de membres du CS impliqués	Nombre de réunions
Plan de massif	3	1
Plan paysage	2	1
Stratégie scientifique	3	4
Etude fréquentation	1	1
Réseau Educalanques	1	1
Convention avec le rectorat et l'ESPE	1	2



5.5 Le conseil économique social et culturel

Page en cours de construction

5.6 Les grandes lignes du budget 2016

2016 a été l'année de la mise en application du décret du 7 novembre 2012 relatif à **la Gestion budgétaire et comptable publique (GBCP)** : nouveau cadre pour la comptabilité publique, pour un nouveau mode de pilotage opérationnel des finances publiques et une plus grande efficacité de la fonction financière.

→ **Le Budget initial** pour 2016 prévoyait un montant total de recettes à recouvrer de **4.979.385 €**, dont la **subvention pour charges de service public** du ministère de tutelle, en hausse de **16,5%** par rapport à 2015, à hauteur de **4 411 732 €**, le produit de la taxe sur les transports de passagers à destination des Calanques (« **taxe Barnier** ») pour **375.000 €** et **192.653 €** de recettes « fléchées », parmi lesquelles la subvention de la Ville de Marseille pour la gestion des zones terrestres du Frioul (120 000 €), une subvention du CD 13 pour le financement des travaux sur le Sémaphore de Callelongue (60 000 €) et une participation de la Métropole au titre des actions liées au contrat de baie (12 653 €).
Côté dépenses, le BI pour 2016 présentait un niveau d'autorisations d'engagement (**AE**) de **5.069.385 €**, et un niveau de Crédits de paiement (**CP**) de **4.863.500 €** : en matière d'emploi et de crédits de personnels, le Parc s'est vu doté de **7 ETP supplémentaires** (portant à **47** les effectifs permanents au 31/12/2016) et d'un plafond d'**ETPT** à

61,1. La masses salariale était évaluée à **3.455.000 €**.

Les crédits de paiement dédiés au fonctionnement se chiffraient à **950.000 €**, ceux consacrés aux actions d'intervention à **143.500 €**, et ceux pour l'investissement à **315.000 €**.

*Le BI 2016 affichait ainsi **un solde budgétaire prévisionnel excédentaire de 115.885 €** (recettes – CP inscrits).*

→ **Au Budget rectificatif 2016 n° 1**, le Parc avait rouvert pour **103.088 €** d'AE et de CP au titre des charges à payer de 2015, et pour **466.680 € d'AE** et **417.680 € de CP** au titre des reports de crédits de 2015 (engagements contractés en 2015 devant se dénouer en 2016).

Le nouveau total d'AE inscrits était de **5.639.153 €** et celui des CP de **5.384.268 €**.

*Le **nouveau solde budgétaire prévisionnel** basculait ainsi en un **déficit de 404 883 €**.*

6 / Annexes

6.1 Composition des instances de gouvernance

Le Conseil d'administration (CA)

REPRESENTANTS DE L'ETAT

Le Secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône
M. David COSTE
 Le Délégué militaire départemental adjoint des Bouches-du-Rhône
 Lieutenant-colonel (Terre) David MASTORINO
 Le Préfet Maritime de la Méditerranée
 Vice-Amiral d'Escadre Charles-Henri DE LA FAVERIE DU CHÉ
 Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région PACA
 Mme Corinne TOURASSE
 Le Directeur Interrégional de la mer Méditerranée
 M. Pierre-Yves ANDRIEU
 Le Directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône
 M. Gilles SERVANTON
 Le Directeur régional des affaires culturelles de la région PACA
 M. Marc CECCALDI
 Le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région PACA
 M. Jean-Jacques COIPIET
 Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région PACA
 M. Patrice RUSSAC

COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Maire de Marseille
 M. Jean Claude GAUDIN
 *suppléé par M. Yves MORAINÉ (délibération n° 14/0046/EFAG du 28/04/14)
 Le Maire de Cassis
 Mme Danielle MILON
 Le Maire de La Ciotat
 M. Patrick BORE
 Le Maire de La Penne-sur-Huveaune
 M. Pierre MINGAUD
 Mme Laure-Agnès CARADEC
 Adjoint au Maire de la Ville de Marseille
 M. Didier REAULT
 Adjoint au Maire de la Ville de Marseille
 Président du CA du Parc national des Calanques
 Le Président de la Métropole Aix-Marseille Provence
 M. Jean Claude GAUDIN
 *suppléé par M. Eric DIARD (délibération n° HN 003-136/16/CM du 28/04/16)
 M. Yves MORAINÉ
 Conseiller Métropolitain (Métropole Aix-Marseille Provence)
 Le Président du Conseil Régional de la région PACA
 M. Christian ESTROSI
 *suppléé par Mme Mireille BENEDETTI (arrêté n° 2016-300 du 03/03/16)
 La Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
 Mme Martine VASSAL
 *suppléée par Mme Solange BIAGGI (délibération n° 11 du 16/04/15)
 Mme Sabine BERNASCONI
 Vice-Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
 M. Bruno GENZANA
 Vice-Président du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

PERSONNALITE

Mme Denise BELLAN-SANTINI
 Présidente du conseil scientifique de l'établissement public

PERSONNALITES A COMPETENCE NATIONALE

M. Pierre APLINCOURT
 Conseil national de protection de la Nature (URVN)
 M. Benjamin KABOUCHE
 Conseil national de protection de la Nature (LPO)
 M. Christophe LEFEBVRE
 Union Internationale pour la conservation de la Nature (UICN)
 M. Eric SCOTTO

M. Nardo VICENTE
 Institut océanographique Paul Ricard
 M. Hervé LLAMAS
 Directeur de l'agence Interdépartementale ONF des BDR/Vaucluse
 Mme Odile GAUTHIER
 Directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
 Mme Gaëlle BERTAUD
 Directrice de la délégation PACA et Corse (Agence de l'eau RMC)
 Mme Céline MAURER
 Responsable de l'antenne méditerranée (Agence des Aires Marines Protégées)

PERSONNALITES A COMPETENCE LOCALE

M. Bruno MARQUES
 Activités commerciales ou artisanales
 M. Bernard PRIVAT
 Activités commerciales ou artisanales
 M. Marc GASTAUD
 Pêcheurs professionnels
 M. Jean-Claude IZZO
 Pêcheurs professionnels
 M. Jean-François BRANDO
 Chambre de commerce et d'Industrie de Marseille Provence
 M. Olivier SANTINI
 Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
 M. Jean BOUTIN
 Associations de protection de l'environnement
 M. Cyril GOMBERT
 Associations de protection de l'environnement

Associations de protection de l'environnement

M. Bernard AMIEL
 Sports de nature
 M. Jean CABARET
 Sports de nature
 M. Claude FULCONIS
 Sports de nature
 M. Bernard HAMEL
 Sports de nature
 M. Jacques CHAMPOLEON
 Pêcheurs amateurs
 M. André BONNET
 Sociétés de chasse des communes du cœur de Parc
 M. Laurent de BUZONNIERE
 Propriétaires fonciers du cœur de Parc
 M. Pierre YZOMBARD
 Habitants
 Mme Monique CORDIER
 M. Victor FARINA
 Associations de quartiers

REPRESENTANT DU PERSONNEL

M. Jean-Patrick DURAND
 Représentant le personnel de l'établissement public

Le Conseil scientifique (CS)

(Arrêté préfectoral n°2012179-0001 du 27 juin 2012)

Sciences de la vie et de la terre

M. Patrick BAYLE, spécialiste des vertébrés terrestres ;
 Mme Denise BELLAN-SANTINI, spécialiste en océanologie (**Présidente**) ;
 M. Joachim CLAUDET, spécialiste des aires marines protégées ;
 Mme Léa DAVID, spécialiste en cétologie ;
 M. Jean-Charles GAUDIN, spécialiste cynégétique ;
 Mme Capucine MELON, spécialiste de la pêche maritime ;
 M. Alexandre MILLON, spécialiste en ornithologie ;
 M. André MONACO, spécialiste en biogéochimie marine ;
 M. David NERINI, spécialiste en biostatistique ;
 M. Philippe PONEL, spécialiste en entomologie ;
 M. Nicolas ROCHE, spécialiste traitement des eaux et pollutions marines ;
 M. Pierre ROCHETTE, spécialiste en géophysique ;
 Mme Sandrine RUITTON, spécialiste des écosystèmes marins côtiers (**Vice- Présidente**) ;
 M. Thierry TATONI, spécialiste en écologie générale et du paysage (**Vice- Président**) ;
 M. John THOMPSON, spécialiste en écologie terrestre méditerranéenne ;

Sciences humaines et sociales

M. Pierre BATTEAU, spécialiste en économie des milieux naturels ;
 Mme Carole BARTHELEMY, spécialiste en sociologie ;
 M. Louis BRIGAND, spécialiste du littoral et des milieux insulaires ;
 M. Jacques COLLINA-GIRARD, spécialiste en préhistoire et géologie ;
 M. Daniel FAGET ; spécialiste en histoire moderne et contemporaine ;
 M. Alain LEGARDEZ, spécialiste de la pédagogie de l'environnement ;
 M. Luc LONG, spécialiste en archéologie ;
 Mme Sandrine MALJEAN DUBOIS, spécialiste en droit de l'environnement ;
 M. Raphaël MATHEVET, spécialiste des systèmes socio-écologiques ;
 M. Samuel ROBERT, spécialiste en géographie du paysage ;
 Mme Katherine WALERY, spécialiste en urbanisme (**Vice- Présidente**) ;

Le Conseil économique social et culturel (CESC)

1/ ACTEURS ECONOMIQUES

André BERNARD
Moniteur professionnel d'escalade et randonnée.
Directeur du Bureau des Guides Cassis et des Calanques

Isabelle BREMOND
Directrice générale de Bouches-du-Rhône Tourisme

Thierry GELLI (**Vice-président**)
Pêcheur professionnel rattaché à la prud'homme de pêche de Marseille.

Tashina GIRAUD (**Présidente**)
Chargée de Mission Direction Générale
Chef de Projet RSE à Kedge Business School

Jean-Michel ICARD
Armateur et directeur de la société Icard Maritime à Marseille

Philippe PEYRUSSE
Moniteur professionnel de plongée.
Directeur du Club Plongée Passion à La Ciotat

Daniel QUILICI
Président du Centre Régional de la Propriété Forestière PACA

Fanny STABHOLZ
Directrice de la ferme aquacole du Frioul
Membre du Comité Régional des Pêches Maritimes et Elevages Marins PACA

Jean TRAPANI
Directeur du port et des chantiers navals de Cassis

2/ ACTEURS SOCIAUX

Hervé AMBROSSETI
Membre des Excursionnistes marseillais.
Responsable de l'équipe de baliseurs officiels des sentiers de randonnée.

Guy BAROTTO
Président du CIQ des calanques de Callelongue et Marseillevyre

Alain BATISTONI
Président du CIQ de Morgiou

Michel CUCHET
Membre d'Union Calanques Littoral
Président de l'association Accueil Enfance Jeunesse

Mélanie FOUBERT (**Vice-présidente**)
Responsable du pôle Tourisme et handicap
Bouches du Rhône Tourisme

Daniel FRANCHI
Président de la Sté Provençale des Chasseurs Réunis à Marseille

Michel LAMBERTI
Président de l'Union Nautique Marseillaise

Olivier MARCHETTI
Association des Calanquais de Sormiou (+UNS+ODAS+Club de la mer)

Catherine PIANTE
Chargée de mission aires marines protégées au WWF Mission Océans et côtes

Gérard PLAISANT
Ancien président du Club Nautique de Port-Miou, plaisancier

Alexandre SASSATELLI
Représentant de la Fédération Chasse Sous-Marine Passion (13)

Richard HARDOUIN
Représentant de l'YCPR

3/ ACTEURS CULTURELS

Marie-Armelle BADUEL
Administratrice du site du Château d'If pour le Centre des Monuments Nationaux

Martial CASPAR
Directeur de l'Office de la mer du bassin de vie de Marseille

Jean-Claude CAYOL
Archéologie sous-marine en lien avec COMEX et DRASSM

William GUIDARINI
Photographe professionnel, créateur, animation d'atelier d'artistes, formateur, basé à Marseille

Emmanuelle ISCAIN
Professionnelle de la communication et du graphisme
Membre du CIQ des Hauts de Mazargues
Présidente d'Abiho Calanques

Florian LAUNETTE
Photographe professionnel et journaliste

Christelle MASCLEF
Directrice adjointe du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (Atelier Bleu du Cap de l'Aigle) à La Ciotat.

Manolo
Artiste, directeur du Théâtre du Centaure à Marseille

Valérie PENCIOLELLI (**Vice-présidente**)
Professeur de Lettres modernes en lycée et université à Marseille

6.2 Recueil des actes administratifs

N° de publication au RAA	Date de publication au RAA	Nature de l'acte	Nom pétitionnaire	Pétitionnaire (organisme)	Type d'autorisation
2016-001	06/01/2016	AUTORISATION	THIBAUT THIERRY	INSTITUT MEDITERRANNEEN D'OCEANOLOGIE	PRISES DE VUES
2016-002	06/01/2016	AUTORISATION	AMIC JULIEN	AMIC JULIEN	PRISES DE VUES
2016-003	06/01/2016	AUTORISATION	HERVOCHE BEATRICE	KLIM PRODUCTION	PRISES DE VUES
2016-004	06/01/2016	AUTORISATION	DELSART GYOTIS	IUT JOURNALISME CANNES	PRISES DE VUES
2016-005	06/01/2016	DEFAVORABLE	REVERCHON GREGORI		TRAVAUX
2016-006	08/01/2016	AUTORISATION	MARTIN RAGET GILLES	SERNAS	PRISES DE VUES
2016-007	12/01/2016	FAVORABLE	MOULY NICOLAS	CONSEIL DEPARTEMENTAL 13	TRAVAUX
2016-008	12/01/2016	AUTORISATION	GRONDARD STEPHANE	RTE	SURVOL
2016-009	12/01/2016	AUTORISATION	SAVIGNAC SYLVIE	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2016-010	18/01/2016	AUTORISATION	PISTON PATRICK	ERDF	TRAVAUX
2016-011	12/01/2016	AUTORISATION	QUEREL YVES	QUEREL YVES	PRISES DE VUES
2016-012	06/04/2016	AUTORISATION	DUPRAT FRANCOISE	CAF MARSEILLE PROVENCE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-013	18/01/2016	AUTORISATION	ACQUAVIVA GERARD	LES RIVIERES MYSTERIEUSES	TRAVAUX
2016-014	15/01/2016	FAVORABLE	DANIEL FRANCHI	SOCIETE PROVENCALE DE CHASSEURS REUNIS	INTRODUCTION ESPECES
2016-015	15/01/2016	FAVORABLE	GIORDANINO	SOCIETE DE CHASSE DE LA BARASSE	INTRODUCTION ESPECES
2016-016	22/01/2016	AUTORISATION	LAUNETTE FLORIAN	TERRA NOSTRUM	PRISES DE VUES
2016-017	26/01/2016	AUTORISATION	LAUNETTE FLORIAN	LA PROVENCE	PRISES DE VUES
2016-018	06/04/2016	AUTORISATION	SERGE PASCAL	OLYMPIQUE CYCLISME	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-019	01/02/2016	AUTORISATION	DOGLIOTTI CLEMENT	OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE LA SECURITE ROUTIERE	TRAVAUX
2016-020	08/02/2016	AUTORISATION	BADIANE ARNAUD	UNIVERSITE VALENCIA (ESP)	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2016-021	09/02/2016	AUTORISATION	PIECHACZEK DAVID	OVERDRIVE PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2016-022	23/02/2016	AUTORISATION	JACQUES NEL		ATTEINTE AU PATRIMOINE
2016-023	12/02/2016	AUTORISATION	FIGLIO DONNO	FIGLIO DONNO	PRISES DE VUES
2016-024	12/02/2016	AUTORISATION	PIECHACZEK DAVID	OVERDRIVE PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2016-025	12/02/2016	AUTORISATION	COSTE MARIELLA	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2016-026	16/02/2016	REFUS	PIECHACZEK DAVID	OVERDRIVE PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2016-026	16/02/2016	REFUS	PIECHACZEK DAVID	OVERDRIVE PRODUCTIONS	SURVOL
2016-027	18/02/2016	AUTORISATION	WITT PIERRE	PARCS NATIONAUX DE FR	PRISES DE VUES
2016-028	18/02/2016	AUTORISATION	BORDE LUDOVIC	BAKAFILMS	PRISES DE VUES
2016-029	18/02/2016	AUTORISATION		MPM- DIRECTION EAU ASSAINISSEMENT PLUVIAL	TRAVAUX
2016-030	18/02/2016	AUTORISATION	DELSUPEXHE ALAIN	EOLFI HOLDING	TRAVAUX

2016-031	23/02/2016	AUTORISATION	THIERRY THIBAUT	MIO-OSUPYTHEAS	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2016-032	06/04/2016	AUTORISATION	BATHILDE Jean-Manuel	SOCIETE DES EXCURSIONNISTES MARSEILLAIS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-033	24/02/2016	AUTORISATION	PETTINEO CAMILLE	PETTINEO CAMILLE	PRISES DE VUES
2016-034	24/02/2016	AUTORISATION	BOMBARD FRANCOIS	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2016-035	06/04/2016	AUTORISATION	PUGINIER CHRISTOPHE	AMAURY SPORT ORGANISATION	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-036	24/02/2016	AUTORISATION	DESHORS LIONEL	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2016-037	25/02/2016	AUTORISATION	GOLDSTEIN JEAN-MARC	YCGM	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-038	29/02/2016	AUTORISATION	LEGARCON RAYMOND	LIGUE DE SPELEOLOGIE PROVENCE ALPES MEDITERRANEE	TRAVAUX
2016-039	02/03/2016	AUTORISATION	MICHOTEY VALERIE	MIO-OSUPYTHEAS	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2016-040	29/02/2016	AUTORISATION	LEVY LENOBLE BORIE	LE MAMA SHELTER	PRISES DE VUES
2016-041	29/02/2016	AUTORISATION	THIERRY BOULINIER	CEFE - CNRS	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2016-042	29/02/2016	AUTORISATION	JEAN-MARC SOTTY	VILLE DE MARSEILLE	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2016-043	08/08/2016	AUTORISATION	GRISAL JOËL	TDF	TRAVAUX
2016-044	08/08/2016	AUTORISATION	BORDE LUDOVIC	BAKAFILMS	PRISES DE VUES
2016-045	08/08/2016	AUTORISATION	ZECCONI JULIA	ZECCONI	PRISES DE VUES
2016-046	08/03/2015	AUTORISATION	QUENNEPOIX DIDIER	YACHT CLUB DES EMBIEZ	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-047	06/04/2016	AUTORISATION	GANTEAUME JEAN-PAUL	ASSOCIATION VELO SPORT CIOTADEN	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-048	15/03/2016	AUTORISATION	PIECHACZEK DAVID	OVERDRIVE PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2016-049	15/03/2016	AUTORISATION	OLIVIER FABIEN	BATAILLON DES MARINS POMPIERS	SURVOL
2016-050	15/03/2016	AUTORISATION	DU CREST PHILIPPE	DU CREST PHILIPPE	PRISES DE VUES
2016-051	15/03/2016	AUTORISATION	GRELET ALEXANDRE	ALSEAMAR	TRAVAUX
2016-052	15/03/2016	AUTORISATION	RAMBALDY SEBASTIEN	LE CHÂTEAU	TRAVAUX
2016-053	15/03/2016	AUTORISATION	LAMBERTI Raymond	SOCIETE NAUTIQUE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-054	15/03/2016	AUTORISATION	DUVET Philippe	ODYSSEE DU 13	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-055	22/03/2016	AUTORISATION	ROCHE SUZEL	DUCKS AND DRAKES	PRISES DE VUES
2016-056	22/03/2016	AUTORISATION	VICTOR JEAN-CHRISTOPHE	13 PRODUCTIONS	SURVOL
2016-056 bis	22/03/2016	AUTORISATION	VICTOR JEAN-CHRISTOPHE	13 PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2016-057	22/03/2016	AUTORISATION	VOLKMER SABRINA	Hoferichter & Jacobs GmbH	PRISES DE VUES
2016-058	14/04/2016	AUTORISATION	FABRI MARIE-CLAIRE	IFREMER	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2016-059	06/04/2016	AUTORISATION	PELLISSIER HERVE	SARDINES TRIATHLON	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-060	24/03/2016	AUTORISATION	JEAN-MICHEL EYCHENNE	CLUB ALPIN Français CALANQUES MARSEILLE CASSIS	MANIFESTATION PUBLIQUE

2016-061	06/04/2016	AUTORISATION	ALLARD MICHEL	CD FSGT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-062	14/04/2016	AUTORISATION	CHIFFOLEAU JEAN-FRANCOIS	IFREMER	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2016-063	31/03/2016	AUTORISATION	FLORY BERNARD	CNTL MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-064	06/04/2016	AUTORISATION	JOHAN ARGENTIER	ASSOCIATION SPORTIVE CENRTALE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-065	04/04/2016	FAVORABLE	GRISAL JOËL	TDF	TRAVAUX
2016-066	04/04/2016	AUTORISATION	BENDRISS SARAH	AMU POUR NATURAL SOLUTIONS	PRISES DE VUES
2016-067	04/04/2016	AUTORISATION	ROSET ALEXIS	RTE	SURVOL
2016-068	04/04/2016	FAVORABLE	LIGONY JOEL		TRAVAUX
2016-069	05/04/2016	AUTORISATION	MAUDUY JEREMY	GAZELLE ET COMPAGNIE	PRISES DE VUES
2016-070	05/04/2016	AUTORISATION	SOSCIA YANNICK	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2016-071	05/04/2016	AUTORISATION		Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2016-072	12/04/2016	AUTORISATION	OLIVIER FABIEN	BATAILLON DES MARINS POMPIERS	SURVOL
2016-073	11/04/2016	AUTORISATION	NATIVO FABRICE	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2016-074	11/04/2016	AUTORISATION	PIECHACZEK DAVID	SUPERETTRE	PRISES DE VUES
2016-075	11/04/2016	AUTORISATION	AMIEL CLEMENTINE	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2016-076	11/04/2016	AUTORISATION	SEGUIN EMMANUELLE	COMEX S A	TRAVAUX
2016-076	11/04/2016	AUTORISATION	SEGUIN EMMANUELLE	COMEX SA	PRISES DE VUES
2016-077	11/04/2016	AUTORISATION	GRISAL JOËL	TDF	TRAVAUX
2016-078	12/04/2016	AUTORISATION	GUEYRAUD CHRISTIAN	KM 42.195 MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-079	12/04/2015	AUTORISATION	DALBIN HENRI	ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-080	12/04/2016	AUTORISATION	PETER PATRICK	ASA TOUR AUTO	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-081	12/04/2016	AUTORISATION	LAMANT THOMAS	EOLFI HOLDING	SURVOL
2016-082 modif	12/04/2016	FAVORABLE	GRISAL JOËL	TDF	TRAVAUX
2016-083	12/04/2016	FAVORABLE	BLAND FRANCOIS	PARC NATIONAL DES CALANQUES	TRAVAUX
2016-084	12/04/2016	AUTORISATION	KHALEF ROMANA	AMU POUR NATURAL SOLUTIONS	PRISES DE VUES
2016-085	12/04/2016	AUTORISATION	DAVID Michel	LIEUTENANT DE LOUVETERIE	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2016-086	14/04/2016	AUTORISATION	WAETJEN STEPHANIE	N TV	PRISES DE VUES
2016-087	14/04/2016	AUTORISATION	FLORY BERNARD	CNTL MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-088	18/04/2016	AUTORISATION	CASTE PIERRE	COMITE DEPT VOILE BDR	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-089	20/04/2016	FAVORABLE		ITAS TIM	TRAVAUX
2016-090	20/04/2016	AUTORISATION	GILLI ERIC	UNIVERSITE PARIS 8	SURVOL
2016-090	20/04/2016	AUTORISATION	GILLI ERIC	UNIVERSITE PARIS 8	PRISES DE VUES

2016-091	02/05/2016	FAVORABLE	NOM PRENOM MERCI	CONSERVATOIRE DU LITTORAL	TRAVAUX
2016-092	25/04/2016	REFUS	SARRADIN PAULINE	WE SEE PRODUCTION	PRISES DE VUES
2016-093	25/04/2016	AUTORISATION	LENOIR JEAN PIERRE	KEDGE BUSINESS SCHOOL	PRISES DE VUES
2016-094	25/04/2016	AUTORISATION	VIENNE CHLOE	TONY COMITI PRODUCTION	PRISES DE VUES
2016-095	27/04/2016	AUTORISATION	ROMAIN olivier	APEI	PRISES DE VUES
2016-095 bis	27/04/2016	AUTORISATION	ROMAIN olivier	APEI	SURVOL
2016-096	02/05/2016	FAVORABLE	NOM PRENOM MERCI	VILLE DE MARSEILLE DEEU SEVN	TRAVAUX
2016-097	27/04/2016	AUTORISATION	SIMONCI MICKAEL	DSPS	PRISES DE VUES
2016-098	02/05/2016	AUTORISATION	ROCA FREDERIC	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2016-099	02/05/2016	AUTORISATION	PORTE JEAN MARC	EDITIONS NIVEALES	PRISES DE VUES
2016-100		AUTORISATION	DECROUX Xavier	Heliconia France	SURVOL
2016-101	02/05/2016	AUTORISATION	LOUIS PHILIPPE	SN PORT-DE-BOUC	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-102	04/05/2016	AUTORISATION	SIMONCI MICKAEL	DSPS	PRISES DE VUES
2016-103	04/05/2016	AUTORISATION	ROCA FREDERIC	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2016-104	04/05/2016	AUTORISATION	BONTEMPS SOPHIE	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2016-105	09/05/2016	AUTORISATION	CECILE PONCHON	CEN PACA	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2016-106	09/05/2016	AUTORISATION	POUQUET SEBASTIEN	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2016-107	09/05/2016	AUTORISATION	DEVUYST CHRISTIAN	ASSOCIATION FRIOUL TERRE DES ARTISTES	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-108	09/05/2016	FAVORABLE	BENGLY JEAN MICHEL	MAIRIE DE LA CIOTAT	TRAVAUX
2016-109	10/05/2016	AUTORISATION	MATHIAS PIRES	CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2016-110	10/05/2016	AUTORISATION	ISABELLE LAFFONT-SCHWOB	IMBE	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2016-111	11/05/2016	AUTORISATION	DAVID GREMILLET	CEFE - CNRS	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2016-112	11/05/2016	AUTORISATION	MANTE ALAIN		ATTEINTE AU PATRIMOINE
2016-113	11/05/2016	AUTORISATION	CHAIX ROBIN	SATIS	PRISES DE VUES
2016-114	11/05/2016	AUTORISATION	GENTY OLIVIA	IMAGES IMAGE PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2016-115	12/05/2016	AUTORISATION	TRAPANI&CARRASCO	GTC	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-116	12/05/2016	AUTORISATION	SERGE MIKOFF	SN PORT-DE-BOUC	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-117	13/05/2016	AUTORISATION	JEAN-PAUL MOUREN	AMIS DE LA CHARTE DU PLAISANCIER	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-118	18/05/2016	AUTORISATION	LOIC FOURNIER-FOCH	TEAM WINDS MEDITERRANEE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-119	19/05/2016	AUTORISATION	RAYMOND LAMBERTI	SNM	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-120	13/05/2016	AUTORISATION	DENIS MICHEZ	UNIVERSITE DE MONS (Belgique)	ATTEINTE AU PATRIMOINE

2016-121	17/05/2016	AUTORISATION	CHRISTIAN COULOMB		ATTEINTE AU PATRIMOINE
2016-122	19/05/2016	AUTORISATION	VITEZSLAV JANDAK	ROLLING MEDIA	PRISES DE VUES
2016-123	19/05/2016	AUTORISATION	FABIENNE HENRY	SARL NARVAL	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-124		AUTORISATION	MICHEL DAVID		TIRS D'ELIMINATION
2016-125	19/05/2016	AUTORISATION	BELLWINKEL SEBASTIAN	NDR	PRISES DE VUES
2016-126	24/05/2016	AUTORISATION	OLIVIER FABIEN	BATAILLON DES MARINS POMPIERS	SURVOL
2016-127	19/05/2016	AUTORISATION	JACQUIN MARINE	PLANETE MER	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-128	19/05/2016	AUTORISATION	GARRIGOU PAULINE	CPIE ATELIER BLEU	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-129	19/05/2016	AUTORISATION	LAURENT PETETIN	SOCIETE NAUTIQUE DE BANDOL	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-130	19/05/2016	AUTORISATION	BOITIER EMMANUEL	BAYARD NATURE ET TERRITOIRES	PRISES DE VUES
2016-131	19/05/2016	AUTORISATION	COLLET ROZENN	THEATRE DU CENTAURE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-132	19/05/2016	AUTORISATION	BELAVAL PHILIPPE	CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX	TRAVAUX
2016-133	25/05/2016	AUTORISATION	DELAUNAY PIERRE	KAZAK PRODUCTION	PRISES DE VUES
2016-134	25/05/2016	AUTORISATION	HEUZEY RENE	LABEL BLEU PRODUCTION	PRISES DE VUES
2016-135	19/05/2016	AUTORISATION	NOM PRENOM MERCI	METROPOLE AIX MARSEILLE	TRAVAUX
2016-136	19/05/2016	AUTORISATION	BALESTRIERI ROBERT	VILLE DE MARSEILLE	TRAVAUX
2016-137	19/05/2016	AUTORISATION	BALESTRIERI ROBERT	VILLE DE MARSEILLE	TRAVAUX
2016-138	19/05/2016	FAVORABLE		VILLE DE MARSEILLE	TRAVAUX
2016-139	25/05/2016	AUTORISATION	CHOTARD LISA	CHOTARD	PRISES DE VUES
2016-140	25/05/2016	AUTORISATION	VIEGEOLAT NICOLAS	VIEGEOLAT	PRISES DE VUES
2016-141	25/05/2016	AUTORISATION	MATTHIEU JEAN-BAPTISTE	MEDIEN KONTOR	PRISES DE VUES
2016-142	30/06/2016	AUTORISATION	ANDRE SARAGAS	SARAGAS EVENTS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-143	25/05/2016	AUTORISATION	HIZAR SACHA	FRANCE 2	PRISES DE VUES
2016-144	26/05/2016	AUTORISATION		VILLE DE MARSEILLE	TRAVAUX
2016-145	26/05/2016	AUTORISATION	BAILLY BRUNO	CONSEIL DEPARTEMENTAL 13	TRAVAUX
2016-146	27/05/2016	AUTORISATION		ASSOCIATION DE LA CHARTE DU PLAISANCIER ET AMI DE LA MER	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-147	07/07/2016	AUTORISATION	PIERRE KAFTANDJIAN	SARL PASSION COURSE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-148	26/05/2016	AUTORISATION	NOM PRENOM MERCI	HELICONIA FRANCE	SURVOL
2016-149	27/05/2016	FAVORABLE		VILLE DE MARSEILLE	TRAVAUX
2016-150	27/05/2016	FAVORABLE		VILLE DE MARSEILLE	TRAVAUX

2016-151	27/05/2016	AUTORISATION	BEDEL JACQUES	SAINT THOMAS PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2016-152		AUTORISATION	DAVID Michel	LIEUTENANT DE LOUVETERIE	TIRS D'ELIMINATION
2016-153	31/05/2016	AUTORISATION	NADINE MYCAT	CERCLE D'ACTIVITES AQUATIQUES DE PROVENCE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-154	31/05/2016	AUTORISATION	MICHEL LAMBERTI	UNM	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-155	31/05/2016	AUTORISATION	LADOUCE SYLVIE	BAYARD JEUNESSE	PRISES DE VUES
2016-156	31/05/2016	AUTORISATION	ROMAND ANNY	ELLABEL PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2016-157	30/06/2016	AUTORISATION	MORICELLY JEAN	ASPTT MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-158	31/05/2016	AUTORISATION	SERGE TOMAO	VILLE DE MARSEILLE	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2016-159	02/06/2016	AUTORISATION		ICARD Maritime	NAVIGATION
2016-160	01/06/2016	AUTORISATION	HVH FILMS	BESNARD MAX	PRISES DE VUES
2016-161	02/06/2016	AUTORISATION	MACCARIO YVES	HOTEL DU JOLI BOIS	TRAVAUX
2016-162		AUTORISATION	Marie-Laure DEVULDER		ATTEINTE AU PATRIMOINE
2016-163	06/06/2016	AUTORISATION	L'EXPRESS	LAFABREGUE ROMAIN	PRISES DE VUES
2016-164	08/06/2016	AUTORISATION	TRABOUL LHERITIER	TRABOUL LHERITIER	PRISES DE VUES
2016-165	08/06/2016	AUTORISATION	EVENOU BRUNO	TSVP	PRISES DE VUES
2016-166	08/06/2016	AUTORISATION	LONIEWSKI BENJAMIN	SATIS	PRISES DE VUES
2016-167	08/06/2016	AUTORISATION	ROY CORALIE	DEMD PROD	PRISES DE VUES
2016-168	08/06/2016	AUTORISATION	DEVUYST CHRISTIAN	ASSOCIATION FRIOUL TERRE DES ARTISTES	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-169	08/06/2016	AUTORISATION	GEHRING MEIKE	RTL2NEWS	PRISES DE VUES
2016-170	13/06/2016	AUTORISATION	NOM PRENOM MERCI	HELITEC	SURVOL
2016-171	10/06/2016	AUTORISATION	MICHEL LAMBERTI	UNM	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-172	10/06/2016	AUTORISATION	BUONOMO ANNE	CIQ CALLELONGUE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-173	10/06/2016	AUTORISATION	BONNAUD BERTRAND	BONNAUD BERTRAND	PRISES DE VUES
2016-174	10/06/2016	AUTORISATION	SANCHEZ BERNARD	SANCHEZ BERNARD	PRISES DE VUES
2016-175	10/06/2016	AUTORISATION	SANCHEZ BERNARD	SANCHEZ BERNARD	PRISES DE VUES
2016-176	14/06/2016	AUTORISATION	SERGE MIKOFF	SOCIETE NAUTIQUE GRAU DU ROI-POR CAMARGUE (SNGRP)	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-177	14/06/2016	AUTORISATION	BERNARD FLORY	CNTL Marseille	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-178	14/06/2016	AUTORISATION	RAYMOND LAMBERTI	SOCIETE NAUTIQUE MARSEILLE SNM	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-179 modif		FAVORABLE	NOM PRENOM MERCI	HELITEC	SURVOL
2016-180	22/06/2016	AUTORISATION	JONVILLE FRANCK	JONVILLE FRANCK	PRISES DE VUES

2016-181	22/06/2016	AUTORISATION	JONVILLE FRANCK	JONVILLE FRANCK	PRISES DE VUES
2016-182	22/06/2016	AUTORISATION	LUCIANI SEBASTIEN	DRONE IMMERSION	PRISES DE VUES
2016-182 bis	22/06/2016	AUTORISATION	LUCIANI SEBASTIEN	DRONE IMMERSION	SURVOL
2016-183	22/06/2016	AUTORISATION	PAUL HENRI	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2016-184	20/06/2016	AUTORISATION	BERNARD FLORY	CNTL Marseille	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-185	22/06/2016	AUTORISATION	GEREZ JEAN CLAUDE	RTS	PRISES DE VUES
2016-186	22/06/2016	AUTORISATION	ANQUIER OLIVIER	BOSSA NAOVA FILMS	PRISES DE VUES
2016-187	22/06/2016	DEFAVORABLE	NIZOLI PIERRE		TRAVAUX
2016-188	22/06/2016	AUTORISATION	VIART EMILIE	TROLIB	PRISES DE VUES
2016-189	23/06/2016	AUTORISATION	MATHIEU JEAN BAPTISTE	MEDIEN KONTOR	PRISES DE VUES
2016-190	29/06/2016	AUTORISATION	OBERDORFF CHRITSINE	USHUAIA TV	PRISES DE VUES
2016-191	29/06/2016	AUTORISATION	PELOFY XAVIER	PELOFY XAVIER	PRISES DE VUES
2016-192 modif	29/06/2016	AUTORISATION	ROCHE SUZEL	DUCKS AND DRAKES	PRISES DE VUES
2016-193	30/06/2016	AUTORISATION	CHATEAU-THIERRY AUDREY	REVON GATEAU PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2016-194	30/06/2016	AUTORISATION	SEGUIN TEDDY	GIRELLES ASSOCIEES	PRISES DE VUES
2016-195	30/06/2016	AUTORISATION	GRISAL JOËL	TDF	TRAVAUX
2016-196	30/06/2016	AUTORISATION		HELICONIA FRANCE	SURVOL
2016-197	30/06/2016	AUTORISATION	NOM PRENOM MERCI	HELICONIA FRANCE	SURVOL
2016-198	04/07/2016	AUTORISATION	LUCIANI SEBASTIEN	DRONE IMMERSION	PRISES DE VUES
2016-198 bis	04/07/2016	AUTORISATION	LUCIANI SEBASTIEN	DRONE IMMERSION	SURVOL
2016-199	04/07/2016	AUTORISATION	DOUAY MARIE France	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2016-200	04/07/2016	AUTORISATION	DOUAY MARIE France	FRANCE TELEVISIONS	SURVOL
2016-200 bis	04/07/2016	AUTORISATION	DOUAY MARIE France	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2016-201	06/07/2016	AUTORISATION	GEREZ JEAN CLAUDE	RTS	PRISES DE VUES
2016-202	05/07/2016	AUTORISATION	ERIC VANECHOP	MANU URA	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-203	12/07/2016	AUTORISATION	CECILIA JUMEZ	AMI	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-204	12/07/2016	AUTORISATION	CHRISTIAN DEVUYST	FRIOUL TERRE DES ARTISTES	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-205	19/07/2016	AUTORISATION	YANN LE MOENNER	AMAURY SPORT ORGANISATION	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-206	18/07/2016	FAVORABLE	LIGONY JOEL		TRAVAUX
2016-207	18/07/2016	AUTORISATION	PAUL HENRI	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2016-208	18/07/2016	AUTORISATION	ROSENFELD ALEXIS	ROSENFELD ALEXIS	PRISES DE VUES
2016-209	21/07/2016	AUTORISATION	FRANCHI Daniel	SPCR	INTRODUCTION ESPECES
2016-210	19/07/2016	AUTORISATION	STERNE JULIEN	BO TRAVAIL	PRISES DE VUES

2016-211	19/07/2016	AUTORISATION	JEUNE THIBAUT	ENEDIS	TRAVAUX
2016-212	20/07/2016	AUTORISATION	BEAUDIN MATTHIEU	IXBLUE DIVISION IXSURVEY	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2016-213	21/07/2016	AUTORISATION	GIORDANINO	SOCIETE DE CHASSE DE LA BARASSE	INTRODUCTION ESPECES
2016-214	25/07/2016	AUTORISATION	BECKER SEBASTIEN	OPSIA AVIATION	SURVOL
2016-214 bis	25/07/2016	AUTORISATION	BECKER SEBASTIEN	OPSIA AVIATION	PRISES DE VUES
2016-215	25/07/2016	AUTORISATION	ESSEMLALI LAMYA	SEA SHEPHERD	TRAVAUX
2016-215 bis	28/07/2016	AUTORISATION	ESSEMLALI LAMYA	SEA SHEPHERD	PRISES DE VUES
2016-216	28/07/2016	AUTORISATION	ROCHE SUZEL	DUCKS AND DRAKES	PRISES DE VUES
2016-217	26/07/2016	AUTORISATION	LAURENTCOURBON	LCO CARMASPORT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-218	28/07/2016	AUTORISATION	BRENGUIER AURELIE	ETOILE ROUGE PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2016-219	02/08/2016	AUTORISATION	BEAUDIN MATTHIEU	IXBLUE DIVISION IXSURVEY	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2016-220		AUTORISATION		PARCS NATIONAUX DE FR	ACCORD CADRE
2016-221	02/08/2016	AUTORISATION	NOM PRENOM MERCI	IMBE et MERBEC IFREMER	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2016-222	03/08/2016	AUTORISATION	Albert TOBELEM	CD 13 CANOE KAYAK	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-223	03/08/2016	AUTORISATION	KATIA BERGAMELLI	ROTARY PARADIS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-224	08/08/2016	AUTORISATION	ERIC ROTIN	ROWING CLUB MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-225	08/08/2016	AUTORISATION	MARQUET BRUNO	M6 MARSEILLE	PRISES DE VUES
2016-226	14/09/2016	AUTORISATION	D'OVIDIO ANNE-MARIE	VILLE DE MARSEILLE	TRAVAUX
2016-227	14/09/2016	AUTORISATION		SNCF	TRAVAUX
2016-228	09/08/2016	AUTORISATION	MOKHTARI TARIK	MOKHTARI TARIK	PRISES DE VUES
2016-229	09/08/2016	AUTORISATION	GEORGES KUMUCHIAN	ULTIMATE EVENT ORGANISATION	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-229 bis	hors délais	AUTORISATION	GEORGES KUMUCHIAN	ULTIMATE EVENT ORGANISATION	PRISES DE VUES
2016-230		AUTORISATION	BORDONE Florent		?
2016-231	10/08/2016	AUTORISATION	ROMAIN olivier	APEI	SURVOL
2016-231 bis	10/08/2016	AUTORISATION	ROMAIN olivier	APEI	PRISES DE VUES
2016-232	18/08/2016	AUTORISATION	BLIN ERIC	SUEZ LYONNAISE DES EAUX	PRISES DE VUES
2016-233	18/08/2016	AUTORISATION	BELET PIERRE	BO TRAVAIL	PRISES DE VUES
2016-234	18/08/2016	AUTORISATION	ROCHE JEAN	CONSERVATOIRE DU LITTORAL	PRISES DE VUES
2016-235	18/08/2016	AUTORISATION	BLIN ERIC	SUEZ LYONNAISE DES EAUX	SURVOL
2016-235 bis	18/08/2016	AUTORISATION	BLIN ERIC	SUEZ LYONNAISE DES EAUX	PRISES DE VUES
2016-236	18/08/2016	AUTORISATION	LEFRANCOIS DELPHINE	FANNY PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2016-237	18/08/2016	AUTORISATION	MOIRENC CAMILLE	DDTM 13	SURVOL
2016-237 bis	18/08/2016	AUTORISATION	MOIRENC CAMILLE	DDTM 13	PRISES DE VUES
2016-238		AUTORISATION	NOM PRENOM MERCI	COMEX	?
2016-238 bis	18/08/2016	AUTORISATION	SEGUIN EMMANUELLE	COMEX	PRISES DE VUES
2016-239	18/08/2016	AUTORISATION	CANTET LAURENT	ARCHIPEL 35	PRISES DE VUES
2016-240	30/08/2016	AUTORISATION	DOUSSAUD HELENE	ENEDIS	PRISES DE VUES

2016-241	30/08/2016	AUTORISATION	MARTIN PASCAL	MARSEILLE PROVENCE PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2016-242	23/08/2016	AUTORISATION	DAVID Michel	LIEUTENANT DE LOUVETERIE	TIRS D'ELIMINATION
2016-243		AUTORISATION	GEORGES KUMUCHIAN	ULTIMATE EVENT ORGANISATION	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-244	01/09/2016	AUTORISATION	BRENGUIER AURELIE	ETOILE ROUGE PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2016-245	06/09/2016	AUTORISATION	MANUEL TIER	CENTRE CULTUREL DE CASSIS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-246	01/09/2016	AUTORISATION	GERARD PROLHAC	ASSOCIATION FRIOUL UN NOUVEAU REGARD	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-247	13/09/2016	AUTORISATION		HELICONIA FRANCE	SURVOL
2016-248	12/09/2016	AUTORISATION	RAYMOND LAMBERTI	SOCIETE NAUTIQUE MARSEILLE SNM	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-249	09/09/2016	AUTORISATION	SCHLEINITZ MARGOT	LES FOUS DU VENT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-250	09/09/2016	AUTORISATION	ROJA LAURIE	LAURIGINAL TOUR	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-251	09/09/2016	AUTORISATION	GRANJON JEAN-CHARLES	BLUEARTH PRODUCTION	PRISES DE VUES
2016-252	09/09/2016	AUTORISATION	NAJNUDEL PIERRE	FRANCE TELEVISIONS	SURVOL
2016-252 bis	09/09/2016	AUTORISATION	NAJNUDEL PIERRE	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2016-253	15/09/2016	AUTORISATION	DENIS REBUFAT	ASSOCIATION JURIS CUP	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-254	15/09/2016	AUTORISATION	JEAN-CLAUDE JONAC	CODEP13-FFESSM	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-255	26/09/2016	AUTORISATION	PHILIPPE MILLE	ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU FRIOUL	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-256	15/09/2016	AUTORISATION	LAURENT PETETIN	SOCIETE NAUTIQUE DE BANDOL	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-257	21/09/2016	AUTORISATION	YVES ROUSSEAU	VELO CLUB LA POMME MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-258	26/09/2016	AUTORISATION	SCARTH ELINOR	UNIVERSITY OF EDINBURGH	SURVOL
2016-258 bis	27/09/2016	AUTORISATION	SCARTH ELINOR	UNIVERSITY OF EDINBURGH	PRISES DE VUES
2016-259	21/09/2016	AUTORISATION	YVES ROUSSEAU	VELO CLUB LA POMME MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-260	27/09/2016	AUTORISATION	LABORATOIRE MOI	AIX-MARSEILLE UNIVERSITE	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2016-261	hors délais	AUTORISATION	BONARDO Rémi		CHASSE
2016-262	26/09/2016	AUTORISATION	LAURENT PETETIN	SOCIETE NAUTIQUE DE BANDOL	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-263	26/09/2016	AUTORISATION	BERTONI AIME		TRAVAUX
2016-264	26/09/2016	FAVORABLE	FEUILLET LAURENT	UCPA	TRAVAUX
2016-265	26/09/2016	FAVORABLE	ATON ROBERT		TRAVAUX
2016-266	26/09/2016	AUTORISATION	NOM PRENOM MERCI	METROPOLE AIX MARSEILLE	TRAVAUX
2016-267	27/09/2016	AUTORISATION	ERIC GILLI	UNIVERSITE PARIS 8	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2016-268	hors délais	AUTORISATION	BONINO Roger		CHASSE
2016-269	hors délais	AUTORISATION	LUCAS Martinho		CHASSE
2016-270	hors délais	AUTORISATION	TONARELLI Gérard		CHASSE

2016-271	hors délais	AUTORISATION	CHABERT Alain		CHASSE
2016-272	hors délais	AUTORISATION	FEDI Laurent		CHASSE
2016-273	27/09/2016	AUTORISATION	PAUL HENRI	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2016-274	04/10/2016	AUTORISATION	DEMARLE BENOIT	SAINT THOMAS PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2016-275	hors délais	AUTORISATION	BONTOUX MARCEL	Atelier Bleu CPIE Côte Provençale	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-276	04/10/2016	AUTORISATION	BEZER THIERRY	FRANCE 3 PROVENCE ALPES	PRISES DE VUES
2016-277	04/10/2016	AUTORISATION	LAUNETTE FLORIAN	LA PROVENCE	PRISES DE VUES
2016-278	04/10/2016	AUTORISATION	CERANTOLA DENIS	MFP	PRISES DE VUES
2016-279	04/10/2016	AUTORISATION	CHAIX ROBIN	SATIS	PRISES DE VUES
2016-280	06/10/2016	AUTORISATION	JENSEN MADS	DOCEYE APS	PRISES DE VUES
2016-281	06/10/2016	AUTORISATION	MATHIEU JEAN BAPTISTE	MEDIEN KONTOR	PRISES DE VUES
2016-282	06/10/2016	AUTORISATION	ILLIEN CAROLINE	CONSERVATOIRE DU LITTORAL	TRAVAUX
2016-283	10/10/2016	AUTORISATION	GAROUX FABIEN	BOBINE DORE	PRISES DE VUES
2016-284	10/10/2016	AUTORISATION	THIERRY DELPHINE	DECATHLON SA	PRISES DE VUES
2016-285	10/10/2016	AUTORISATION	SEGUIN TEDDY	GIRELLES ASSOCIEES	PRISES DE VUES
2016-286	10/10/2016	AUTORISATION	TELLIER JULIEN	HVH FILMS	SURVOL
2016-286 bis	12/10/2016	AUTORISATION	TELLIER JULIEN	HVH FILMS	PRISES DE VUES
2016-287		AUTORISATION	NOM PRENOM MERCI	HELITEC	SURVOL
2016-288	13/10/2016	AUTORISATION	DIDIER QUENNEPOIX	YACHT CLUB DES EMBIEZ	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-289	13/10/2016	AUTORISATION	MARCEL BONTOUX	ATELIER BLEU CPIE COTE PROVENCALE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-290	27/10/2016	AUTORISATION	ARMAND TREGOU	ASSO DES ETUDIANTS DE LA MARINE MARCHANDE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-291	13/10/2016	AUTORISATION	LAURENT PETETIN	SOCIETE NAUTIQUE BANDOL	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-292	13/10/2016	AUTORISATION	LAURENT PETETIN	SOCIETE NAUTIQUE BANDOL	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-293	14/10/2016	AUTORISATION	SIMONET VALERIE	13 PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2016-294	05/01/2016	AUTORISATION	ATTALI YVES	CLUB NAUTIQUE DE PORT-MIOU	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-295	14/10/2016	AUTORISATION	YVES PAUGOIS	ARMC	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-296	14/10/2016	AUTORISATION	CLAUDE RAVEL	SCO SAINTE MARGUERITE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-297	14/10/2016	AUTORISATION	SAVIGNAC SYLVIE	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2016-297 bis	14/10/2016	AUTORISATION	SAVIGNAC SYLVIE	FRANCE TELEVISIONS	SURVOL
2016-298	13/10/2016	AUTORISATION	Ivane PAIRAUD	IFREMER	TRAVAUX
2016-299	18/10/2016	AUTORISATION	HALIMI ALEXANDRE	SOCIETE EUROPEENNE DE PRODUCTION	PRISES DE VUES
2016-300	25/10/2016	AUTORISATION	GIORDANINO Yves	SOCIETE DE CHASSE DE LA BARASSE	INTRODUCTION ESPECES

2016-301	25/10/2016	AUTORISATION	BONNET André	SOCIETE DE CHASSE DE CASSIS	INTRODUCTION ESPECES
2016-302	21/10/2016	AUTORISATION	Monsieur Ruas	VILLE DE MARSEILLE	TRAVAUX
2016-303	21/10/2016	AUTORISATION	DANIELLE MILLION	VILLE DE CASSIS	TRAVAUX
2016-304	20/10/2016	AUTORISATION	CHRISTOPHE PUGINIER	AMAURY SPORT ORGANISATION	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-305	28/12/2016	AUTORISATION	LANGLADE Didier	DEMD PROD	PRISES DE VUES
2016-305 bis	28/12/2016	AUTORISATION	LANGLADE Didier	DEMD PROD	SURVOL
2016-306	28/12/2016	AUTORISATION	SIMONET VALERIE	13 PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2016-307	28/12/2016	AUTORISATION	EL OUAZZAN YOUSSEF	MFP	PRISES DE VUES
2016-308	28/12/2016	AUTORISATION	BOYENVAL MARINA	2P2L	PRISES DE VUES
2016-308 bis	28/12/2016	AUTORISATION	BOYENVAL MARINA	2P2L	SURVOL
2016-309	27/10/2016	AUTORISATION	RAYMOND LAMBERTI	SOCIETE NAUTIQUE DE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-310	21/11/2016	AUTORISATION	MARIO DEMURU	OCCP LA CIOTAT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-311 modif	28/12/2016	AUTORISATION	SIMONET VALERIE	13 PRODUCTIONS	SURVOL
2016-312	07/11/2016	AUTORISATION	CERANTOLA DENIS	MFP	PRISES DE VUES
2016-313	07/11/2016	AUTORISATION	BOULEIS AMBROSIE	FRANCE TELEVISION	PRISES DE VUES
2016-314	28/10/2016	AUTORISATION	VARTANIAN PIERRE	Jet Systems Hélicoptères Services	SURVOL
2016-315	10/11/2016	AUTORISATION	NOM PRENOM MERCI	SPI SUD GRENOBLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-316	10/11/2016	AUTORISATION	PEYRUSSE KEVIN	MEDPAN	PRISES DE VUES
2016-316 bis	10/11/2016	AUTORISATION	PEYRUSSE KEVIN	MEDPAN	SURVOL
2016-317		AUTORISATION	NOM PRENOM MERCI	HELITEC	SURVOL
2016-318	21/11/2016	AUTORISATION	MICHEL PARRA	MASSILIA MARATHON	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-319	21/11/2016	AUTORISATION	MICHEL MIRABILE	BMPM	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-320	16/11/2016	AUTORISATION	SOTTY JEAN-MARC	VILLE DE MARSEILLE	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2016-321	18/11/2016	AUTORISATION	Joel Grisal	TDF	TRAVAUX
2016-322	02/12/2016	AUTORISATION	BESNARD MAXIME	LES FILMS PELLEAS	PRISES DE VUES
2016-323	02/12/2016	AUTORISATION	LEGRAS ROMAIN		TRAVAUX
2016-324	02/12/2016	AUTORISATION	FOUCHIER FRANCOIS	Conservatoire du littoral	TRAVAUX
2016-325	02/12/2016	AUTORISATION	PERREL CHRISTOPHE		TRAVAUX
2016-326	05/12/2016	AUTORISATION	MICHEL RICARD	EXCURSIONNISTES MARSEILLAIS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-327	28/12/2016	AUTORISATION	ZAFFRAN NATHALIE	KAPORAL	PRISES DE VUES
2016-328	28/12/2016	AUTORISATION	NOUET REMY	NUMEO PRODUCTION	PRISES DE VUES
2016-329		AUTORISATION	NOM PRENOM MERCI	IME ESCA	SURVOL
2016-330	19/12/2016	AUTORISATION	ZAFFRAN LAURENT	ARERAM IME ESCAT	PRISES DE VUES

2016-331	12/12/2016	AUTORISATION	RIPERT JACQUES	HELITEC	SURVOL
2016-332	19/12/2016	AUTORISATION	ESCUDIER ISABELLE	EUROPACORP	PRISES DE VUES
2016-333	20/12/2016	AUTORISATION	SCHMIDT NATASCHA	MIO-OSUPYTHEAS	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2016-334	20/12/2016	AUTORISATION	AMIRAL GARIE	BMPM	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-335	23/12/2016	AUTORISATION	RICHARD VILLALONGA	ASSOCIATION EDUCATION SPORT CULTURE SPECTACLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-336	30/12/2016	AUTORISATION	YVES ATTALI	CLUB NAUTIQUE DE PORT-MIOU	MANIFESTATION PUBLIQUE
2016-337	03/01/2017	DEFAVORABLE	ZAIED SAMI	EDEN BOAT	NAVIGATION
359					



Rapport d'activités 2016

Réalisation et rédaction : Parc national des Calanques

Crédits photos

Couverture et dernière page © Florian Launette / Découvre Ta Nature

Parc national des Calanques
141, avenue du Prado - Bât. A
13008 Marseille

www.calanques-Parc nationalnational.fr